

(1)

(N^o 98.)

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1887.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Par ordre du Roi et se conformant à la loi sur la comptabilité de l'État, le Gouvernement a l'honneur de présenter à la Chambre -- en douze projets de loi distincts -- le projet de Budget général pour l'exercice 1888. Le Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre, du même exercice, fait l'objet d'un treizième projet de loi spécial.

Afin de mettre la Législature à même de comparer les propositions budgétaires qui lui sont soumises pour l'exercice futur avec les Budgets votés ou restant à voter pour l'exercice en cours, on a dressé le tableau ci-après, qui fait ressortir, globalement par budget, les différences en plus ou en moins.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS			DIFFÉRENCE entre les crédits des exercices 1887 et 1888.	
	votés pour l'exercice 1886.	votés ou demandés pour l'exercice 1887.	proposés pour l'exercice 1888.	En plus.	En moins.
Dettes publiques	103,662,553 77	100,873,561 30	96,102,231 83	»	4,771,329 47
Dotations	4,587,940 »	4,624,940 »	4,568,675 »	»	56,265 »
Ministère de la Justice	15,364,741 »	15,126,361 »	15,426,361 »	300,000 »	»
— des Affaires Étrangères	2,372,985 »	2,377,020 »	2,377,020 »	»	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,075,171 »	21,641,764 »	21,829,764 »	185,000 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,653,856 »	16,756,671 »	16,712,281 »	»	44,390 »
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	85,524,849 ^(*)	83,968,550 »	83,850,116 »	»	118,434 »
— de la Guerre	45,624,100 »	45,624,100 »	46,003,270 »	379,170 »	»
Gendarmerie	3,711,550 ^(*)	3,976,550 »	3,946,000 »	»	30,550 »
Ministère des Finances	15,302,155 »	15,291,655 »	15,290,905 »	»	750 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,687,000 »	1,687,000 »	1,636,500 »	»	50,500 »
	316,566,900 77	311,951,172 30	307,743,123 83	864,170 »	5,072,218 47
					— 4,208,048 47
Voies et Moyens	320,169,728 »	314,421,809 »	313,661,559 »		
	+3,602,827 23	+2,470,636 70	+5,918,435 17		

(*) Y compris un crédit supplémentaire de 40,000 francs alloué par la loi du 21 mai 1886.

(*) — — — — — 217,750 — — — — — 23 — — — — —

D'après ce tableau, la balance du projet de Budget général pour l'exercice 1888 s'établit comme il suit :

Voies et Moyens	fr. 313,661,559 »
Dépenses	307,743,123 83
	<hr/>
Excédent de recettes fr.	5,918,435 17

On le voit, l'équilibre budgétaire se raffermît d'année en année. Il convient d'ajouter, cependant, que le Budget de la Dette publique ne comprend pas de crédit — on en fait connaître plus loin les motifs — pour le service des intérêts et frais des capitaux nécessaires aux Dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année 1888.

Service ordinaire.

Les évaluations de recette et les prévisions de dépense, pour le service ordinaire, sont établies avec une grande modération mais de manière toutefois, relativement aux dépenses, que le Gouvernement n'ait pas à demander de crédits supplémentaires.

A. *Voies et Moyens.* — Comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens voté pour l'exercice 1887, les évaluations pour l'exercice 1888 accusent une différence en moins de 760,250 francs. Cette différence résulte d'augmentations et de diminutions sur différents articles, dont suit le détail :

	DIFFÉRENCES.	
	En plus.	En moins.
ART. 1 ^{er} . Contribution foncière	183,400	»
— 2. Contribution personnelle	132,000	»
— 3. Patentes	166,000	»
— 4. Redevances sur les mines	9,500	»
— 5. Douanes	»	824,500
— 6. Accises	647,500	»
— 11. Droits de succession.	100,000	»
— 14. Naturalisation	5,000	»
— 19. Chemins de fer	500,000	»
— 20. Télégraphes	136,700	»
— 21. Postes	238,050	»
— 23. Produit du passage d'eau d'An- vers à la Tête-de-Flandre	10,000	»
— 26. Forêts	»	40,000
— 28. Établissements et services régis par l'État	»	10,000
— 29. Produits divers et accidentels	20,000	»
	<hr/>	<hr/>
À REPORTER	2,148,150	874,500

	DIFFÉRENCES.	
	En plus.	En moins
REPORT	2,148,150	874,500
ART. 30. Revenus des domaines	»	80,000
— 31. Postes. — Services régis par l'État	»	20,000
— 33. Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	»	200,000
— 35. Droits de chancellerie	»	500
— 36. Droits de pilotage	20,000	»
— 37. Droits de fanal	20,000	»
— 43. Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	»	1,889,000
— 47. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	»	30,000
— 57. Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	4,000	»
— 58. Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs	141,600	»
	<hr/>	<hr/>
	2,333,750	3,094,000
	<hr/>	<hr/>
EN MOINS . . . fr.	760,250	

Une note préliminaire placée en tête du projet de Budget des Voies et Moyens contient des explications relativement à chaque différence en plus ou en moins.

B. *Dépenses.* — En ce qui concerne les dépenses proposées pour l'exercice 1888, la différence en moins, prise globalement, est de fr. 4,208,048 47, par rapport à l'exercice 1887; elle résulte d'augmentations et de diminutions expliquées en détail dans une note préliminaire précédant chaque projet de loi de Budget.

On croit néanmoins devoir indiquer sommairement ici les différences les plus importantes par Budget.

1° *Dette publique.* — La différence en moins est de 4,771,329 francs 47 ; elle est la conséquence de la conversion du 4 en 3 $\frac{1}{2}$ p. c. ;

2° *Justice.* — L'augmentation de 300,000 francs est pétitionnée pour mettre l'allocation des frais de justice en matière criminelle en rapport avec les besoins ;

3° *Intérieur et Instruction publique.* — La différence en plus, soit 185,000 francs, est demandée en grande partie pour les besoins de l'instruction primaire ;

4° *Guerre.* — La différence en plus de 379,170 francs est sollicitée en partie parce que 1888 est une année bissextile. Pour le surplus, cette différence résulte : *a)* d'une augmentation d'effectif (100 pupilles et 62 portiers d'arsenal, etc.) ; *b)* de l'augmentation des crédits consacrés à la remonte de la cavalerie.

Il semble utile d'ajouter que si l'on établit la comparaison entre les dépenses proposées pour 1888, lesquelles s'élèvent à 307,743,123 francs, et celles qui avaient été primitivement proposées pour 1885, soit 329,905,674 francs, la différence en moins en faveur de 1888 est de 22,162,551 francs (329,905,674—307,743,123 = 22,162,551).

Service extraordinaire

Le projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1887 a été déposé à la séance de la Chambre du 8 février 1887. Il eût été impossible de le déposer plus tôt, parce que les besoins n'étaient pas suffisamment connus. A plus forte raison ne pourrait-on, dès maintenant, dresser le même projet de Budget pour l'exercice 1888. Tels sont les motifs pour lesquels le projet de Budget de la Dette publique ne comporte pas de crédit destiné au service des capitaux à emprunter éventuellement pour les travaux publics à exécuter l'an prochain.

Situation du Trésor au 1^{er} Janvier 1887.

La situation du Trésor au 1^{er} Janvier 1887 fait l'objet, comme d'usage, d'un document spécial qui sera déposé prochainement sur le bureau de la Chambre. On pourra constater par cette situation que les prévisions du Gouvernement sont dépassées quant aux résultats définitifs du Budget de l'exercice 1885 et que, pour l'exercice 1886, on peut compter sur un excédent de recettes.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1887 ont été votées au chiffre de fr. 314,421,809 »

Les recettes de même nature pour l'exercice 1888 sont évaluées, dans leur ensemble, à 313,661,559 »

Différence en moins pour l'exercice 1888 fr. 760,250 »

Elle résulte d'augmentations et de réductions qui sont proposées pour certains produits et qui se justifient comme il suit :

CHAPITRE I^{er}.

IMPÔTS.

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1885	320,073,651	7	23,098,085	2,615,033	185,111
1884	332,312,034	7	23,261,835	2,330,303	163,750
1885	334,500,614	7	23,415,391	2,195,680	153,558
1886	336,732,888	7	23,571,261	2,226,274	155,870
1887	338,946,884	7	23,726,282	2,213,906	155,021

Le revenu cadastral pris pour base de l'impôt foncier en 1887 avait été évalué à 338,567,000 francs. Or, d'après les faits actuellement connus, ce revenu s'élèvera à 338,946,884 francs.

Si l'on ajoute à ce chiffre l'augmentation moyenne de revenu pendant les

NOTE PRÉLIMINAIRE.

années 1884 à 1887, soit 2,240,000 francs, on obtient un total de 341,186,884 francs (338,946,884 + 2,240,000) ou 341,187,000 francs, chiffre rond.

C'est cette dernière quotité de revenu que l'on propose d'adopter; elle donnera, au taux de 7 p. %, un impôt de 23,883,100 francs, supérieur de 156,800 francs à celui de 1887.

ART. 2. — *Contribution personnelle.*

Les sommes renseignées au tableau ci-dessous représentent le produit de la contribution personnelle des années 1882 à 1886 et l'évaluation de cet impôt au Budget de 1887; ce tableau indique également l'augmentation réalisée pour chacun de ces exercices.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	OBSERVATIONS.
1882.	16,253,486	320,055	Y compris une somme de 1,600,000 francs environ, résultant des modifications de taxes décrétées par la loi du 25 août 1883.
1885.	16,563,995	310,507	
1884.	18,480,652	1,916,059	
1885.	18,672,524	101,072	
1886.	18,855,498	185,174	
1887.	19,100,000 (Évaluation budgét.)	244,502	

La moyenne annuelle de l'augmentation de l'impôt personnel a dépassé pendant plusieurs années le chiffre de 300,000 francs. Mais à partir de 1885 cette moyenne est descendue à 187,000 francs environ, par suite du grand nombre de maisons inhabitées et de la diminution du produit de la taxe sur les domestiques et les chevaux.

Si l'on en juge par ce qui est connu actuellement, le produit de l'impôt personnel pour 1887 ne s'élèvera pas au delà de 19,045,000 francs.

En conséquence, l'évaluation de 1888 peut être fixée à 19,252,000 francs (19,045,000 + 187,000).

ART. 3. — *Droit de patente.*

Le produit du droit de patente pour chacune des années 1881 à 1885, le montant approximatif de cet impôt en 1886 et le chiffre des prévisions budgétaires de 1887 font l'objet du tableau suivant, qui renseigne aussi les fluctuations de la contribution des patentes pour la même période.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	MONTANT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1881	6,319,014	238,296	»
1882	6,548,153	229,139	»
1883	6,585,064	36,911	»
1884	6,414,870	»	170,188
1885	6,235,100	»	179,767
1886	6,579,322	344,215	»
1887	6,414,000 (Prévisions budgétaires.)	»	165,322

La crise qui affecte le commerce et l'industrie ne permet pas d'espérer un relèvement important dans le chiffre des recettes probables sur le droit de patente.

On propose d'adopter comme prévisions budgétaires de 1888 le produit de 1886, soit 6,580,000 francs, chiffre rond.

Cette estimation présente une augmentation de 166,000 francs sur les évaluations de 1887.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

On donne ci-après le produit des redevances sur les mines et les variations survenues pendant les années 1882 à 1886, ainsi que le montant de l'évaluation budgétaire de 1887.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1882	315,715	»	55,257
1883	370,458	56,745	»
1884	378,584	8,126	»
1885	345,670	»	32,914
1886	355,269	9,599	»
1887	355,500 (Évaluation budgétaire.)	231	»

La recette moyenne des cinq dernières années est de 353,000 francs.

Pour éviter tout mécompte, on croit prudent de prendre cette moyenne pour base de la recette à effectuer en 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — Douanes.

Le tableau ci-après indique le produit des droits d'entrée pendant les cinq dernières années.

ANNÉES.	Recettes effectuées sur les marchandises dégreuées par le traité franco-belge du 31 octobre 1881.	Recettes effectuées sur les marchandises dont le produit a été imputé par les projets de loi des années 1882 et 1883 et par le décret du 26 juillet 1885. (Eaux-de-vie, bières et vinaigrés, fruits, café et tabac.)	TOTAL des deux colonnes précédentes.	RECETTES totales.	DIFFÉRENCE entre les colonnes 4 et 5.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1882	169,817	12,031,855	12,201,672	28,272,216	16,070,574
1883	"	12,639,671	12,650,671	28 219,184	15,588,513
1884	"	10,058,170	10,058,170	25,678,155	15,619,985
1885	"	12,126,558	12,126,558	28,401,599	16,274,841
1886	"	12,406,225	12,406,225	27,830,445	15,444,222

Il résulte de ce tableau que, pour les cinq dernières années, la moyenne des recettes indiquées dans la 6^e colonne est de . . . fr. 15,799,627 »

Il y a lieu d'y ajouter le montant présumé des droits sur les marchandises désignées dans la 3^e colonne, savoir :

Café (moyenne de la recette des années 1882 à 1886) . . .	3,400,000 »
Eaux-de-vie (moyenne de la recette des années 1885 et 1886)	4,300,000 »
Bières et vinaigrés (moyenne de la recette des années 1882 à 1886)	820,000 »
Tabacs fabriqués et non fabriqués (recette de 1886) . . .	6,200,000 »
Sucres raffinés (recette de 1886)	600,000 »

ENSEMBLE . . . fr. 28,119,627 »

On peut donc évaluer le produit probable des droits d'entrée en 1888, à la somme de 28,120,000 »

Cette évaluation présente, comparativement à celle inscrite dans le Budget de 1887, une diminution d'environ 900,000 francs portant sur les sucres raffinés et compensée par une augmentation équivalente du produit présumé des droits d'accise sur les sucres indigènes :

Dans le produit total, la part de l'État serait de . . . fr.	24,682,600 »
Et celle du fonds communal de	3,437,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette dernière part serait subdivisée ainsi qu'il suit :

75 p. % de la recette sur le café (3,400,000 francs) . . . fr.	2,550,000 »
30.02915 p. % de la recette sur les eaux-de-vie étrangères (1,500,000 francs).	390,400 »
35 p. % de la recette sur les bières et vinaigres (820,000 francs)	287,000 »
35 p. % de la recette sur les sucres raffinés (600,000 francs)	210,000 »
TOTAL ÉGAL . . . fr.	<u>3,437,400 »</u>

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant de ces droits, renseigné dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1886, les prévisions inscrites au Budget de 1887 et celles qui sont proposées pour le Budget de 1888.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1886.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admises pour 1887.	proposées pour 1888.	de l'État	du fonds communal.
Vins étrangers . . .	4,356,600	4,550,000	4,525,000	2,941,200	1,583,800
Eaux-de-vie indigènes.	52,156,209	54,000,000	53,000,000	25,000,400	9,909,600
Bières.	15,619,704	14,010,000	13,870,000	9,015,500	4,854,500
Vinaigres	20,770	14,000	16,000	10,400	5,600
Sucres.	5,385,511	4,500,000	5,400,000	5,510,000	1,800,000
Glucoses.	595,070	266,000	508,000	508,000	»
Tabacs	965,610	800,000	900,000	900,000	»
TOTALS. . .	50,857,370	58,120,000	58,010,000	30,775,500	18,243,500

Les évaluations de 1888 sont établies d'après la recette moyenne des cinq dernières années pour les vins étrangers, les bières, les vinaigres et les glucoses.

Eaux-de-vie. — En ce qui concerne les eaux-de-vie indigènes, le taux de l'impôt ayant été modifié dans le cours des dernières années, on ne peut, pas plus qu'on ne l'a fait pour 1887, prendre la période quinquennale pour base des prévisions.

Les recettes de 1886 ont été notablement inférieures aux évaluations; mais elles accusent une tendance à se relever. Toutefois il est prudent, à raison des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

circonstances difficiles que traverse l'industrie, de diminuer, pour le revenu de l'accise, de 1.000,000 de francs le chiffre de 34,000,000 de francs adopté pour les prévisions de 1886 et 1887. On propose donc, savoir :

Eaux-de-vie indigènes (accise)	fr	33,000,000	»
Eaux-de-vie étrangères (douane).		1,300,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	34,300,000	»

L'article 7 de la loi du 30 juillet 1883 garantissant à l'État une part de 24.000,000 de francs au minimum dans ce produit, le restant, soit 10,300,000 francs, est attribué au fonds communal.

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 69,97085 et 30,02915 p. c.

D'après ces proportions, le produit sur les eaux-de-vie doit être réparti comme il suit :

	Accises. (Eaux-de-vie indigènes.)	Douanes. (Eaux-de-vie étrangères.)	TOTAL.
Pour l'État	fr. 23,090,400	» 909,600	» 24,000,000
Pour le fonds communal	9,909,600	» 390,400	» 10,300,000
		<hr/>	
TOTAUX.	fr. 33,000,000	» 1,300,000	» 34,300,000

Sucres. — On propose, comme pour 1887, de fixer les prévisions de recette au chiffre de 6,000,000 de francs, représentant le minimum légal pour droits d'accise et droits d'entrée.

Cette somme se subdivise comme il suit :

Droits d'accise	fr.	5,400,000	»
Droits de douane		600,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	6,000,000	»

Tabacs. — Les recettes en 1886 se sont élevées à 965,610 francs, soit de 55,390 francs inférieures aux évaluations (1,000,000 de francs).

Les prévisions admises pour 1887 s'élèvent à 800,000 francs. Elles ont été évaluées à ce chiffre par suite de la réduction prévue du taux de l'impôt dans quelques cantons en vertu de la loi du 23 août 1885.

La culture du tabac ayant une tendance à prendre plus d'extension, on propose, pour 1888, un revenu de 900,000 francs.

ART. 8. — *Enregistrement.*

La moyenne des recettes des années 1882 à 1886, est de fr. 21,000,612 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La situation qui existe aujourd'hui ne permet pas de prendre cette moyenne pour base des prévisions; le produit des années 1882 et 1885 doit être écarté.

Recettes de 1884	fr. 20,057,455 »
— de 1885	20,071,564 »
— de 1886	fr. 20,820,704 »

Cette dernière somme comprend une recette extraordinaire de 495,000 francs

qu'il est prudent d'éliminer 495,000 »

RESTE fr. 20,325,704 »

ENSEMBLE 60,454,525 »

MOYENNE fr. 20,151,508 »

On propose d'inscrire au Budget de 1888 fr. 20,100,000 »
chiffre égal aux prévisions pour 1887.

ART. 9. — *Greffes.*

La moyenne quinquennale, qui est de	fr. 467,900 »
ou en chiffres ronds	460,000 »

peut servir de base pour fixer les prévisions à inscrire au Budget de 1888.

Le même chiffre figure au Budget de 1887.

ART. 10. — *Hypothèques.*

Les droits d'hypothèque sont intimement liés aux droits d'enregistrement.

La moyenne quinquennale, qui est de 3,433,147 francs, ne peut servir pour établir les prévisions à inscrire au Budget de 1888; les années 1882 et 1885 doivent être écartées. De plus, il y a lieu d'éliminer des recettes de 1886, des droits revêtant un caractère exceptionnel, s'élevant à 105,000 francs.

Recettes de 1884	fr. 3,227,317 »
— de 1885	3,252,934 »
— de 1886	fr. 3,374,720 »
A déduire	105,000 »

RESTE fr. 3,269,720 »

ENSEMBLE 9,749,971 »

MOYENNE fr. 3,249,990 »

On propose d'inscrire au Budget de 1888 fr. 3,300,000 »
chiffre égal aux prévisions pour 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11, litt. A. — *Droits de succession et de mutation par décès.*

La moyenne des recettes des années 1882 à 1886, est	
de	fr. 16,260,319 »
	<hr/>
On propose d'inscrire au Budget de 1888, un chiffre rond	
de	16,300,000 »
Prévisions pour 1887	16,200,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	100,000 »

ART. 11, litt. B. — *Mutation en ligne directe.*

La moyenne quinquennale est de	fr. 2,810,447 »
soit en arrondissant	2,800,000 »
même chiffre que celui qui figure au Budget de 1887.	

ART. 11, litt. C. — *Droits dus par les époux survivants.*

La moyenne quinquennale, qui est de	fr. 320,856 »
peut servir de base pour établir les prévisions à inscrire au Budget de 1888,	
soit, en arrondissant	fr. 320,000 »
chiffre égal aux prévisions pour 1887.	

ART. 12. — *Timbre.*

Moyenne quinquennale	fr. 5,761,721 »
pouvant servir de base pour fixer le chiffre à inscrire au Budget de 1888,	
soit, en arrondissant	fr. 5,800,000 »
Le même chiffre figure au Budget de 1887.	

ART. 13. — *Timbre. — Assurances.*

Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer lors de la formation du Budget de 1887, le produit des années 1885 et 1884 ne constitue pas une donnée sérieuse; il y a lieu de l'écartier.

Recettes de 1885	fr. 1,023,490 »
» de 1886	1,011,084 »
	<hr/>
ENSEMBLE . . fr.	2,034,574 »
MOYENNE . . .	1,017,287 »

On propose d'inscrire au Budget de l'exercice 1888 un chiffre rond de 1,020,000 francs, semblable à celui de 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Naturalisations.*

La moyenne des recettes des années 1882 à 1886, est de fr.	29,650 »
soit, en arrondissant	30,000 »
chiffre qu'on propose de porter au Budget de 1888.	
Prévisions pour 1887	25,000 »
AUGMENTATION. fr.	5,000 »

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 19. — *Chemins de fer.*

Les droits constatés pour les onze premiers mois de 1886 portent les recettes de cette période au montant total de fr.	102,535,473 82
Les recettes de décembre seront approximativement de	9,825,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	112,380,473 82

Bien que les recettes se soient notablement relevées depuis quelque temps, il est sage de ne pas évaluer les recettes de 1888 à un chiffre supérieur à celui déjà admis pour 1887, soit 114,500,000 francs.

Ces évaluations provisoires seront d'ailleurs, comme d'usage, révisées au mois d'octobre prochain en prenant pour base d'appréciation les résultats de l'exercice courant.

ART. 20. — *Télégraphes.*

D'après les résultats connus des onze premiers mois de l'année 1886, le produit des Télégraphes pour l'année entière atteindra la somme de 2,858,500 francs.

Les recettes de 1888 peuvent être évaluées à 3,403,700 francs.

Cette appréciation est basée sur les données suivantes :

Le mouvement à l'intérieur s'élèvera approximativement à 2,590,000 télégrammes. En admettant, pour 1887 et 1888, l'augmentation moyenne des cinq dernières années, soit 1,83 p. c., on obtient, pour 1888, un mouvement de 2,478,900 télégrammes, qui produiront fr. 1,430,500 »

Le trafic international comportera, en 1886, environ 1,462,800 télégrammes. En supposant que les nouvelles taxes arrêtées à Berlin donnent, en 1887, une augmentation, sur 1886, de 11 p. c., pour le 1^{er} semestre, et de 6 p. c. seulement pour le 2^e semestre (les tarifs ayant déjà produit en partie leurs

REPORT . . . fr. 1,430,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A REPORTER	fr. 1,430,300 »
effets pendant cette dernière période); et que, pour 1888, l'augmentation sur 1887 soit de 4 p. c., on obtient un mouvement de 1,647,700 télégrammes, qui produiront	1,231,100 »
Enfin, les correspondances en transit se monteront, en 1886, à 501,500 télégrammes. En supposant une augmentation pour 1887, sur 1886, de 13 p. c. (1 ^{er} semestre), de 7 p. c. (2 ^e semestre), et pour 1888, sur 1887, de 5 p. c., on obtient un chiffre de 577,500 télégrammes, qui donneront une recette de	269,700 »
En y ajoutant les recettes diverses, évaluées à	85,100 »
et le produit des téléphones	89,500 »
On obtient comme total la somme de	fr. 3,103,700 »

indiquée ci-dessus.

ART. 21. — Postes.

Les recettes du service des Postes, en 1886, peuvent être évaluées à 14,800,000 francs, soit une augmentation de 400,000 francs sur les recettes réalisées en 1885.

Cette évaluation repose sur des éléments à peu près complets; elle peut donc être considérée comme suffisamment exacte.

La prudence recommande de limiter à 400,000 francs l'augmentation probable de 1888 sur 1887 et au même chiffre celle de 1887 sur 1886. Cette somme est égale à l'augmentation de 1886 sur 1885, mais inférieure aux augmentations annuelles précédentes, lesquelles s'élevaient, en moyenne, à 500,000 francs.

Le produit de 1888 serait ainsi de	fr. 14,800,000 »
montant des recettes de 1886 plus l'augmentation de 400,000 francs pour chacune des années 1887 et 1888, soit .	800,000 »

TOTAL fr. 15,600,000 »

Ce chiffre comprend la recette à provenir de l'encaissement et de la présentation des effets de commerce, qu'on peut évaluer à 530,000 francs. Comme elle n'entre pas dans la formation du fonds communal, il faut la déduire de la recette totale pour obtenir la somme nette à partager entre l'État et les communes. Il reste donc fr. 15,070,000 »
dont 41 p. c. sont attribués au fonds communal, soit 6,178,700 »

La part de l'État est ainsi réduite à	8,891,300 »
Cette part, augmentée du produit de l'encaissement des effets de commerce	530,000 »

donne comme recette nette au profit du Trésor. fr. 9,421,300 »

Soit 238,050 francs de plus que le chiffre porté au projet de Budget révisé de 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

- ART. 22. *Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.*
 — 23. *Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.*
 — 34. *Produit des actes des commissariats maritimes. (Chap. III. —
 Capitaux et revenus.)*
 — 56. *Produit des droits de pilotage. (Id.)*
 — 57. — — — *de fanal. (Id.)*

Le produit total des recettes comprises sous les articles qui précèdent est évalué, pour 1888, à 3,905,000 francs, soit une augmentation globale de 50,000 francs sur les évaluations adoptées pour 1887. Basées sur les produits de 1885 et de 1886, les évaluations pour 1888 sont détaillées ci-après :

NATURE DES RECETTES	ÉVALUATIONS		Observations.	
	portées au Budget de 1887.	proposées pour 1888		
			Ces recettes se sont élevées :	
			en 1885 à :	en 1886 à :
Droits de pilotage	2,080,000	2,100,000	fr. 2,077,385 49	fr. 2,066,094 74
Id. fanaux	850,000	870,000	fr. 852,256 69	fr. 850,693 15
Id. police maritime	110,000	110,000	fr. 109,020 92	fr. 104,350 50
Produits du service des paquebots entre Ostende et Douvres.	775,000	775,000	fr. 551,553 96	fr. 570,000 » (chiffre approximatif.)
Produits du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	40,000	50,000	fr. 48,098 40	fr. 51,272 22
TOTAL fr.	3,855,000	3,905,000	fr. 3,658,515 46	fr. 3,642,410 59 (chiffre approximatif.)

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART 25. — *Domaines (valeurs capitales).*

Les produits des années 1882 et 1883 (765,836 francs et 857,413 francs) ont été influencés dans le sens de l'accroissement par des circonstances particulières (succession en déshérence d'une importance extraordinaire). Il convient, dès lors, de prendre pour base de l'appréciation la moyenne des trois dernières années, qui est de 502,448 francs. Ce résultat conduit au maintien de la précédente estimation fr. 500,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Forêts.*

Le chiffre de 840,000 francs admis pour 1887 n'a plus été obtenu depuis 1882, exercice pendant lequel le produit s'est élevé à 863,554 francs. La moyenne des quatre années suivantes n'est que de 737,097 francs.

Pour 1888, on peut l'évaluer à fr. 800,000 »

ART. 27. — *Dépendances des chemins de fer.*

Pendant le cours des cinq dernières années, le produit s'est maintenu au-dessus de 184,000 francs, c'est-à-dire à un chiffre à peu près égal à la moyenne : 184,742 francs, sauf en 1884 et en 1886 (31 décembre), où il est descendu respectivement à 167,883 francs et 154,336 francs. D'après ces rapprochements, on maintient les prévisions précédentes . fr. 170,000 »

ART. 28. — *Établissements et services régis par l'État.*

Les produits de 1885 et de 1886 n'étant que de 108,578 francs et de 104,627 francs, il est prudent de ramener l'évaluation faite pour 1887 fr. 120,000 »

à 110,000 »

EN MOINS. fr. 10,000 »

ART. 29. — *Produits divers et accidentels.*

De 449,026 francs qu'ils étaient en 1884, ces produits se sont élevés à 465,385 francs et à 502,625 francs pendant les deux années suivantes. Ce résultat autorise à porter les prévisions précédentes . . . fr. 440,000 »

à 460,000 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 20,000 »

ART. 30. — *Revenus des domaines.*

Les revenus domaniaux n'ont cessé de décroître pendant la dernière période quinquennale. De 862,851 francs, ils sont descendus à 533,060 francs. La moyenne des trois dernières années n'est que de 541,944 francs.

On propose de n'inscrire que fr. 540,000 »

Soit en moins. 80,000 »

sur l'estimation de l'exercice 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35. — *Produit de l'emploi des fonds de cautionnements
et de consignations.*

Le produit de 1886 s'élève à fr. 3,255,884 47, dépassant de fr. 55,884 47 les évaluations fixées à 3,200,000 francs; ce dernier chiffre figure encore au Budget de 1887.

Toutefois, par suite de la conversion du 4 p. c. en 5 1/2 p. c., la Caisse des dépôts et consignations verra ses revenus décroître de 225,000 francs environ. On croit donc ne plus devoir proposer, pour les évaluations de 1888, qu'une somme de 3,000,000 de francs.

ART. 35. — *Droits de chancellerie.*

État général des taxes perçues à l'Administration centrale du Département et dans nos Légations, en conformité des arrêtés royaux du 1^{er} février 1861 et du 10 juillet 1876, du 20 juin 1871, du 10 juillet 1876 et du 12 octobre de la même année.

En 1881.	fr.	9,487 40
En 1882.		9,027 40
En 1883.		8,013 90
En 1884.		7,692 50
En 1885.		8,511 »
TOTAL.		fr. 42,754 »

Le taux moyen des recettes pendant ces cinq années étant de fr. 8,546 80, il y a lieu de réduire à 8,500 francs l'évaluation de 1888.

ART. 43. — *Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.*

Les fonds d'amortissement qui demeureront sans emploi en 1888 sont évalués à 3,436,000 francs (chiffre rond). savoir :

1^o Dette à 5 p. c. :

Semestre à échoir le 1 ^{er} novembre 1887, qui pourra devenir disponible le 1 ^{er} mai 1888	fr.	668,717 50
Semestre à échoir le 1 ^{er} mai 1888		668,717 50
		fr. 1,337,435 »

2^o Dette à 5 1/2 p. c., 1^{re} série :

Semestre à échoir le 1 ^{er} juillet 1888, qui pourra devenir disponible le 31 décembre 1888	fr.	137,354 97
--	-----	------------

A REPORTER fr. 1,474,789 97

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT	fr. 4,474,789 97
2 ^e série :		
Semestre à échoir le 1 ^{er} novembre 1887, qui pourra devenir disponible le 1 ^{er} mai 1888	fr. 915,455 48	
Semestre à échoir le 1 ^{er} mai 1888	915,455 48	
	<hr/>	1,826,870 96
3 ^e série :		
Semestre à échoir le 1 ^{er} février 1888, qui pourra devenir disponible le 1 ^{er} août 1888	154,719 »	
	<hr/>	
	TOTAL	fr. 3,436,379 93
		<hr/>

Il est à remarquer que les chiffres indiqués pour la 2^e et la 3^e série du 5 $\frac{1}{2}$ p. c. sont susceptibles d'être modifiés à raison des échanges qui peuvent être demandés en vertu de l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 47. — *Recouvrements d'avances, etc.*

De 1882 à 1885, la recette moyenne a été de 507,451.

Les prévisions de 1887, soit	fr. 510,000 »
sont ramenées à 510.000 francs pour 1888, soit en moins	30,000 »
	<hr/>

ART. 57. — *Remboursements par la province de Brabant et divers de menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles.*

Le montant de cet article doit être porté de 32,000 francs à 36,000 francs, à raison de nouveaux remboursements à effectuer par divers.

ART. 58. — *Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Les crédits ci-après sont demandés pour assurer le service des pensions des instituteurs communaux pendant l'année 1888 :

1 ^o Par l'article 21 du Budget de la Dette publique	fr. 1,755,000 »
2 ^o Par l'article 10 du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	35,840 »
3 ^o Par l'article 11 du même Budget	241,059 »
	<hr/>
ENSEMBLE	fr. 2,007,899 »

L'État recouvrera les $\frac{2}{3}$ de cette somme, soit 1,200,000 francs (chiffre rond), formant la quote-part des provinces et des communes dans le payement des pensions. C'est le chiffre qu'il convient d'insérer au Budget des Voies et Moyens.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1887, en principal et centimes additionnels au profit de l'État ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés pendant l'année 1888, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1888, sont évaluées à la somme de trois cent treize millions six cent soixante et un mille cinq cent cinquante-neuf francs (313,661,559 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1888.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***A. BEERNAERT.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1887.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.				
		CHAPITRE I^{er}.						
		IMPÔTS.						
		CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
	1	Contribution foncière	23,883,100 »					
	2	Contribution personnelle { Principal (y compris 5,525,000 francs pour la valeur locative) 15,756,500 » 15 centimes additionnels ordinaires sur le principal 2,560,500 » 20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative 1,100,000 » Frais d'expertise 35,000 »	19,252,000 »	50,048,100 »				
3					Droit de patente { Principal 5,485,535 » 20 centimes additionnels 1,096,667 »	6,580,000 »		
4					Redevances sur les mines (fixe et proportionnelle). { Principal 382,400 » 25 centimes additionnels 70,600 »		353,000 »	
						DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	5	Douanes { Droits d'entrée » a. Vins étrangers (2) 2,041,200 » b. Eaux-de-vie indigènes (3) 23,090,400 » c. Bières (4) 9,015,500 »	(1) 24,682,600 »					
	6	Accises { d. Vinaigres (5) 10,400 » e. Sucres de canne et de betterave (6) 5,510,000 » f. Glucoses et autres sucres non cristallisables. 508,000 » g. Tabacs indigènes 900,000 »			39,775,500 »	64,818,100 »		
							7	Recettes diverses { a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent. 10,000 » b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc. 350,000 »
								A REPORTER. fr.

(1) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,350,000 francs; de 51,02915 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 287,000 francs; de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 590,300 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 210,000 francs, ensemble une somme de 3,457,400 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(2) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit 1,585,500 francs.

(3) Id. 51.02915 p. % id. 9,909,600 francs.

(4) Id. 35 p. % id. 4,854,500 francs.

(5) Id. id. id. 5,600 francs.

(6) Id. id. id. 1,800,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.	
		REPORT. fr.		114,866,200 »	
		ENREGISTREMENT, ETC.			
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement	20,100,000 »		
	9	Greffes	460,000 »		
	10	Hypothèques	5,500,000 »		
	11	Successions, etc. {	a. Successions et mutations par décès fr. 16,500,000 »	19,420,000 »	51,540,000 »
			b. Droit de mutation en ligne directe 2,800,000 »		
			c. Droits dus par les époux survivants 520,000 »		
	12	Timbre	5,800,000 »		
	13	Id. des polices d'assurances	1,030,000 »		
	14	Naturalisations	50,000 »		
	15	Amendes en matière d'impôts	460,000 »		
16	Id. de condamnations en matières diverses	750,000 »			
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		166,206,200 »	
		CHAPITRE II.			
		PÉAGES.			
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	17	Rivières et canaux	1,050,000 »		
	18	Routes appartenant à l'État	5,000 »		
	19	Chemin de fer	114,500,000 »		
	20	Télégraphes électriques	3,105,700 »		
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	21	Postes {	a. Taxes des correspondances en général fr. 8,525,500 »	9,421,500 »	120,205,000 »
			b. — sur les mandats-postes 510,000 »		
			c. — sur les abonnements 50,000 »		
			d. — sur les effets de commerce 550,000 »		
22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	775,000 »			
23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	50,000 »			
TRÉSORERIE GÉN., ETC.	24	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	500,000 »		
		A REPORTER. fr.		205,411,200 »	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 15,600,000 francs, comprenant une recette de 550,000 francs du chef des taxes d'encaissement et de présentation à l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 44 p. o/o dévolue au fonds communal s'établit donc sur 15,070,000 francs, et s'élève ainsi à 6,178,700 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.	
		CHAPITRE III.	Report . . . fr.	295,411,300 .	
		CAPITAUX ET REVENUS.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	25	Domaines (valeurs capitales)	500,000 .		
	26	Forêts	800,000 .		
	27	Dépenses du chemin de fer	170,000 .		
	28	Établissements et services régis par l'État	110,000 .		
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	400,000 .		
	30	Revenus des domaines	540,000 .		
CHEMINS DE FER, ETC.	31	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	125,000 .		
	PRISONS.	32	Produits divers des prisons	288,600 .	
		33	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,000 .	
		34	— des actes des commissariats maritimes	110,000 .	
	35	— des droits de chancellerie	8,500 .	14,895,100 .	
	36	— des droits de pilotage	2,100,000 .		
	37	— des droits de fanal	870,000 .		
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	38	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	82,000 .		
	39	— des écoles agricoles	273,000 .		
	40	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 .		
	41	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 .		
	42	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	350,000 .		
	43	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,436,000 .		
		CHAPITRE IV.			
		REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	44	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	460,000 .		
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	140,000 .		
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	46	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptes	18,000 .		
	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	510,000 .		
PRISONS.	48	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers de prisons pour achat de matières premières (pour mémoire)		
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,500 .		
		A REPORTER fr.		310,304,300 .	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
			Report . . . fr.	310,304,300 »
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-values des contributions directes.	40,000 »	
	51	Recettes diverses et accidentelles	700,000 »	
	52	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	20,500 »	
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 »	3,357,359 »
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	
	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	25,000 »	
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . .	175,000 »	
	57	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	36,000 »	
	58	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 10 mai 1878)	1,200,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS fr.	313,661,559 »

DÉVELOPPEMENTS

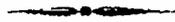
DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1888.

(30)

ÉTAT
DES
PRODUITS ET REVENUS
RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1882, 1883, 1884, 1885 ET 1886,
ET COMPARAISON,
AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1887,
DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1882.	1883.	1884.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	46,030,324	46,617,598	48,535,946
	Douanes, accises et recettes diverses.	57,596,243	58,479,367	55,818,118
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc	52,840,255	51,123,573	51,406,507
	TOTAUX fr.	156,475,822	156,220,538	155,820,571
II. — Péages		127,679,054	150,605,579	120,505,460
III. — Capitaux et revenus		12,144,207	12,264,621	16,380,502
IV. — Remboursements		4,812,070	4,013,420	4,223,595
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	501,112,055	503,103,767	505,955,128

DÉVELOP

		I. IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier	22,014,972	25,008,083	23,261,853	
	2	Persounel (principal, 15 p. % additionnels et frais d'expertise).	10,253,486	10,563,995	18,480,652	
	3	Patentes (principal et 20 p. % additionnels).	6,548,153	6,585,064	6,414,876	
	4	Relevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 p. % add.)	315,713	370,458	378,585	
		TOTAUX fr.	46,030,324	46,617,598	48,535,946	
	5	Douanes : Droits d'entrée.	23,637,096	23,352,888	21,838,270	
	6	Accises.	Vins de fruits secs	"	"	"
			Vins étrangers	2,074,060	2,054,828	2,056,440
			Eaux-de-vie indigènes	17,400,005	19,136,010	18,346,000
			Bières	9,180,323	8,065,352	9,224,994
Vinaigres			7,055	8,454	12,503	
Sucres			3,652,600	3,282,477	2,529,063	
Glucoses et autres sucres non cristallisables.			257,835	250,426	298,173	
		Tabacs indigènes	192,211	180,156	270,981	
		TOTAUX fr.	33,653,069	34,786,763	33,639,754	
7	Recettes diverses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	12,975	13,000	10,647	
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires. etc.	293,103	326,767	320,458	
		TOTAUX	306,078	339,776	340,085	
		TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES.	57,596,243	58,479,367	55,818,118	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

48,668,496	49,550,722	47,840,617	49,557,200	50,048,100	490,900	•
64,038,055	65,794,188	59,945,555	64,995,100	64,818,100	741,800	918,800
51,685,557	52,537,816	51,952,502	51,255,000	51,540,000	105,000	•
164,592,086	165,682,726	159,718,452	165,787,500	166,206,200	1,557,700	918,800
129,578,196	127,250,075	128,879,815	128,320,250	129,205,000	884,750	•
15,999,114	17,725,015	16,997,727	17,072,600	14,895,100	60,000	2,252,500
3,385,575	4,416,585	4,258,899	3,241,650	3,357,259	145,600	50,000
515,154,971	515,055,297	509,854,891	514,421,800	513,661,550	2,428,050	3,188,500
					760,250	

DIMINUTION . . . fr.

PEMENTS.

23,415,591	25,571,262	23,252,508	23,693,700	25,883,100	185,400	•
18,672,525	(1) 18,844,869	17,765,065	19,100,000	19,252,000	152,000	•
6,255,110	6,579,522	6,472,505	6,414,000	6,580,000	166,000	•
545,670	555,269	552,759	545,500	555,000	9,500	•
48,668,496	49,550,722	47,840,617	49,557,200	50,048,100	490,900	•
24,481,410	24,314,871	25,524,909	25,507,100	24,682,600	•	824,500
•	180	180	•	•	•	•
5,002,444	2,818,790	2,941,512	2,944,500	2,941,200	•	3,500
25,142,671	25,151,695	20,251,456	23,076,900	23,090,400	15,500	•
8,847,702	8,852,897	9,016,054	9,106,500	9,015,500	•	91,000
11,521	15,505	10,564	9,100	10,400	1,500	•
2,977,149	2,974,758	3,085,585	2,925,000	3,510,000	585,000	•
555,748	595,070	508,450	266,000	508,000	42,000	•
719,757	965,610	465,759	800,000	900,000	100,000	•
59,054,972	59,150,485	56,057,140	59,128,000	59,775,500	741,800	94,500
9,541	9,457	11,122	10,000	10,000	•	•
492,110	519,595	552,102	550,000	350,000	•	•
501,651	528,852	565,284	560,000	560,000	•	•
64,038,055	65,794,188	59,945,555	64,995,100	64,818,100	741,800	918,800

(1) Y compris, à partir de 1884, 20 centimes additionnels extraordinaires sur la valeur locale.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1882.	1885.	1884.
		IMPÔTS (suite).			
	8	Enregistrement	19,881,869	18,401,171	17,190,574
		{ Actes	{ Civils		
		{ { Sous seing privé	{ { 894,591	{ { 750,384	{ { 825,426
		{ { Judiciaires	{ { 008,770	{ { 1,049,746	{ { 1,024,264
		{ { D'huissiers	{ { 1,055,691	{ { 1,054,781	{ { 1,007,506
		{ Lettres de noblesse	{ 580	{ 870	{ 5,190
		{ Permis de changer de nom de famille	{ 435	{ 870	{ 455
		TOTAUX fr.	22,809,756	21,245,802	20,057,455
	9	Greffes	85,495	86,660	83,001
		{ Mise au rôle	385,208	382,756	372,284
		{ Rédaction, dépositions de témoins et expéditions			
		TOTAUX fr.	470,705	469,425	455,285
	10	Hypothèques	247,209	240,506	236,961
		{ Droits d'inscription	5,579,493	5,215,755	2,090,557
		{ Droits de transcription d'actes de mutation			
		TOTAUX fr.	3,826,702	3,484,061	3,227,518
	11	Successions	14,885,628	15,122,075	16,542,190
		{ Droits de succession	451,588	468,765	201,075
		{ Id. de mutation par décès	3,124,542	2,810,726	2,692,045
		{ Id. de mutation sur les successions en ligne directe	558,980	508,404	504,555
		{ Id. dus par les époux survivants			
		TOTAUX fr.	18,798,558	18,709,068	19,741,545
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	12	Timbre			
		{ Débit	{ Timbres fixes	{ Passe-ports { à l'intérieur	{ 4
			{ { à l'étranger	{ { 5,120	{ 5,632
			{ { Permis de port d'arme de chasse	{ { 394,660	{ 458,010
			{ { Permis de chasse au levrier	{ { 1,715	{ 1,400
			{ Timbres proportionnels pour effets de commerce	{ 535,754	{ 522,278
			{ Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	{ 258,224	{ 248,817
			{ { payables en Belgique	{ { 12,951	{ 14,461
			{ { Id. à l'étranger	{ { 200,588	{ 211,959
			{ Timbres adhésifs pour affiches	{ 2,292,665	{ 2,295,565
			{ Timbres de dimension	{ 109,985	{ 115,736
			{ Timbres proportionnels	{ 51,855	{ 29,547
			{ Timbres de dimension	{ 683	{ 501
			{ Timbres de dimension	{ 850	{ 450
			{ Timbres fixes. Warrants	{ 1,062,195	{ 1,100,556
			{ Timbres proportionnels	{ 468,171	{ 590,909
			{ Effets de commerce	{ 468,171	{ 590,909
			{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	{ " " " " " "	{ " " " " " "
			{ Effets, récépissés, obligations, etc.	{ " " " " " "	{ " " " " " "
			{ Coupures	{ " " " " " "	{ " " " " " "
			{ Timbres de dimension	{ 299,038	{ 305,192
			{ Timbres proportionnels	{ 90,587	{ 87,566
			{ Timbres de dimension	{ 90,587	{ 87,566
			{ Papiers blancs pour actes, etc.	{ 90,587	{ 87,566
			{ Affiches	{ 90,587	{ 87,566
		TOTAUX fr.	5,761,021	5,784,097	5,807,525
	13	Timbre sur les polices d'assurances	"	134,752	898,694
	14	Naturalisations	20,250	58,000	27,750
	15	Amendes en matière d'impôts	445,801	454,169	486,755
	16	Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses	718,504	745,999	764,604
		TOTAUX des droits d'enregistrement, etc. fr.	52,849,255	51,125,375	51,466,507

DEVELOPPEMENTS. -- VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
20,071,564	20,820,704	21,000,612	20,100,000	20,100,000	.	.	
20,071,564	20,820,704	21,000,612	20,100,000	20,100,000	"	"	
404,569	470,722	467,901	460,000	460,000	"	"	
404,569	470,722	467,901	460,000	460,000	"	"	
3,252,954	3,374,720	3,435,147	3,300,000	3,300,000	"	.	
3,252,954	3,374,720	3,435,147	3,300,000	3,300,000	"	"	
19,868,429	19,895,000	19,402,656	19,320,000	19,420,000	100,000	"	
19,868,429	19,895,000	19,402,656	19,320,000	19,420,000	100,000	"	
5,695,862	5,760,300	5,761,721	5,800,000	5,800,000	.	"	
5,695,862	5,760,300	5,761,721	5,800,000	5,800,000	"	.	
1,023,400	1,012,000	625,787	1,020,000	1,020,000	5,000	"	
29,000	53,250	29,650	25,000	30,000	"	"	
458,177	426,000	453,776	460,000	460,000	"	"	
821,952	736,120	757,252	750,000	750,000	"	"	
51,685,557	52,537,816	51,952,502	51,235,000	51,540,000	105,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1882.	1883.	1884.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	79,867	84,469	79,875
		Maestricht à Bois-le-Duc	60,871	61,160	57,762
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	250,156	277,576	275,902
		Embranchement vers le camp de Beverloo	685	959	663
		Id. vers Hasselt	10,143	15,097	11,878
		Id. vers Turnhout	7,117	8,032	7,089
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	26,198	25,557	26,782
		Sambre	258,552	283,403	304,109
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	375,242	366,381	357,083
		Mons à Condé	132,418	117,525	125,586
		Pommerœul à Antoing	118,456	119,600	125,457
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	8,224	7,458	8,050
		{ Schipdonck à Balgerkoeke	1,560	1,808	1,845
		Roulers à la Lys	1,105	1,598	1,568
		Gand à Ostende. { Droit général	31,802	33,770	34,012
		{ Droit à la porte de Damme	703	796	599
		Plasschendacle, par Nieuport et Furnes, vers la France.	17,783	18,017	16,061
		Moervaert	3,175	3,361	3,187
		Grande Nèthe	739	820	808
		Petite Nèthe (canalisée)	3,885	3,520	3,201
		Nèthe inférieure (pont de Waellem)	300	601	725
		Gand à Terneuzen	22,020	25,196	26,079
		Meuse	49,579	51,604	55,935
		Ourthe	9,301	8,148	8,484
		Escaut	53,567	50,366	52,835
		Lys	19,265	19,719	21,168
		Démer	732	699	1,090
		Yser	4,763	5,548	4,233
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	514	81	72
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	28,778	28,493	24,800
		TOTAUX fr.	1,576,964	1,612,023	1,637,105
	18	Routes appartenant à l'État	5,750	4,450	4,500
	10	Chemins de fer	115,135,864	117,599,308	116,099,537
	20	Télégraphes électriques	2,684,823	2,725,250	2,719,359
	21	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	7,090,584	8,075,875	8,398,421
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	551,750	554,854	609,808
	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	30,219	33,619	30,730
	24	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	•	•	•
		TOTAUX DES PÉAGES fr.	127,679,054	130,005,379	129,505,460

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885	1886		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS	En MOINS.	
1,501,015	1,450,000	1,573,421	1,050,000	1,050,000	.	.	
1,501,015	1,450,000	1,573,421	1,050,000	1,050,000	.	.	
4,680	4,150	4,706	5,000	5,000	.	.	
115,700,015	113,350,675	115,576,680	114,000,000	114,500,000	500,000	.	
2,768,121	2,858,500	2,751,211	2,067,000	3,103,700		.	
					156,700	.	
8,714,713	8,945,500	8,566,219	9,183,250	9,421,300	238,050	.	
551,554	570,000	567,595	775,000	775,000	.	.	
48,098	51,250	59,983	40,000	50,000	10,000	.	
.	.	.	300,000	300,000	.	.	
120,578,196	127,230,075	128,870,815	128,520,250	129,203,000	884,750	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1882.	1883.	1884.
		III. — CAPITAUX ET REVENUS.			
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux	15,928	4,585	9,327
		provenant d'emprises. { Routes	40,441	82,344	17,712
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	3,544	2,971	4,740
		Produits { des successions en déshérence	105,071	271,341	129,217
		{ nets des épaves	1,012	878	1,541
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,406	5,405	1,669
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	1,788	"	743
		provenant du Départ. des Affaires étrangères	"	"	"
		id. id. des Finances	10,925	12,610	10,112
		id. id. de la Guerre	173,554	152,258	187,647
		id. id. de l'Agriculture, de l'Industrie et des Trav. publics	"	"	57,691
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique	201,159	265,005	85,718
		id. id. de la Justice	10,580	15,826	18,811
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	80,251	10,850	24,575
		id. de la Cour des Comptes	5,090	2,402	802
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
		de capitaux. { de créances ordinaires.	"	"	"
		Rachat et transfert de rentes	888	1,346	570
		Transactions en matière domaniale.	"	100	"
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	10,040	24,488	28,415
		Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	"	1,005	"
		Produit d'objets saisis et confisqués	5,090	4,772	7,217
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	301	196	262
		TOTAUX. . . . fr.	765,856	857,415	595,655
		Prix de vente de coupes de bois	709,255	504,350	653,655
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	107,521	100,867	97,162
		Id. d'objets saisis et confisqués	93	"	"
		Id. de glandée, panage, foin et herbages	4,294	4,255	5,511
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts	8,587	10,505	8,260
		Id. du droit de chasse	10,991	13,445	16,134
		Id. id. de pêche (baux et licences)	132	"	"
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	3,508	4,605	4,681
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	10,175	17,032	18,279
		Indemnités pour carbonisation	"	"	7
		TOTAUX. . . . fr.	863,554	745,757	801,680
		A REPORTER. . . . fr.	1,020,300	1,603,172	1,397,344

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

25

Domaines
(valeurs capitales).

26

Forêts

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1888.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
366,597	550,000	627,101	500,000	500,000	.	.	
366,597	550,000	627,101	500,000	500,000	.	.	
789,715	695,000	779,143	840,000	800,000	"	40,000	
789,715	695,000	779,143	840,000	800,000	"	40,000	
1,156,312	1,245,000	1,406,244	1,340,000	1,300,000	.	40,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1882.	1883.	1884.
		REPORT. . . fr.	1,629,390	1,603,172	1,307,344
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).			
	27	Dépendances des chemins de fer.			
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	27,596	28,077	21,598
		Location de bâtiments	14,094	18,524	16,525
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	15,151	14,518	13,220
		Id. de viulanges	2,194	2,354	544
		Argent non réclamé.	1,766	2,177	2,779
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	104,268	121,461	77,598
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	9,597	16,173	6,949
		Id. d'objets non réclamés.	12,110	16,056	18,139
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,824	3,207	10,722
		TOTAUX. . . fr.	194,400	222,547	167,883
	28	Établissements et services régis par l'État.			
		Ecole militaire. Pensions des élèves.	84,467	90,026	86,963
		Ecole vétérinaire. } Pensions d'animaux malades	4,970	6,204	5,667
		} Produits des ventes d'objets divers	198	253	250
		Ecoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	"	"	"
		Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,504	15,504	15,510
		Section normale d'enseignement moyen pour filles	480	760	480
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	19,505	14,303	14,005
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	460	1,800	612
		TOTAUX. . . fr.	125,584	128,850	123,487
	29	Produits divers et accidentels.			
		Produit des examens universitaires	14,374	15,257	17,926
		Id. des examens et visa des diplômes	37,052	40,338	50,819
		Id. des diplômes des artistes vétérinaires.	"	"	"
		Id. des brevets d'invention	245,630	261,720	265,510
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	39,592	41,171	40,751
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	15	12	19
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	295	244	267
		Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce	5,580	3,320	3,770
		Restitutions volontaires.	1,347	2	"
		Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées)	551	486	112
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	26	"
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	47	22	90
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	117,275	76,346	79,193
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	2,476	4,117	1,572
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	"	10,500	"
		De toute autre nature	"	"	"
			TOTAUX. . . fr.	462,014	462,361
		A REPORTER. . . fr.	2,411,388	2,417,160	2,157,740

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
1,156,312	1,245,000	1,406,244	1,340,000	1,300,000	•	40,000	
184,525	160,000	185,871	170,000	170,000	•	•	
184,525	160,000	185,871	170,000	170,000	•	•	
108,370	115,000	120,260	120,000	110,000	•	10,000	
108,370	115,000	120,260	120,000	110,000	•	10,000	
465,585	502,626	468,322	440,000	460,000	20,000	•	
465,585	502,626	468,322	440,000	460,000	20,000	•	
1,914,001	2,022,026	2,180,697	2,070,000	2,040,000	20,000	50,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1882.	1883.	1884.
		REPORT fr.	2,411,388	2,417,130	2,157,740
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	186,832	152,575	106,539
		Domaine de Tervueren		694	7,589
		{ Fermages		"	"
		{ Ventes d'arbres		"	1,062
		{ Menus produits		"	"
		Génie militaire	57,801	54,013	50,954
		{ Location de biens-fonds et de bâtiments	26,313	20,887	11,507
		{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,922	3,916	5,564
		{ Fermages de pêche et de chasse			
		Arrérages de rentes	1,087	993	1,147
		Relevances pour concessions de prises d'eau	2,235	2,642	2,051
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	10,500	10,500	10,500
		Id. id. de créances ordinaires	"	"	17
		Produits de la calamité	"	"	"
		Id. des sablières et mines (forêts exceptées)	2,865	1,036	3,114
		Location de terrains provenant d'emprises	55,906	54,924	38,262
		{ Rivières et canaux	1,601	1,758	2,707
		{ Routes			
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	181,260	181,214	106,205
		{ Rivières et canaux	305,426	270,438	147,562
		{ Routes			
		Droits de pêche (rivières et canaux)	39,142	52,256	45,472
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	7,961	8,599	6,734
		TOTAUX fr.	802,851	778,825	548,667
		TOTAUX (Enregistrement et domaines) fr.	3,274,250	3,193,953	2,686,407
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	31,313	52,553	33,802
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	2,016	3,981	3,962
		Id. id. aux Annales parlementaires	71,000	54,598	69,093
		Id. id. au Compte rendu analytique	42,763	39,456	53,095
		Id. id. au Recueil des lois	248	232	208
		Id. id. au Bulletin officiel des adjudications	1,484	484	"
		Id. id. aux Documents parlementaires	492	"	504
		TOTAUX (Travaux publics) fr.	150,216	131,084	160,524
		Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	102,917	101,723	95,580
		Id. de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,850,519	3,085,733	3,214,745
		Id. des actes des commissariats maritimes	104,589	106,713	108,544
		Id. des droits de chancellerie	9,027	8,016	7,692
		Id. id. de pilotage	1,981,740	2,019,500	2,070,238
		Id. id. de fanal	730,552	808,649	850,641
		Id. de la fabrication des monnaies de cuivre	50,000	"	"
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	100,707	76,452	85,750
		Id. des écoles agricoles	200,086	217,450	271,508
		Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,025,827	1,431,847	1,203,092
		Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	401,997	789,604	907,669
		Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	272,002	291,911	319,557
		Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	"	"	4,399,552
		TOTAUX (Trésor public) fr.	8,616,835	8,835,861	13,438,191
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	12,144,207	12,204,021	10,380,502

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
1,914,601	2,022,626	2,180,697	2,070,000	2,040,000	20,000	30,000	
542,106	543,000	655,089	620,000	540,000	"	80,000	
542,106	543,000	655,089	620,000	540,000	"	80,000	
2,456,707	2,565,626	2,835,786	2,600,000	2,580,000	20,000	150,000	
123,142	101,905	133,574	145,000	125,000	"	20,000	
123,142	101,905	133,574	145,000	125,000	"	20,000	
120,937	119,164	108,024	253,600	253,600	"	"	
3,168,745	3,255,584	3,111,125	3,200,000	3,000,000	"	200,000	
109,021	104,350	106,603	110,000	110,000	"	"	
8,511	8,895	8,428	9,000	8,500	"	500	
2,077,383	2,066,100	2,042,904	2,080,000	2,100,000	20,000	"	
832,237	850,700	818,516	850,000	870,000	20,000	"	
"	"	50,000	"	"	"	"	
76,186	83,953	84,202	82,000	82,000	"	"	
262,914	271,600	246,653	275,000	273,000	"	"	
1,113,815	1,022,808	1,359,878	1,200,000	1,200,000	"	"	
860,504	304,000	652,647	500,000	500,000	"	"	
330,206	388,808	322,377	350,000	350,000	"	"	
4,429,728	6,582,142	5,137,140	5,525,000	3,436,000	"	1,889,000	
13,298,328	14,930,218	13,920,543	13,979,000	11,929,500	40,000	2,089,500	
15,999,114	17,725,913	16,897,727	17,072,600	14,893,100	60,000	2,239,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1882.	1883.	1884.	
IV. REMBOURSEMENTS.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	44	Frais de perception des centimes provinciaux	117,718	118,851	121,005	
		il. id. communaux	300,085	319,845	331,018	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	115,235	120,882	131,264	
		TOTAUX (contributions directes, etc.) fr.	533,638	559,558	583,287	
46	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes	"	"	"	
		Actes de chargement de divers chefs	3,080	1,245	295	
	Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	5,948	17,075	7,222	
		Recouvrements divers	17,429	5,711	19,050	
	TOTAUX fr.	27,057	22,020	26,573		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	47	Frais de poursuites et d'instances	1,459	182	110	
		Frais de surveillance aux communes et aux hospices de bois appartenant aux acquéreurs de bois domaniaux	201,919	186,054	103,406	
		Ministère des Finances.	Remboursement et dégrèvement de contributions	9	21	46
			5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	4,342	4,026	3,520
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"
			Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	37	55	50
			Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,761	1,857	1,020
			Restitution de droits	9	"	"
			Ministère de la Guerre. — Restitution de droits	40	"	"
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Restitution de bourses d'étude	"	2,550	2,555
			Frais de justice en matière de garde civique	8,465	7,145	8,345
			Remboursement de subsides	"	"	1,050
			Restitution de droits	"	12	58
			Remboursements divers	11	"	1,170
		Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	153,754	136,660	119,662
			Frais de justice en matière de simple police	147,845	136,154	154,286
			il. militaire	1,558	1,850	1,270
			Frais d'entretien de mendiants	20,679	28,940	26,186
		Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. } Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
			} Rachat des annuités	"	"	"
Frais de surveillance de travaux publics concédés	26,485		24,007	24,871		
il. d'entretien de routes concédées	"		"	"		
Restitution de droits	179		11	"		
	Remboursements divers	122	504	"		
	Totaux fr.	548,050	531,408	428,354		
	TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.	575,707	553,497	434,007		
	A REPORTER fr.	1,109,545	1,113,055	1,038,194		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
462,811	464,776	447,558	460,000	460,000	"	"	
143,965	138,758	150,020	140,000	140,000	"	"	
606,774	605,554	577,558	600,000	600,000	"	"	
76,455	65,000	45,422	18,000	18,000	"	"	
76,455	65,000	45,422	18,000	18,000	"	"	
521,555	500,000	506,002	540,000	510,000		30,000	
521,555	500,000	506,002	540,000	510,000	"	30,000	
598,008	565,000	540,424	558,000	528,000	"	30,000	
1,204,782	1,168,554	1,126,782	1,158,000	1,128,000	"	30,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS REALISÉS PEN		
			1882.	1883.	1884.
		Report. . . fr.	1,109,345	1,113,055	1,058,104
		IV. — REMBOURSEMENTS (suite).			
PRISON.	48	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières	172,974	113,075	963,644
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	28,911	23,495	22,028
		Totaux (prisons). . . fr.	201,785	137,168	285,672
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,349	44,184	42,161
	51	Recettes diverses et accidentelles	2,224,938	1,476,314	1,587,732
	52	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	19,567	10,567	19,567
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	8,500	8,800	9,800
	"	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	20,000	20,000
	"	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	6,418	2,579	44,155
	55	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	25,192	30,662	31,905
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000	175,000	175,000
	"	Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877.	616,134	402,907	369,680
57	Remboursement par la province de Brabant de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	"	"	"	
58	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	369,482	401,833	603,371	
		Totaux (Trésor public). . . fr.	3,500,940	2,765,206	2,904,729
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	4,812,070	4,013,429	4,228,505

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
1,204,782	1,168,554	1,126,782	1,158,000	1,128,000	"	30,000	
269,756	244,555	212,000	"	"	"	"	
21,308	21,308	23,410	21,300	21,300	"	"	
201,064	265,865	236,310	21,300	21,300	"	"	
42,415	57,177	46,257	40,000	40,000	"	"	
998,658	1,622,882	1,582,105	700,000	700,000	"	"	
8,955	5,660	14,659	20,399	20,399	"	"	
1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	"	"	
0,800	0,800	0,340	10,200	10,200	"	"	
"	"	16,333	"	"	"	"	
"	"	17,717	"	"	"	"	
35,948	27,737	30,288	25,000	25,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
246,453	123,227	360,080	"	"	"	"	
"	67,537	67,537	32,000	36,000	4,000	"	
371,162	891,806	545,531	1,058,400	1,200,000	141,600	"	
1,880,729	2,082,186	2,875,807	2,062,359	2,207,059	145,600	"	
3,385,575	4,416,583	4,238,890	3,241,659	3,357,259	145,600	30,000	

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1887, voté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 24 décembre dernier, s'élève à fr. 100,873,561 30

Le projet de Budget de 1888, tel qu'il est actuellement établi, est de 96,102,231 83

Soit une différence en moins de fr. 4,771,329 47

Mais cette différence sera réduite du montant du crédit qu'il y aura lieu de demander, par voie d'amendement, pour couvrir les dépenses dont l'objet est indiqué à l'article 9.

Les motifs des divers changements proposés sont les suivants :

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

5^{me} SECTION.

§ 1^{er}. — Intérêts et amortissement.

ART. 6. — *Dette à 3 1/2 %^o, 1^{re} série.*

Crédit voté pour 1887 (art. 7). fr. 4,807,424 12

— demandé pour 1888 5,082,154 07

En plus pour 1888 fr. 274,709 95

Cette augmentation représente le montant de la dotation d'amortissement; elle prendra cours à partir du 1^{er} janvier 1888, conformément à l'article 12 de la loi du 26 août 1885 relative à la conversion ou à l'échange des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'article 2 de l'arrêté royal du 11 juin 1886 qui a autorisé la négociation d'un capital de 50 millions de francs.

ART. 7. — *Dette à 3 1/2 %^o, 2^e série.*

Crédits votés pour 1887 (art. 5 et 8) fr. 57,495,096 51

Crédit demandé pour 1888. 53,797,112 84

En moins pour 1888 fr. 3,697,983 67

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution résulte de la conversion des emprunts et dettes à 4 %, décrétée par la loi du 19 novembre 1886 qui, au point de vue budgétaire, sortira son plein et entier effet en 1888.

ART. 8. — *Dette à 3 1/2 %, 3^e série.*

Crédits votés pour 1887 (art. 6 et 9)	fr. 5,557,158 75
Crédit demandé pour 1888	4,984,603 »
	<hr/>
En moins pour 1888	fr. 572,555 75

Même observation qu'à l'article précédent.

Il est à remarquer que les crédits proposés aux articles 7 et 8 devront être modifiés, par voie d'amendement, et mis en rapport avec le capital respectif des deux séries de la dette à 3 1/2 %, tel qu'il aura été déterminé conformément à l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886. L'ensemble de ces crédits ne subira toutefois aucune variation.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit voté pour 1887	fr. 1,000,000 »
— demandé pour 1888	fr. »
	<hr/>
En moins pour 1888	fr. 1,000,000 »

L'emprunt en prévision duquel le crédit qui figure au Budget de 1887 a été demandé n'ayant pas été émis jusqu'ici et les conditions ne pouvant en être déterminées, il n'est pas possible de fixer dès à présent la charge qui résultera de cet emprunt pour l'exercice 1888.

Quant aux charges qu'entraînera le Budget extraordinaire du même exercice, on ne peut les prévoir aussi longtemps à l'avance.

Comme pour les années précédentes, ces deux objets seront réglés — par amendement — lors de la revision du projet de Budget.

ART. 19 (de 1887). — *Intérêts à 4 % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton.*

Crédit voté pour 1887	fr. 2,500 »
— demandé pour 1888	»
	<hr/>
En moins pour 1888	fr. 2,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La liquidation du solde du prix de rachat de la concession du chemin de fer de Virton sera complètement terminée en 1887 ; il n'y a donc plus lieu de solliciter de crédit pour cet objet.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1887 (art. 24).	fr.	9,818,800	»
— demandé pour 1888		9,860,800	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	42,000	»

Cette augmentation se divise comme il suit :

Pensions du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	fr.	28,000	»
Pensions civiles du Département de la Guerre.		8,000	»
— du Département des Finances		12,000	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	42,000	»

La partie la plus importante de l'augmentation prévue pour 1888, celle qui concerne le Département de l'Intérieur, etc., se justifie par le nombre et l'importance des pensions nouvellement accordées.

ART. 22. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit voté pour 1887 (art. 25).	fr.	1,550,000	»
— demandé pour 1888		1,733,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	183,000	»

Cette augmentation a été calculée d'après la moyenne des années 1877 à 1886.

On sait qu'une partie de ce crédit est recouvrable au profit du Trésor, à charge des Budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et $\frac{2}{3}$.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 24. — *Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1887 (art. 27)	fr.	1,273,000	»
— demandé pour 1888		1,305,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	30,000	»

L'augmentation demandée se justifie par l'accroissement constant des versements.

ART. 26. — *Intérêts à 2 1/2 % des consignations ainsi que des cautionnements y assimilés, et intérêts à 3 % des fonds de mineurs, etc.*

Crédit voté pour 1887 (art. 29)	fr.	1,178,000	»
— demandé pour 1888		1,150,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1888.	fr.	28,000	»

Cette diminution se justifie par un décroissement probable du chiffre des dépôts.

RÉCAPITULATION.

Article		Augmentations.	Diminutions.
6	fr.	274,709 95	»
— 7		»	3,697,983 67
— 8		»	572,535 75
— 9		»	1,000,000 »
— 19 de 1887 (supprimé)		»	2,500 »
— 21		42,000 »	»
— 22		183,000 »	»
— 24		30,000 »	»
— 26		»	28,000 »
		<hr/>	<hr/>
TOTAUX	fr.	529,709 95	5,301,039 42
Soit une diminution de	fr.	<hr/>	<hr/>
		4,771,329 47	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quatre-vingt-seize millions cent deux mille deux cent trente et un francs quatre-vingt-trois centimes (fr. 96,102,231 83), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
CHAPITRE I^{er}.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1^{re} SECTION.						
<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	Dette à 2 1/2 p. o/o	5,498,090 78	*	5,498,090 78	5,498,090 78	*
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	*	*	*	80,598 14	*
2^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 2⁹ avril suivant.</i>						
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	*	*	*	125,386 24	*
4	Rachat des droits de fanal	*	*	*	21,164 02	*
3^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.						
5	Dette à 5 p. o/o	15,595,770	1,039,718	16,635,488	16,635,488	*
6	Dette à 5 1/2 p. o/o (1 ^{re} série)	4,807,424 12	274,700 95	5,082,154 07	5,082,154 07	*
7	— (2 ^e série)	51,970,211 88	1,826,870 06	53,797,112 84	53,797,112 84	*
8	— (3 ^e série)	4,715,165	269,458	4,984,603	4,984,603	*
	TOTAUX fr.	02,587,501 78	5,410,736 01	05,998,228 60		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (Pour mémoire.)				*	*
	A REPORTER fr.				66,223,477 00	*

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	66,225,477 09	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,350 »	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	
13	Dix-huitième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la grande Compagnie du Luxembourg. (<i>Pour mémoire</i>)	»	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,107 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877) fr. 5,301,160 »		78,446,431 83
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention). fr. 3,080,668 »	8,471,837 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 p. % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	490,000 »	
0	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »		134,500 »
	B. Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	134,500 »	
	A REPORTER. . . fr.	»	78,446,431 83

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	78,440,431 85
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 •	} 15,193,800 •
21	Pensions diverses.	9,860,800 •	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,735,000 •	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des finances.)	400,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,300,000 •	1,305,000 •	} 2,462,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 •		
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	0,000 •	
26	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,150,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL. fr.	•	00,102,231 85

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(58)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1888.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des Intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	*	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1888 et au 1 ^{er} janvier 1889).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	*	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1888).	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Relevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	*	Relevance pour l'entretien du canal de Ternouzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 du dit traité), et art. 10 de la dite convention.	"	"	"
4	*	Rachat des droits de faul mentionnés au § 2 de l'article 13 du même traité.	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 5 p. %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 120); 2 ^o d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 155,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1888).	15,595,770	"	16,635,488
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c. p. % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres).	"	1,030,718	
6	a.	Intérêts à 5 ½ p. % (1 ^{re} série) : 1 ^o de la dette d'un capital nominal de 87,554,975 francs, provenant de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs autorisé par diverses lois et émis en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1886 : (semestres au 1 ^{er} juillet 1888 et au 1 ^{er} janvier 1889).	4,807,424 12	"	5,082,134 07
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % du capital de 137,554,975 francs (mêmes semestres).	"	274,709 95	
7	a.	Intérêts à 5 ½ p. % (2 ^e série) du capital de fr. 915,455,482 22 c. provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4 p. % 1 ^{re} série (loi du 16 novembre 1886) : semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1888.	31,970,241 88	"	33,797,112 84
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	1,826,870 96	
8	a.	Intérêts à 5 ½ p. % (3 ^e série) du capital de 134,710,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 4 p. % 2 ^e série (loi du 16 novembre 1886) : semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1888.	4,715,165	"	4,984,603
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	269,438	
TOTAUX.			62,587,591 78	3,410,730 91	65,998,328 69
9	*	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (<i>Pour mémoire.</i>)			
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	•	•	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	•	•	125,586 24	105,820 10	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	21,164 02	
16,655,488	16,655,488	•	•	16,655,488	16,655,488	
5,082,154 07	4,807,424 12	274,709 95	•	5,057,424 12	•	
55,707,112 84	57,495,096 51	•	3,697,983 67	⁽¹⁾ 41,140,941 85	⁽¹⁾ 40,514,215 44	⁽¹⁾ Pour la dette à 4 %, 1 ^{re} série.
4,984,603	5,557,158 75	•	572,555 75	⁽²⁾ 6,062,555	⁽²⁾ 6,062,555	⁽²⁾ Pour la dette à 4 %, 2 ^e série.
•	1,000,000	•	1,000,000	1,700,000	•	
66,225,477 09	71,219,506 56	274,709 95	5,270,530 42	74,520,548 15	68,718,651 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		§ 2. Annuités diverses.
10	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1888 et au 1 ^{er} janvier 1889.) . . .
11	°	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 10 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
12	°	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale
13	°	Dix-huitième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
14	°	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg. (<i>Pour mémoire.</i>)
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,107 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . . 5,591,160 °
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 37 combinés de la même convention) 3,080,668 °
16	°	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)
	°	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. (<i>Pour mémoire.</i>)
		§ 3. Autres charges.
17	°	Rente annuelle à 3 %, provenant du capital nominal de fr. 1,400,054 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1886 au 12 avril 1888.)
18	°	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a).
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 °
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 °
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
66,223,477 09	71,219,306 56	274,709 05	5,270,539 42	74,520,348 15	68,718,651 48	
300,000 "	300,000 "	"	"	300,000 "	300,000 "	
672,350 "	672,350 "	"	"	672,350 "	672,350 "	
500,000 "	500,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
612,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
"	"	"	"	"	268,025 "	
8,471,857 "	8,471,857 "	"	"	8,471,857 "	8,471,857 "	
1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
"	2,500 "	"	2,500 "	2,500 "	937 60	
42,287 74	42,287 74	"	"	42,287 74	42,287 74	
490,000 "	490,000 "	"	"	490,000 "	491,180 71	(a) Annexe n° 1.
134,500 "	134,500 "	"	"	134,500 88	76,914 56	
78,446,431 85	83,444,701 30	274,709 05	5,275,039 42	80,545,803 77	81,154,744 09	
DIMINUTION . . fr.		4,998,529 47				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEIRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	*	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 864 »
	b.	— civiles 5,714 »
	c.	— de l'ordre de Léopold 31,000 »
	d.	Marine. — Pensions militaires 22,136 »
	e.	Secours sur le fonds dit de Waterloo 86 »
	f.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 »
	g.	— du Département de la Justice 763,000 »
	h.	— — — (ecclésiastiques) 470,600 »
21	i.	— — des Affaires Etrangères. 80,000 »
	j.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 600,000 »
	k.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 550,000 »
	l.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,000,000 »
	m.	— — de la Guerre (militaires) 4,160,000 »
	n.	— — — (civiles) 125,000 »
	o.	— — des Finances. 2,237,000 »
	p.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 »
22	*	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
23	*	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a.	Intérêts à 3 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,300,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
25	*	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	*	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 3 p. % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	.	.	3,200,000	3,023,533 52	
^{a)} 9,800,800	9,818,800	42,000	"	9,661,000	8,906,776 09	a) Annexes n ^{os} 2 à 4.
1,753,000	1,550,000	183,000	.	1,550,000	1,164,060 50	
400,000	400,000	.	.	400,000	400,000	
15,193,800	14,968,800	225,000	.	14,611,000	13,585,270 10	

1,303,000	1,273,000	50,000	.	1,096,750	1,271,737 96
9,000	9,000	.	.	9,000	9,076 93
1,150,000	1,178,000	"	28,000	1,400,000	1,338,455 68
2,462,000	2,480,000	50,000	28,000	2,505,750	2,610,250 57
AUGMENTATION. .fr.		2,000			

BUDGET DE L'EXERCICE 1888

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2 style="font-family: cursive;">Récapitulation.</h2> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
	TOTAUX. fr
<i>Pour mémoire :</i>	
Articles.	Budget.
5 ^{bis}	1885. Intérêts du 1 ^{er} mai 1880 au 30 avril 1885 sur un capital de 1,600 francs à 4 p. % délivré avec jouissance du 1 ^{er} mai 1885. (Loi du 26 mai 1886)
13	1885. Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant)
14	Id. Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.
17 ^{ter}	Id. Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement de chemins de fer vicinaux.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
78,446,431 83	83,444,761 30	274,709 95	5,273,059 42	86,545,803 77	81,154,744 09	
15,193,800 "	14,068,800 "	225,000 "	"	14,011,000 "	13,585,270 10	
2,462,000 "	2,460,000 "	30,000 "	28,000 "	2,505,750 "	2,619,950 57	
96,102,231 83	100,873,561 30	529,709 95	5,301,059 42	103,662,553 77	97,359,264 76	
DIMINUTION. . . fr.		4,771,520 47				
.....				"	320 "	Aucun crédit ne figure pour cet objet aux Budgets des exercices 1887 et 1888.
.....				"	497,050 "	Idem.
.....				"	2,742,725 "	Idem.
.....				"	"	Idem.
TOTAUX fr.				"	100,599,359 76	

(68)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1888.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1880 à 1885.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1887 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1888.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1886, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1887.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1886.

ANNEXE N° 1.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1880 à 1885.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1880.	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse.	130,215 91	132,027 79	127,731 44	128,369 50	132,356 07	141,180 71
	Lierre à Turnhout.	53,794 07	42,307 79	(²) 12,075 28	(³)	(³)	(⁴)
	Tongres à Bilsen	(²)	(²)	(²)	(²)	(⁴)	(²)
	— à Ans	(¹)	9,013 26	7,633 78	(¹)	(⁴)	(¹)
	Virton.	204,614 59	60,730 97	(²)	(²)	(³)	(³)
	Maeseyck.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Canaal de Bossuyt à Courtrai		200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX.fr.		718,622 57	595,278 81	497,460 50	478,569 50	482,356 07	491,180 71

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1885 inclusivement, 7 p. $\frac{0}{10}$ du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 252,803 47 c^s à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

(⁴) Aucun compte n'a été fourni par ces Sociétés pour l'année 1885.

PENSIONS.

CATEGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1887.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1888.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	864	"	804	"	"
— civiles	"	5,714	"	5,714	"	"
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	22,136	"	22,136	"	"
Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	86	"	80	"	"
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	765,000	"	765,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	470,000	"	470,000	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	575,000	"	600,000	"	25,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	530,000	"	530,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,000,000	"	1,000,000	"	"	"
— — de la Guerre (militaires)	4,160,000	"	4,160,000	"	"	"
— — — (civiles).	120,000	"	125,000	"	5,000	"
— — des Finances	2,225,000	"	2,257,000	"	12,000	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
Totaux fr.	9,790,000	28,800	9,822,000	28,800	42,000	"
	fr. 9,818,800		fr. 9,800,800		en plus fr. 42,000	

ANNEXE N° 3.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation au 1^{er} janvier 1887.

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	MOUVEMENT pendant l'année 1886.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	MOUVEMENT pendant l'année 1886.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.		
Civiles et autres accordées avant 1830. . .	3	"	"	3	864	"	"	864	
Civiques	17	"	"	17	5,781	"	"	5,781	
Ordre de Léopold	205	4	12	197	20,500	400	1,200	10,700	
Marine (militaires de la)	18	"	"	18	22,112	"	"	22,112	
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite.	5	"	1	2	614	"	250	355	
Secours sur le fonds dit de Waterloo . .	1	"	"	1	86	"	"	86	
Cour des Comptes	2	"	"	2	4,048	593	"	4,441	
Département de la Justice.	282	10	31	270	757,277	60,369	98,532	699,114	
— — (ecclésiastiques).	469	73	69	475	474,742	73,889	70,560	478,271	
— des Affaires Étrangères	26	3	2	27	46,754	26,686	4,599	68,841	
— de l'Intérieur et de l'Instruc- tion publique	283	38	34	287	595,621	80,490	76,600	599,511	
Département de l'Agriculture, de l'In- dustrie et des Travaux publics	152	36	19	169	260,276	111,080	45,579	325,786	
Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	812	82	56	858	826,504	173,837	77,162	925,199	
Département de la Guerre (militaires) . .	3,117	167	215	3,071	4,036,394	303,151	318,039	4,041,466	
— — (civiles)	50	10	7	53	107,741	30,390	17,001	121,130	
— des Finances.	1,814	131	170	1,775	1,964,148	485,842	231,370	2,218,420	
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite.	76	"	9	67	43,780	"	5,477	38,303	
TOTAUX.	7,550	563	623	7,270	9,167,242	1,348,536	946,508	9,560,580	
		Diminution : 60 pensions.			Augmentation : 402,138 francs.				

ANNEXE N° 4.
~

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1886.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère de la Justice.								
	<i>(Magistrats, fonctionnaires et employés.)</i>								
1	Siville, H.-L., conseiller à la Cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	56	6,999	531	12	Ber den, V.-N.-P., secrétaire général du Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844, art. 2 de la loi de 1849 et art 1 de la loi de 1886).	66	7,500	205
2	Gillet, E.-N.-J., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Liège (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	71	5,000	Id.	15	De Roissart, W.-H.-A., greffier en chef de la Cour d'appel de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844 et art 1 de la loi de 1886).	72	6,000	227
3	Matthieu, A.-E.-G.-J., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (art. 12 et 41 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	38	2,022	8	14	Debuck, A.-T.-F., chef-surveillant à la maison de sûreté de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1884, art 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	65	1,515	261
4	Van Massenhove, A.-G., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison d'arrêt et de justice d'Arlon (art. 5, 6, 8 et 12 de la loi de 1844, art. 1, § 1 et 2 de la loi de 1849 et art. 1 et 2 de la loi de 1886).	57	1,071	82	15	Van Inthout, J.-G.-L., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison d'arrêt à Bruxelles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	51	607	261
5	Stevens, J.-J., surveillant de 2 ^e classe à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 1, 6, 8, 15 et 40 de la loi de 1844; art. 1, § 2 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	66	1,158	99	16	Danckaert, M.-L., surveillante à la maison d'arrêt de Furnes (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art 1 de la loi de loi de 1886).	66	531	Id.
6	Van Bets, A.-Y., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Bruges (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	56	745	106	17	Jacquet, J.-H.-M., agent préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	62	1,402	205
7	Verniers, A., greffier de la justice de paix du 1 ^{er} canton de Courtrai (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	70	1,642	157	18	Scheuninck, M.-F., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Mons (art. 9 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	61	1,022	Id.
8	Millecaen, L., surveillant de 2 ^e classe à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	65	990	Id.	TOTAL		50,857		
9	Roland, F.-L., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté cellulaire de St-Gilles (art. 5, 6, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886.)	49	598	Id.	Ministère de la Justice.				
10	Lambert, Alphonse-Prudent, surveillant de 2 ^e classe à la maison d'arrêt d'Andenarde (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886.)	52	707	185	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>				
11	Willemoet, J.-P., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	41	460	Id.	1	Bayens, B., desservant à Idegem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	209
					2	André, F., desservant à Bois-d'Acren (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	Id.
					3	Debecq, P.-J., desservant à Eename (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,108	Id.
					4	Vanongevallé, J. desservant à Godarville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.
					5	Gételet, B.-J., desservant à Thoricourt (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
6	Delogne, X, vicaire-général à Namur (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	5,200	302	24	Polleus, H.-J.-H., vicaire à Gruitrode (art. 12, 23, 24, et 40 de la loi de 1844).	48	357	10
7	Nactergaete, C.-L., chapelain à Termonde (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	659	Id.	25	De Decker, E.-L., chanoine titulaire à Malines (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	2,400	31
8	Granville, A.-J., desservant à Kemexhe (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	67	1,100	505	26	Desaeger, J., desservant à Saint-Gilles, lez-Bruxelles (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.
9	Lebrun, B.-J., curé de 2 ^e classe à Perwez (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,500	526	27	Defauwe, A.-T., desservant à Soheit-Tinlot (art. 12; 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,133	Id.
10	Poncort, E.-J., desservant à Willemeau (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	28	Steppé, C., desservant à Saintes (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,111	Id.
11	Morel, F.-M.-L., desservant à Wynkel-St-Eloy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	77	1,200	Id.	29	Gailly, A.-J., desservant à Thulin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	38
12	Vanhée, C.-L., chapelain à Moorslede (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	800	Id.	50	Lecourt, J.-F., desservant à Piéton (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.
13	Dusausoy, J.-J.-G., desservant à Grand-Rosière (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	46	542	524	31	Nauli, C., desservant à Edegem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.
14	André, E., desservant à Debange (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.	52	Janssens, C.-L., desservant à Waelhem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
15	Poncelet, J.-E., desservant à Nogimont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,115	Id.	53	Leclercq, C.-F.-J., desservant à Villers-Potterie (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	47
16	Dufief, G.-J., desservant à Masnuy-St-Jean (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	551	54	Saelmaekers, C., desservant à Huldenberg (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	1,051	Id.
17	Dawant, A.-J.-G., desservant à Villers-Perwin (art. 20, 21, et 40 de la loi de 1844).	72	1,150	Id.	55	Adam, B.-J., desservant à Ortho (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	958	Id.
18	Fougny, F., desservant à Grandreng (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	58	651	551	56	Tinant, J.-E., desservant à Hompré (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	46	558	Id.
19	Dupont, A.-J., chapelain à Lavoir (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	558	Id.	57	Miot, A., desservant à St-Amand (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	850	Id.
20	Desmedt, J.-B., desservant à Bel-len (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	8	58	Martin, N., desservant à Mont-Quintin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,160	73
21	Woitrin, E.-C.-T.-G., desservant à Balatre (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	47	552	Id.	59	Henri, L.-B., desservant à Rouvrooy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,200	Id.
22	Pirllet, G.-J., desservant à Fumal, (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	953	Id.	40	Eggelen, P.-J., desservant à Groote-Brogel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	82
23	Franck, G.-J., desservant à Baelen (art. 12; 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	701	Id.	41	Du Four, T.-J., desservant à Wetteren-ten-Erde (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
42	Vanderheyden, M., desservant à Haeren (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	82	60	Neyens, B., desservant à Op-litter (art. 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	76	980	139
43	Van Achter, J.-G., desservant à Melsele (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	871	Id.	61	Dehu, T.-P., Desservant à Renlies (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	607	Id.
44	Poppe, C.-J., vicaire à Waerschot (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	515	Id.	62	Coolen, M.-E., desservant à Westkerke (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	157
45	Delaitte, L.-J., desservant à Neuville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	90	63	Stiers, C.-L., desservant à Pellenberg (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
46	Detraux, H.-C., desservant à Romerée (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	57	649	Id.	64	Higuët, A.-J., desservant provisoire à Walkain-St-Paul (art. 20, 21, 22, 40 et 40, § 3 de la loi de 1844).	77	1,150	176
47	Nyssen, J.-J., curé de 2 ^e classe à Stavelot (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	75	1,372	106	65	Van Belleghem, A.-D., desservant à Wacken (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	780	Id.
48	Grenier, J.-L.-D., desservant à Lantin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	66	Van Assche, J.-J., desservant à Vlecken (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,131	185
49	Lezaire, L.-A., desservant à Barry (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.	67	Polet, L.-F.-C., desservant à Rocour (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	52	552	Id.
50	Chaillet, L.-G., desservant à Avenas-le-Bauduin (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	47	549	106	68	Maillet, E., desservant à Wanzele (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	60	1,100	205
51	Lefebure, J.-F.-J., desservant à Stuyvekenskerke (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	67	1,029	Id.	69	Monvois, J., desservant à Hainin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	227
52	Hardy, R.-M., desservant à Heu- le-Romain (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	674	108	70	Meylemans, G.-F.-A.-M., vicaire à Alsemberg (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	47	357	240
53	Tychon, L.-A.-J., chapelain à Ver- viers (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	430	Id.	71	Van Ryn, A.-F., vicaire à Anvers (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	68	554	Id.
54	De Backer, D.-N., desservant à Linth (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	124	72	Badot, F.-J., desservant à Mesvin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,195	201
55	Jaradin, A., desservant à Han-sur- Lesse (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	Id.	75	Vandenpoel, H., desservant à Pro- ven (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	68	566	Id.
56	Monfort, J.-A., desservant à Em- bresiniaux (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	723	Id.					
57	Wéra, L.-J., desservant à Fexhe- le-haut-Clocher (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	861	Id.					
58	Dufays, L.-F., desservant à Poul- seur (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	942	Id.					
59	Froyen, L., desservant à Gothem- lez-Looz (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	704	139					
						TOTAL		73,456	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
Ministère des Affaires Étrangères.									
<i>Fonctionnaires et employés.</i>									
1	Germain, L.-G., huissier de salle (art. 1, 6, 8 et 13 de la loi de 1844).	73	1,980	94	12	Rochet, ancien professeur à l'athénée royal d'Anvers.	58	3,970	-
2	Lespirt, directeur-général, (art. 1, 6, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	7,500	218	13	Spanoghe, A., ancien professeur à l'athénée royal d'Anvers.	54	3,706	-
3	Baron de Stein d'Altenstein, con- sul général (art. 1, 8, 11 et 13 de la loi de 1844).	66	7,500	255	14	Trasenster, J.-L., professeur et inspecteur des études à l'uni- versité de Liège.	...	8,500	•
TOTAL.			10,980		15	Banneux, H., ancien instituteur à l'école moyenne de Spa.	61	2,368	•
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.									
<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>									
1	Siret, A., ancien commissaire de l'arrondissement de St-Nicolas.	67	4,002	•	16	Marchal, P. ancien professeur de gymnastique à l'athénée d'An- vers.	64	384	•
2	Bovler, E., ancien 1 ^{er} commis à l'administration provinciale de Liège.	40	707	•	17	Marchal, ancien maître de mu- sique à l'école moyenne de Fosses.	72	290	•
3	Delaroyère, G., ancien 1 ^{er} commis à l'administration provinciale de la Flandre orientale.	71	2,250	•	18	Jamart, Ph., ancien professeur à la section normale de Virton.	60	2,353	•
4	Desaegher, H., ancien 1 ^{er} commis à l'administration provinciale du Brabant.	67	1,770	•	19	Macors, J., professeur à l'univer- sité de l'État à Liège.	...	8,000	•
5	Coezar, Ch, ancien huissier à l'administration provinciale du Luxembourg.	65	343	•	20	Nemery, anc. professeur à l'athé- née royal de Chimay.	62	519	•
6	Peel, M., ancienne concierge à l'administration provinciale du Limbourg.	72	196	•	21	Van Neste, ancien inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire.	67	540	•
7	Piron, G., ancien directeur à l'administration provinciale du Brabant.	66	4,950	•	22	Dufour, ancien directeur à l'école moyenne de l'État à Péruwelz.	56	2,950	•
8	Boogaerts, ch., ancien commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale du Brabant.	69	2,225	•	23	Swellen, A.-H., proviseur à l'école normale primaire de l'État à Gand.	50	2,250	•
9	Schotteman, H., ancien chef de bureau au commissariat de l'ar- rondissement de Gand-Eccloo.	70	642	•	24	Demay, L., commis-rédacteur à l'université de Liège.	70	1,512	•
10	Engelhardt, J.-G., ancien profes- seur à l'athénée royal d'Arlon.	66	2,004	•	25	Mathys, C., ancien inspecteur cantonal de l'enseignement pri- maire.	64	573	•
11	Raeymackers, B., ancien direc- teur à la section normale pri- maire de Couvin.	64	3,285	•	26	Defalque, F.-J., inspecteur can- tonal de l'enseignement primaire à Wavre.	67	1,121	•
					27	Hastir, F.-J, concierge à la sec- tion normale primaire pour instituteurs à Huy.	67	909	•
					28	Bertrand, N.-G., ancien préfet des études à l'athénée royal de Charleroi.	56	901	•
					29	Cantinieaux, P.-J, ancien inspec- teur cantonal de l'enseigne- ment primaire.	63	529	•
					30	Siguet, J.-M., instituteur à l'école moyenne de l'État à Huy.	57	1,720	•
					31	Delsalle, J.-B.-A.-G., ancien pro- fesseur à l'athénée royal de Huy.	61	521	•
					32	Lecoite, L.-V., professeur à l'athé- née royal d'Anvers.	68	3,718	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
53	Heusschen, S.-D., professeur à l'athénée royal de Charleroi.	66	419	•	12	Salmont, dit Salmon, N., garde-forestier (art. 1 et 8).	67	487	
54	Arnoldy, J.-T., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	58	2,055	•	13	Hamal, C.-J.-L., directeur divisionnaire des mines (art. 1 et 8).	69	6,600	•
55	Dury, C.-J., ex-secrétaire-trésorier à l'école moyenne de l'État à Jumet.	58	82	•	14	Delfosse, C.-A., sergent d'eau (art. 1 et 8).	67	911	•
56	Dehon, A.-P.-H., professeur à l'athénée royal de Louvain.	67	661	•	15	Gauthy, E.-J., directeur du musée royal de l'industrie (art. 1 et 8).	66	5,647	•
57	Stassart, J.-A., maître de gymnastique à l'école moyenne de l'État, à Huy.	62	1,518	•	16	De Vooght, G., éclusier au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut (art. 1 et 8).	74	727	•
58	Paternostre, N.-J.-H., instituteur à l'école moyenne de l'État à Soignies.	60	1,788	•	17	Mathieu, J.-B.-C., garde-forestier (art. 5, 8 et 14).	42	192	•
					18	Pierlot, H.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	70	385	•
	TOTAL		77,186		19	Pignolet, P.-J., brigadier-forestier (art. 3 et 8).	64	357	•
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.				20	Dresse, I.-E.-E., pontonnier au canal de Liège à Maestricht (art. 3 et 8).	55	441	•
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				21	Morelle, A.-J.-H., directeur général honoraire des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	67	7,500	•
1	Sadin, N.-J., gardien au palais des académies (art. 1 et 8).	71	1,485	•	22	Kemppe, J.-B.-H.-L.-O., surveillant des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	66	1,034	•
2	Poot (dame née Morisse), V.-E., nettoyeuse au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics (art. 5, 8 et 14).	65	300	•	23	Bastin, E.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	68	335	•
3	De Brule (dame née De Buyscher), C., nettoyeuse au Ministère de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux publics (art. 5, 8 et 14).	61	500	•	24	Geoffroy, M.-A., ingénieur en chef, directeur honoraire des mines (art. 1 et 8).	68	5,387	•
4	Henrard, V.-J.-B., commis de 1 ^{re} classe aux ponts et chaussées (art. 1 et 8).	71	1,958	•	25	Simon, F.-J., garde-forestier (art. 1, 8 et 14).	53	55	•
5	Simar, M.-H.-S., garde-forestier (art. 1, 8 et 15).	68	536	•	26	Pierlot, J.-J., garde-forestier (art. 5, 8 et 15).	63	350	•
6	Marchal, F.-J., garde-forestier (art. 5 et 8).	78	29	•	27	Kempeneers, G.-A., administrateur de l'Institut supérieur de l'académie d'Anvers (art. 5 et 8).	64	1,384	•
7	Lyzolle, L.-J., commis de 1 ^{re} classe aux ponts et chaussées (art. 1 et 8).	72	2,085	•	28	Bergmann, M.-H., brigadier-forestier (art. 5 et 9).	59	1,058	•
8	Novent, J.-E.-J., commis de 1 ^{re} classe aux ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	70	1,575	•	29	Merjay, A.-A., garde-forestier (art. 3 et 8).	46	370	•
9	Selvais, dit Silvais, M.-J., conducteur principal des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	70	5,862	•	30	De Glimmes, P.-J.-P., chef de division à l'administration des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	61	7,500	•
10	Lambert, C.-J.-J., directeur divisionnaire des mines (art. 1 et 8).	74	6,525	•	31	Crépin, L.-L.-J., administrateur inspecteur général des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	69	3,687	•
	Ledoseray, J.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	75	577	•		TOTAL		61,399	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.								
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>								
1	Devroye, T., chef-garde (art. 3 et 8).	57	489	355	23	Vanweverenbergh, L.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	62	1,751	49
2	Grisar, L.-J.-F., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1)	45	960	ld.	24	Latour, F., facteur rural (art. 3 et 8).	56	495	ld.
3	Coûteaux, J.-J.-V., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	67	4,106	ld.	25	Gaultier, J.-F., facteur des postes (art. 3 et 8).	48	406	ld.
4	Pailhe, J.-L.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	64	689	ld.	26	Lesage, V., facteur des postes (art. 3 et 8).	43	500	ld.
5	Félix, L.-C., facteur rural (art. 3 et 8).	62	607	ld.	27	Struelens, P., facteur des postes (art. 3 et 8).	63	891	ld.
6	Feuillien, A., facteur rural (art. 3, 8 et 13)	61	747	ld.	28	De Graeve, B.-J., chef de station (art. 3 et 8, § 1).	62	1,037	92
7	Lecocq, J.-P.-H.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	50	654	ld.	29	Dobbels, B.-E., facteur rural (art. 3 et 8).	64	583	ld.
8	Lacourt, A.-J.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	41	455	ld.	30	Rosy, C.-J., portier de station (art. 3 et 8, § 1).	62	958	ld.
9	Goffin, H.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	687	ld.	31	André, E.-J., garde au chemin de fer (art. 3 et 8).	35	1,078	ld.
10	Tricot, J.-J., chef de section (art. 3 et 8, § 1).	73	1,518	10	32	Nyssens, A., 1 ^{er} commis au télégraphe (art. 3 et 8, § 1).	63	1,470	ld.
11	Meyer, H.-J., chef de section (art. 3 et 8, § 1).	67	665	ld.	33	Moderée, P.-V., garde-convoi (art. 3 et 9).	30	742	129
12	Busine, E.-A.-J., chef de bureau (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	3,312	ld.	34	Michiels, J.-M., facteur des postes (art. 3 et 8).	56	557	ld.
13	Delleuse, L.-J., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	66	750	ld.	35	Rosset, J.-B., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	3,595	ld.
14	Heyligers, M., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	63	750	ld.	36	Legrand, E., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	716	ld.
15	Matthys, D., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	692	ld.	37	Blondieau, N.-J., chef-facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	66	1,014	ld.
16	Lemoine, M.-L., commis des postes (art. 3 et 8, § 1).	46	1,027	ld.	38	Bertouille, F., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,754	ld.
17	Willem, J.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	71	2,738	ld.	39	Lepagé, J.-B., chef-garde (art. 3 et 9).	45	1,320	ld.
18	Declercq, E., facteur des postes (art. 3 et 8).	63	789	ld.	40	Van den Abeele, E., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	42	495	ld.
19	Demarbaix, T.-N.-F., facteur-trieur (art. 3 et 8).	58	960	ld.	41	Jardoz, M.-L.-J., facteur rural (art. 1 et 8, §§ 2 et 15).	68	750	ld.
20	Le Kime, Z.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	52	577	ld.	42	Édiers, Ch.-L., facteur rural (art. 1 et 8, § 2 et 15).	60	750	ld.
21	Colombie E.-A., capitaine de passage d'eau (art. 3 et 8, § 1).	51	610	ld.	43	Trioné, F.-E., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	3,874	ld.
22	Dethier, C.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	51	559	ld.	44	Pieters, F.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	60	715	ld.
					45	Demets, G.-C., facteur des postes (art. 3 et 9).	56	770	ld.
					46	Dupont, A.-A., facteur rural (art. 3 et 8).	55	605	ld.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
47	Michel, P., contrôleur à la marine (art. 3 et 8)	62	2,826	129	72	Maghuc, S.-J., facteur des postes (art. 3 et 9).	58	558	295
48	Van Hyfte, H., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	66	804	212	73	Louwet, J., facteur rural, (art. 1 et 8).	70	742	Id.
49	Raemaekers, P., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,875	Id.	74	Schlauch, P.-E., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	67	728	Id.
50	Cranshoff, J.-B., distributeur de coupons (art. 3 et 8, § 1).	56	551	Id.	75	Versyck, A., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	67	750	Id.
51	Verschave, J.-B.-A., commis-chef- (art. 1 et 8, § 1 et 13).	69	2,025	Id.	76	De Guchenaere, J., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	67	750	Id.
52	Vilars, J.-J., facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	69	945	Id.	77	Callebert, E.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	67	474	Id.
53	Quoilin, J.-J., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2 et 13).	67	808	Id.	78	Bogaert, I., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	722	Id.
54	Saive, J.-B., facteur rural (art. 3 et 8).	57	602	Id.	79	Dernyck, P.-X., facteur rural (art. 3 et 8).	55	626	Id.
55	Bouchonville, J.-B., facteur rural (art. 3 et 8).	54	500	Id.	80	Henrix, A.-C., facteur des postes (art. 3 et 8).	54	647	Id.
56	Naveaux, H.-J.-L.-E., facteur rural (art. 3 et 8).	54	450	Id.	81	Laboureur, P.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	44	527	Id.
57	Waltener, L., facteur des postes (art. 3 et 8, § 2).	45	508	Id.					
58	Delalay, H.-F.-J., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	65	706	Id.		TOTAL		79,985	
59	Defrise, A., facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	65	945	261					
60	Carlier, M.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	62	820	Id.		Ministère de la Guerre.			
61	Semal, R.-J.-G., facteur des postes (art. 3 et 8).	61	830	Id.		(Pensions civiles.)			
62	Devaux, H.-X., facteur rural (art. 3 et 8).	57	554	Id.	1	Leroy, W.-P.-L., maître de dessin.	75	4,000	"
63	Dalechamp, M., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	65	750	Id.	2	Liefooghe, C.-L., portier consigne.	65	258	"
64	Vervenne, P.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	612	Id.	5	Delbrouck, F.-J., employé princi- pal de 2 ^e classe, fonderie.	65	864	"
65	Slagmolen, J., facteur des postes (art. 3 et 8).	56	872	Id.	4	Rousseau E.-J., professeur à l'É- cole militaire.	55	7,000	"
66	Paesmans, J.-F., facteur rural (art. 3, 8 et 14).	55	500	Id.	5	Triest, J.-C., chef de division . .	73	5,027	"
67	Torchet, G.-F., agent de la police maritime (art. 3 et 8, § 1).	59	1,147	Id.	6	Renson, J.-J., employé de 1 ^{re} classe manufacture.	68	1,000	"
68	Zietse, P., matelot-canotier (art. 3 et 8).	58	410	Id.	7	Delahoeze, J.-B., maître graveur.	70	2,656	"
69	Mouton, A.-L., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	1,615	295	8	Sadet, A., agent de casernement.	75	170	"
70	Depoot, C.-L., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8).	75	500	Id.	9	Molhant, J., id.	72	125	"
71	Leurquin, M., facteur des postes (art. 3 et 8).	52	540	Id.	10	Vindelincx, J.-B., id.	55	152	"
						TOTAL		21,252	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère de la Guerre.					27	Werbrouck, J.-G.-R., lieutenant (art. 21).	56 ¹ / ₂	871	40
<i>(Pensions militaires.)</i>					28	Wolf, M.-A., général major (art. 1).	65	5,900	Id.
1	Terneus, P.-G., capitaine (art. 1).	55	2,700	518	29	Otto, L.-C.-M.-G., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.
2	Dewolf, J.-B., soldat (art. 18) . .	58 ¹ / ₂	405	42	30	Weimerskirch, T.-H., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.
3	De Clerck, L.-J., maréchal des logis (art. 18).	25	792	Id.	31	Verbrugge, C.-J., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.
4	Mathieu, J.-R.-J., soldat (art. 19).	55 ¹ / ₂	462	Id.	32	Soyer, J.-G.-J., colonel (art. 1) . .	60	4,400	Id.
5	Charles, F.-J., soldat (art. 20) . .	55	726	Id.	33	Fabra I.-J.-J., lieutenant-colonel (art. 1).	58	5,500	Id.
6	Degré, P.-J., soldat congédié (art. 20).	57 ¹ / ₂	462	Id.	34	Simon, J.-H.-J., lieutenant-colonel (art. 1)	58	5,500	Id.
7	Coen, H.-J.-V., musicien gagiste (art. 21).	48 ¹ / ₂	729	Id.	35	Mosmans, J.-H.-W., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.
8	Van Rysselberghe, C.-L., soldat (art. 21).	40	550	Id.	36	Piers, H., capitaine (art. 2, § 3) . .	55	2,633	Id.
9	Dom, J., musicien gagiste (art. 21).	60	792	Id.	37	Jeumonet, E., brigadier (loi du 27 mai 1840).	40 ¹ / ₂	517	50
10	Renaux, A.-D., musicien gagiste (art. 21).	49	744	Id.	38	Adtz, L.-F., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	56	680	40
11	Vandekerckhove, E.-F.-A., brigadier (art. 21).	27 ¹ / ₂	596	Id.	39	Vanden Avyle, J.-C., major (art. 10).	50 ¹ / ₂	5,025	77
12	De Becker, P.-F., brigadier-trompette (art. 21).	50 ¹ / ₂	535	Id.	40	Vlieghe, V.-D., soldat réformé (art. 18).	52 ¹ / ₂	495	143
13	De Schultere, P.-L., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	59	950	Id.	41	Chevalier, P.-J., soldat (art. 10).	27	462	Id.
14	de Boyser, P.-J., trompette (art. 21).	52 ¹ / ₂	509	Id.	42	Alleyn, A.-J., surveillant (art. 21).	56	760	Id.
15	De Ruyck, A.-A., brigadier (art. 21).	53 ¹ / ₂	555	Id.	43	Davin, A.-J., magasinier dépensier (art. 21).	45	681	Id.
16	Mondy, F.-J., maréchal des logis (art. 21).	58 ¹ / ₂	950	Id.	44	Principe, P.-L.-L., adjudant sous- officier (art. 21).	51	905	Id.
17	Mathieu, N., soldat (art. 21) . . .	59	660	Id.	45	Kieckens, J., sergent (art. 21) . .	44	528	Id.
18	Delforge, A.-J., soldat (art. 21) . .	51 ¹ / ₂	597	Id.	46	Depretre, F.-J., premier sergent (art. 21).	54 ¹ / ₂	634	Id.
19	Sonnet, E.-J., soldat (art. 21) . .	58 ¹ / ₂	528	Id.	47	Van Damme, A.-L., premier ser- gent (art. 21).	35 ¹ / ₂	792	Id.
20	Evrard, H.-J., soldat (art. 21) . .	56	644	Id.	48	Rhemis, J.-A., sergent (art. 21) . .	59	660	Id.
21	de Groulart, A.-E.-V. (écuyer), major (art. 19).	51 ¹ / ₂	5,625	40	49	Andrieu, H., caporal (art. 21) . .	62	578	Id.
22	Delforge, J.-A., lieutenant-colonel (art. 20).	55	5,850	Id.	50	Honnay, E.-J., caporal (art. 21) . .	44 ¹ / ₂	418	Id.
23	Bernard, A.-J., officier d'admini- stration de 2 ^e classe (art. 20).	56 ¹ / ₂	2,475	Id.	51	Van Gerwen, L., soldat (art. 21) . .	50 ¹ / ₂	409	Id.
24	Constant, C.-J., capitaine (art. 20).	55	2,970	Id.	52	Delmelle, G.-J., conducteur d'ar- tillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	60	792	Id.
25	Vanden Bulck, J.-B.-H., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 21).	55	2,250	Id.	53	Anciaux, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	60	930	Id.
26	Donnay De Casteau, V.-E.-X.-B., capitaine (art. 21).	45	1,463	Id.	54	Vanhoey, P.-J., maréchal des logis (art. 21).	40	634	Id.
					55	Ledoux, F.-J.-C., brigadier (art. 21).	44 ¹ / ₂	568	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
56	Dugauquier, H.-J., soldat (art. 21).	56	640	143	84	Dirickx, J.-G., chef de musique assimilé aux lieutenants (art. 1).	56 ¹ / ₂	1,700	257
57	Gilles, E., soldat (art. 21) . . .	55	634	Id.	85	Deverchin, L.-N.-J.-F., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 2, § 3).	58	2,222	Id.
58	Maes, J.-C., général major (art. 20).	57	6,490	137	86	De Haes, P.-J., Lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,530	Id.
59	Bosch, J., major (art. 20) . . .	53 ¹ / ₂	5,828	Id.	87	Wardenier, L.-L., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,464	Id.
60	Mullier, D.-E., capitaine (art. 20).	50 ¹ / ₂	2,970	Id.	88	Ruwet, G.-A.-L.-L., capitaine (art. 2, § 1.)	46	1,744	Id.
61	Scheepers, H.-F.-M., major (art. 21).	57	2,828	Id.	89	Vèrdoene, D.-A., portier (art. 21).	55 ¹ / ₂	788	258
62	Decamps, E.-L., lieutenant (art. 21).	44 ¹ / ₂	1,126	Id.	90	Van Boxsom, A., portier (art. 21).	45	681	Id.
63	Vanden Bogaerde, F.-L., chef de musique assimilé aux lieute- nants (art. 21).	54	1,581	Id.	91	Huysman, C., surveillant (art. 21).	55	620	Id.
64	Jacqmart, C.-F.-C.-L., lieutenant général (art. 1).	65	7,400	140	92	Braeckman, F. surveillant (art. 21).	48	705	Id.
65	Courtin, V., lieutenant général (art. 1).	64	7,400	Id.	93	Van Wynsberghe, L., tisauier (art. 21).	54	701	Id.
66	Derive, E.-C., lieutenant-colonel (art. 1).	58	5,500	Id.	94	Van de Wiele, E.-A., 1 ^{er} sergent (art. 21).	50	721	Id.
67	Dufort, B.-F.-A., major (art. 1) .	58	3,480	Id.	95	Vondenbulck, G.-A.-J., soldat (art. 21).	57	442	Id.
68	Bourguignon, J.-B., major (art. 2, § 3).	58	2,574	Id.	96	Bergoens, H., 1 ^{er} sergent (art. 21).	54	689	Id.
69	Isebaert, A.-C., capitaine (art. 2, § 3).	56	2,633	Id.	97	Arnoudt, D.-P.-C., musicien ga- giste (art. 21).	55	776	Id.
70	Derho, T.-P., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,498	Id.	98	Willame, A.-J., musicien gagiste (art. 21).	47	705	Id.
71	Poncin, J.-B., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,451	Id.	99	Bernaert, I., 1 ^{er} sergent (art. 21).	54 ¹ / ₂	744	Id.
72	Delannoy, E.-F.-A., capitaine (art. 2, § 3).	56	2,552	Id.	100	Suyvoet, F., sergent clairon (art. 21).	52	574	Id.
73	Lequy, A.-J., capitaine adminis- trateur d'habillements (art. 2, § 3).	58	2,262	Id.	101	De Coninck, J.-B., 1 ^{er} sergent (art. 21).	60 ¹ / ₂	627	Id.
74	Viellevoye, H.-J., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,656	Id.	102	Dewulf, J.-B., conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	50	852	Id.
75	Carlier, M.-F.-J., V ^e Balleux, J.-J., (art. 9)	59	224	256	103	Gruslin, P.-J., maréchal des logis (art. 21).	55	905	Id.
76	Petiau, A., colonel (art. 1) . . .	59	4,400	257	104	Moreau, A.-F., maréchal des logis (art. 21).	45	655	Id.
77	Capelle, M.-L.-P., colonel (art. 1).	58	4,400	Id.	105	Tybackx, J.-B., soldat (art. 21) .	60	657	Id.
78	Dubois, J.-T., intendant de 1 ^{re} cl. (art. 1.)	63	4,400	Id.	106	Davière, F., soldat (art. 21) . . .	55	604	Id.
79	Vander Oost, M.-J., colonel, (art. 1).	60	4,400	Id.	107	Deschamps, J., soldat, (art. 21) .	54	601	Id.
80	Gille, J.-B., pharmacien en chef (art. 1).	65	5,500	Id.	108	Cluydts, E.-M.-L., capitaine (loi du 27 mai 1840).	42	1,080	257
81	Gobaux, P., major (art. 1) . . .	58	2,900	Id.	109	Derbaix, J.-M.-B., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	55 ¹ / ₂	560	Id.
82	Missael, A.-L., capitaine (art. 1) .	55	2,250	Id.	110	Gosse, P.-C.-J., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 10).	59	5,500	258
83	Monteyne, C.-F., capitaine admini- strateur d'habillement (art. 1).	58	2,700	Id.	111	Jouret, L.-P.-T., capitaine (art. 10).	45 ¹ / ₂	2,815	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
112	Dubuc, E.-J.-P., capitaine (art. 20).	43	2,700	258	140	De Ridder, C., 1 ^{er} sergent (art. 21).	49	717	310
113	Mathieu, J.-G., lieutenant (art. 20).	39	1,700	Id.	141	Bernhard, P.-J., soldat (art. 21).	64 $\frac{1}{2}$	462	Id.
114	Godtsseels, P.-J., médecin de ré- giment de 1 ^{re} classe (art. 21).	52	2,405	Id.	142	Amthor, F., trompette (art. 21).	60	462	Id.
115	d'Arschot-Schoonhoven, L.-A.-G., (comte), capitaine (art. 21).	50	2,126	Id.	143	Vergeylen, J.-I., trompette-major	45 $\frac{1}{2}$	788	Id.
116	Palante, L.-H.-J., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	1,688	Id.	144	Jolet, M.-E.-F., maréchal des logis armurier (art. 21).	55	780	Id.
117	Cambrelin, G.-A., capitaine (art. 21).	50	2,295	Id.	145	Waeterinckx, H., adjudant de batterie (art. 21).	41	681	Id.
118	Carnière, T.-L., capitaine (art. 21)	52	1,884	Id.	146	Koolen, J.-M., adjudant de bat- terie (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	709	Id.
119	Siron, E.-D.-P., lieutenant (art. 21)	40	999	Id.	147	Guérin, E. maréchal des logis (art. 21)	52 $\frac{1}{2}$	845	Id.
120	Verhoeven, L.-J.-A., lieutenant (art. 21).	34	850	Id.	148	Fontaine, T.-A.-P.-L., major (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	2,574	317
121	Hendrickx, G.-D., soldat (loi du 27 mai 1840).	48	304	257	149	Vandersteen, E.-F.-D., capitaine (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,351	Id.
122	Schmickratte, E.-J., 1 ^{er} sergent (art. 21)	45	681	258	150	Simon, F.-E., capitaine (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	2,228	Id.
123	Thibeau, L., soldat (loi du 27 mai 1840).	45	454	255	151	Devicq de Cumplich, A.-L.-E.-G., (baron), capitaine (art. 21).	44	1,575	Id.
124	Piedselle, A.-C.-A., capitaine (art. 20).	47	2,475	264	152	Basse, E.-E.-N., capitaine (art. 21).	52	2,303	Id.
125	Daywaille, O., général - major (art. 1).	65	5,900	316	153	Schouttelen, H.-G., major (art. 1).	56	3,480	316
126	Adtz, N.-J., major (art. 1) . . .	58	3,480	Id.	154	Leclerc, C.-J.-J., major (art. 2, § 1).	49	2,501	Id.
127	Morand, L.-V.-G., capitaine admi- nistrateur d'habillement (art. 1).	58	2,700	Id.	155	Goethals, H.-J.-F., major (art. 20).	51	3,190	317
128	Delescluse, J.-L.-L., major (art. 2, § 3).	55	3,506	Id.	156	Purayc, J., capitaine (art. 20) . .	48	2,475	Id.
129	Dupont, L.-C.-C., major (art. 2, § 5).	55	3,437	Id.	157	de Rasse (baron), C.-A.-J.-A., ca- pitaine (art. 20).	46	2,250	Id.
130	Hantson, H.-A., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	58	2,532	Id.	158	Lison, A.-T.-J., lieutenant (art. 20).	51 $\frac{1}{2}$	1,870	Id.
131	Smitsmans, P.-C.-R., capitaine administrateur d'habillement (art. 2, § 5).	56	2,532	Id.	159	Bernard, H.-J., sous-lieutenant (art. 20).	40	1,400	Id.
132	Jonniaux, E.-H., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,551	Id.	160	Lemery, L., major (art. 21) . . .	55	2,719	Id.
133	Piron, P.-J., soldat (art. 19) . .	48	825	319	161	Delaunoy, L., capitaine (art. 21) .	53	2,450	Id.
134	Hernau, J.-B., portier (art. 21) .	52 $\frac{1}{2}$	725	Id.	162	Van den Steene, F.-X., capitaine (art. 21).	52	2,498	Id.
135	Tiereliers, G.-L., 1 ^{er} sergent (art. 21).	50	705	Id.	163	Servais, A.-G., capitaine (art. 21).	51	1,969	Id.
136	Vermeulen, P., musicien gagiste (art. 21).	56	756	Id.	164	Brück, E.-F.-R., capitaine (art. 21).	44	1,519	Id.
137	Melot, M.-J. sergent (art. 21) . .	50	717	Id.	165	Jordan, A.-H.-A.-L., capitaine (art. 21).	42	1,519	Id.
138	Demoulin, O.-C.-A., 1 ^{er} sergent (art. 21).	49	744	Id.	166	Van Caubergh, L.-D., capitaine (art. 21).	45	1,603	Id.
139	Kelders, H.-G.-T., sergent (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	737	Id.	167	De l'Escaille, J.-J.-M.-S., sous- lieutenant (art. 21).	28 $\frac{1}{2}$	700	Id.
						TOTAL.		303,131	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère des Finances.					24	Duson, G., timbreur (art. 1 et 8).	54	814	22
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					25	Van Grave, A.-M.-J., inspecteur de l'enregistrement (art. 3 et 8).	54	3,070	Id.
1	Cretteur, dit Creteur, A., préposé des douanes (art. 5 et 9).	55	701	22	26	Charlier, J.-A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	58	825	Id.
2	Collignon, H.-J., Préposé des douanes (art. 5 et 8).	55	480	550	27	Hoenaert, P.-J.-A., brigadier des douanes, (art. 5 et 8).	63	1,016	Id.
3	Lepez, C.-L.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	825	Id.	28	Gaillaert, L., receveur des contri- butions (art. 1, 8, 59 et 13).	70	2,960	63
4	De Boesschere, J.-B., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	3,750	Id.	29	Roose, A., brigadier des douanes (art. 5 et 9).	54	1,119	188
5	Martin, L.-M.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 3 et 8).	57	1,261	22	30	D'hooghe, E., A., commis des ac- cises (3, 8 et 13).	64	975	63
6	Parmentier, A.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	65	291	Id.	31	Schoolaert, C.-L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	816	Id.
7	Lereque, C.-L., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,009	Id.	32	De Cuyper, G.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	637	Id.
8	Javaux, A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,609	Id.	33	De Cerf, C.-J.-J., 2 ^e commis de direction de l'enregistrement (art. 3, 8 et 59).	65	1,928	Id.
9	Lamers, M., brigadier des douanes (art. 1, 8, 59 et 13).	66	1,162	Id.	34	Charlier, H.-G., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	999	Id.
10	Hardy, J.-H., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.	35	Duvivier, J.-C.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	50	911	Id.
11	Barbier, A.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.	36	Dosogne, H.-G., tournefeuille à l'atelier du timbre (art. 3, 8 et 14).	34	506	Id.
12	Sacré, A.-C.-H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.	37	Robert, J.-I., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	824	Id.
13	Nysten, M., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.	38	Douy, Mathieu-A., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	69	2,911	Id.
14	Dierickx, P., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	707	Id.	39	Marchand, C.-M., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	2,596	Id.
15	Hubert, J.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	60	1,162	Id.	40	Parent, J.-J., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	65	2,362	Id.
16	De Smet, C.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,162	Id.	41	Grand'Ry, J.-A., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	65	1,626	Id.
17	Martin, D.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	65	1,162	Id.	42	Blain, T.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
18	Van Daele, A.-A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	59	1,162	Id.	43	Nagels, J.-H.-H., conservateur des hypothèques (art. 8 et 13).	65	5,250	142
19	Wathelet, H.-M., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,158	Id.	44	Dusart, P., préposé des douanes (art. 5 et 8).	51	649	Id.
20	Lefebvre, F.-G., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,987	Id.	45	D'Argenbeau, S.-J., receveur des contributions en disponibilité (art. 3 et 8).	65	4,816	Id.
21	Coene, E., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,077	Id.	46	Verbrugge, J.-F., receveur des droits de succession (art. 3 et 8)	62	3,963	Id.
22	Petitjean, A.-J., commis aux écritures (art. 3 et 8)	62	1,270	Id.	47	Versuayen, M., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,102	Id.
23	Juste, D.-P., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,560	Id.					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
48	Coumans, J.-A., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	876	141	72	Laplanche, J.-P., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,162	188
49	Defever, P.-F.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	786	Id.	73	Hinck, F.-J., directeur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	68	5,606	Id.
50	Pierre, P., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	563	Id.	74	Van Bredael, H.-J.-J., receveur des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	5,062	Id.
51	Ledant, J.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	57	300	Id.	75	Witdoeck, J.-B.-J., commis aux écritures (art. 1 et 8).	66	1,392	Id.
52	Van Vyve, J.-J.-I., receveur des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	5,062	Id.	76	Laurent, I.-A.-H., receveur des contributions (art. 1 et 8).	71	5,060	Id.
53	De Wouters, G.-C.-M.-J., contrô- leur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	3,750	Id.	77	François, J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,121	Id.
54	Vidrequin, A.-C.-J., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	2,700	Id.	78	China, J.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,162	Id.
55	Lamorel, C., sous-contrôleur des accises (art. 1, 8 et 13).	68	1,987	Id.	79	Chomé, C.-J.-M.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	66	5,062	Id.
56	Lisée, J.-J.-F., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,612	Id.	80	De Ronquier, M.-E.-P.-I.-T., re- ceveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	60	2,600	Id.
57	Van Meenen, H.-G.-F., commis des accises (1, 8 et 13).	70	1,237	Id.	81	Schyns, J.-G., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	2,700	Id.
58	Luytgaerens, H., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	66	1,237	Id.	82	Deprez, L.-M.-M., receveur des contributions, art. 1, 8 et 13).	70	5,062	230
59	Knudde, C.-A., commis des accises (art. 1 et 8).	65	1,105	Id.	83	Peemans, E.-F., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	70	3,804	Id.
60	Degbillages, E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	84	Vandersnickt, J.-B., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	1,857	Id.
61	Evrard, H.-A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	1,162	Id.	85	Mollin, A.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	1,237	Id.
62	Carolus, P.-L., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	6	1,118	Id.	86	Pelman, dit Peleman, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,162	Id.
63	Deom, F.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	87	Lescauwæet, L.-D., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
64	Vandemoortele, P.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	914	Id.	88	Saint-Amand, L.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	67	1,118	Id.
65	Ergo, C.-L., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	900	Id.	89	Adriaenssens, M., matelot des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	900	1
66	Jeuniaux, H.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	825	Id.	90	Debacker, P.-B., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	69	825	Id.
67	Stevens, H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	825	Id.	91	De Cock, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	67	785	Id.
68	Vermeren, B., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	66	5,585	Id.	92	Heylen, C., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	769	Id.
69	Herman, P.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	67	5,506	Id.	93	Windels, H.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	54	733	Id.
70	Baise, J.-A., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 13).	66	1,200	Id.	94	Canuel, C.-D.-G.-L., essayeur de la garantie (art. 3 et 8).	53	788	Id.
71	Evers, S., percepteur des droits de navigation (art. 1 et 8).	78	356	Id.	95	Bousman, L., receveur des con- tributions (art. 3, 8 et 13).	62	1,353	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
96	Wathon, G.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	61	1,116	250	114	Aguillera, P.-J.-B., commis des accises (art. 3 et 8)	51	797	Id.
97	Gaupin, J.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,102	Id.	115	Mercenier, F.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,151	Id.
98	Dezeure, A.-A., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,359	Id.	116	Cartier, J.-A., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	1,056	Id.
99	Withofs, M., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	65	1,131	Id.	117	Guislin, V., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	900	Id.
100	Depuydt, T.-D., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,032	284	118	Bechoux, N.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	648	Id.
101	Dehaese, L.-J.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8)	65	561	250	119	Danthinne, C.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8)	44	556	Id.
102	Portelange, A., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	54	500	Id.	120	Dubois, A.-V., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	71	5,062	Id.
103	Paillet, G.-N., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14)	59	300	Id.	121	Genicot, E., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13)	68	1,987	Id.
104	Saute, A., receveur des contribu- tions (art. 3 et 8).	58	2,252	Id.	122	Darimont, T., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
105	Copuse, B., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13)	66	1,102	Id.	123	Dupré, G.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,602	Id.
106	Danckaert, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	68	856	Id.	124	Courtheyn, A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	992	Id.
107	Deroisy, F.-J., percepteur des droits de navigation (art. 1 et 8).	75	1,004	Id.	125	Thonnar, P., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	900	Id.
108	Criquillon, A.-J., percepteur des droits de navigation (art. 1 et 8).	69	711	Id.	126	Moureau, J.-F.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	825	Id.
109	Hof, C.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	40	366	284	127	Botteman, E.-D.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.
110	Dulait, A.-C., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	71	5,250	Id.	128	Cordier, J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.
111	Dejardin, F.-N., receveur des con- tributions (art. 3 et 8).	65	1,354	Id.					
112	Pirsch, N.-J., commis des accises (art. 3, 8 et 13).	61	1,237	Id.					
113	Piron, P.-D., commis des accises (art. 3 et 8).	65	1,204	284					
						TOTAL.		203,104	

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1888.****NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1887 s'élève à	fr. 4,624,940	»
Les crédits proposés pour l'exercice 1888 montent à	. . . 4,568,675	»
	<hr/>	
Soit une diminution de fr.	56,265	»

provenant d'une réduction proposée par la Chambre des Représentants.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de quatre millions cinq cent soixante-huit mille six cent soixante-quinze francs (4,568,675 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,300,000 .	5,500,000 .
2	Dotations de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 .	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	105,000 .	105,000 .
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	735,000 .	735,000 .
CHAPITRE IV. COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 .	228,675 .
6	— du personnel des bureaux	136,725 .	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 .	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	1,200 .	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. fr.			4,568,675 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT PAR AN	Charges ordinaires.	Charges extraordin.
CHAPITRE PREMIER.					
1	•			5,500,000	»
2	•			200,000	»
CHAPITRE II.					
3	•			80,000	25,000
CHAPITRE III.					
4	•			755,000	»
CHAPITRE IV.					
COUR DES COMPTES.					
MEMBRES DE LA COUR.					
5	a.	1	11,250	70,750	»
	b.	6	8,500		
	c.	1	8,500		
		8			
PERSONNEL DES BUREAUX.					
6	•	47	»	156,725	»
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.					
7	•			20,000	»
PENSIONS.					
8	•			1,200	»
TOTAL,					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
5,500,000	5,500,000	"	"	5,500,000	5,500,000	"
105,000	105,000	"	"	120,000	119,991 44	
735,000	791,265	"	56,265	739,265	829,994 79	
70,750	70,750	"	"	70,750	70,750	"
136,725	136,725	"	"	136,725	136,725	"
20,000	20,000	"	"	20,000	10,999 24	
1,200	1,200	"	"	1,200	630	"
4,568,675	4,624,940	"	56,265	4,587,940	4,678,000 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre.
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des comptes
	TOTAL.fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
3,500,000	3,500,000	"	"	3,500,000	3,500,000	
105,000	105,000	"	"	120,000	118,541 06	
735,000	791,265	"	56,265	739,265	840,701 54	
228,675	228,675	"	"	228,675	227,324 14	
4,568,675	4,624,940	"	56,265	4,587,940	4,686,566 54	
Diminution. fr.		56,265				

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1888 s'élèvent à fr	15,426,361	»
Les crédits votés pour l'exercice 1887 montent à . . .	15,126,361	»
	<hr/>	
Soit une augmentation de. . . fr	300,000	»

qui se justifie de la manière ci-après :

CHAPITRE IV.

FRAIS DE JUSTICE.

ART. 16. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (crédit non limitatif).*

Crédit voté pour 1887	fr. 1,200,000	»
Crédit demandé pour 1888	1,500,000	»
	<hr/>	
En plus pour 1888. . . fr.	300,000	»

L'augmentation est proposée en vue de mettre le chiffre du crédit en rapport avec les besoins constatés.

CHAPITRE IX.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

SECTION 1^{re}.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET D'ALIÉNÉS

ART. 43. — *Subsides pour le patronage des condamnés libérés.*

Le libellé de cet article n'indique pas exactement la destination du crédit, qui est affecté au patronage des colons libérés des écoles agricoles et des jeunes détenus libérés des maisons de réforme.

Le crédit de 14,000 francs est réparti en conséquence entre les deux services de la bienfaisance et des prisons. L'article 45 est supprimé dans la première section du chapitre IX et un article nouveau est inscrit sous le n° 50 dans la seconde section.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 1 ^{re} , art. 43, crédit voté pour 1887 fr.	14,000 »
Section 2 ^e , art. 50, crédit demandé pour 1888	5,000 »
	<hr/>
En moins pour 1888. . . . fr.	9,000 »

SECTION II.

ÉCOLES AGRICOLES DE HUYSELEDE ET DE BEERNEM.

ART. 47 (ancien art. 48). — *Traitement des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1887 fr.	65,750 »
Crédit demandé pour 1888	66,750 »
	<hr/>
En plus pour 1888. . . . fr.	1,000 »

Cette somme est demandée afin de pouvoir accorder aux fonctionnaires et employés des augmentations de traitement dans les limites des dispositions réglementaires.

ART. 52. — *Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences.*

Crédit voté pour 1887 fr.	28,000 »
Crédit demandé pour 1888.	27,500 »
	<hr/>
En moins pour 1888. . . . fr.	500 »

Le crédit peut être diminué eu égard au chiffre des dépenses prévues.

ART. 53. — *Animaux et nourriture des animaux.*

Crédit voté pour 1887 fr.	28,000 »
Crédit demandé pour 1888	27,500 »
	<hr/>
En moins pour 1888. . . . fr.	500 »

Le crédit peut également être diminué d'après les prévisions.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 61 (nouveau). — *Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme.*

Crédit demandé pour 1888 fr.	9,000 »
	<hr/>
En plus pour 1888. . . . fr.	9,000 »

Cette allocation a été motivée à l'article 43 ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RÉCAPITULATION.

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
ART. 16 fr.	300,000 »	—
ART. 43 (art. 30 nouveau)	»	9,000 »
ART. 47 (art. 48 ancien).	1,000 »	»
ART. 52.	»	500 »
ART. 53	»	500 »
ART. 61 (nouveau)	9,000 »	»
	310,000 »	10,000 »
AUGMENTATION. . . fr.	300,000 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quinze millions quatre cent vingt-six mille trois cent soixante et un francs (15,426,361 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	472,500 .
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	502,000 .	
3	Matériel	48,000 .	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	5,000 .	
5	Frais de route et de séjour	0,500 .	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	270,700 .	4,581,400 .
7	— Matériel	5,300 .	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,057,450 .	
9	— Matériel	24,000 .	
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,092,450 .	
11	Justices de paix et tribunaux de police	951,500 .	
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	20,650 .	76,270 .
13	— Matériel	1,500 .	
14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	48,400 .	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	5,720 .	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Credit non limitatif</i>)	1,500,000 .	1,519,508 .
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	7,008 .	
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,500 .	
A REPORTER fr.			0,449,478 .

POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	6,449,478 •
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
10	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 •	55,000 •
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
20	Traitements de fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	25,000 •	
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	400,000 •	
22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 •	
23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	25,300 •	460,300 •
24	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	7,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre).	15,000 •	
26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse.	0,000 •	
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,000 •	80,000 •
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	4,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	6,994,778 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	•	6,994,778 •
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
29	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 •	
30	Clergé inférieur du culte catholique	4,261,000 •	
31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	250,000 •	
32	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266 •	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 •	
34	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 •	4,949,958 •
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 •	
36	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 •	
37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre).	16,000 •	
38	Secours pour les ministres des cultes	30,000 •	
CHAPITRE IX.			
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
<i>SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	240,000 •	
40	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale ; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875 ; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	355,000 •	
41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	10,000 •	
42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 •	
	A REPORTER . . . fr.	•	11,944,788 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	-	11,944,756 •
	<i>SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Baernem.</i>		
43	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier	93,000 •	887,500 •
44	Frais d'habillement des surveillants	1,000 •	
45	Frais de voyage des membres du Comité d'inspection, des fonctionnaires et employés.	3,000 •	
46	Fournitures de bureau et de classe	2,500 •	
47	Traitements des fonctionnaires et employés	66,750 •	
48	Indemnités et tantièmes.	2,500 •	
49	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaires du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers.	50,000 •	
50	Patronage des colons libérés	5,000 •	
51	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles.	16,450 •	
52	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences.	27,500 •	
53	Animaux et nourriture des animaux.	27,500 •	
	CHAPITRE X		
	PRISONS.		
54	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. Articles de consommation et de transformation	1,000,000 •	2,510,125 •
55	Salaires des détenus.	50,000 •	
56	Confection et frais d'habillement des surveillants.	28,000 •	
57	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	6,000 •	
58	Traitements des fonctionnaires et employés	1,030,775 •	
59	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants.	20,550 •	
60	Frais d'impression et de bureau	12,000 •	
61	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme	9,000 •	
62	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	245,000 •	
63	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux.	10,000 •	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
64	Mesures de sûreté publique	60,000 •	60,000 •
	À REPORTER fr.	-	15,402,861 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	15,402,561 •
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
65	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	15,000 •	24,000 •
66	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	•	15,426,561 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
CHAPITRE I^{er}.											
ADMINISTRATION CENTRALE.											
1	»	Traitement du Ministre.									
2	»	— des fonctionnaires et employés.									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="711 807 791 898" rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th> <th colspan="2" data-bbox="807 807 1011 852">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th> <th data-bbox="1027 807 1123 898" rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th> <th data-bbox="1139 807 1362 898" rowspan="2">OBSERVATIONS.</th> </tr> <tr> <th data-bbox="807 875 903 898">MINIMUM.</th> <th data-bbox="919 875 1011 898">MAXIMUM.</th> </tr> </thead> </table>					NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.	MINIMUM.	MAXIMUM.
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.							
	MINIMUM.	MAXIMUM.									
PERSONNEL.											
		Secrétaire général	1	10,000	10,000						
		Administrateur des prisons et de la sûreté publique	1	10,000	10,000						
		Directeurs généraux	5	9,000	10,000	47,000	Application de l'article 5 du règlement à un direc- teur général.				
		Directeurs	2	7,000	8,000	14,000					
		Chefs de division	10	5,500	6,500	59,750	Application de l'article 5 du règlement à deux chefs de division.				
		Inspecteurs	3	5,500	6,500	19,500	Un inspecteur général avec rang de directeur.				
		Chefs de bureau	17	4,000	5,000	77,600	Application de l'article 5 du règlement à deux chefs de bureau.				
		Sous-chefs de bureau	6	3,100	3,800	19,600	Application de l'article 5 du règlement à un com- mis de 1 ^{re} classe.				
		Commis de 1 ^{re} classe	10	2,600	3,000	29,000					
		— 2 ^e —	14	2,100	2,500	31,100					
		— 3 ^e —	12	1,400	2,000	21,500					
		— expéditionnaires.	6	1,200	2,000	9,500					
		Attachés	3	»	»	5,500					
		Huissier audencier.	1	1,800	2,500	2,500					
		— de salle	1	1,400	2,400	2,400					
		Messagers.	9	1,000	2,000	15,300					
		Garde mobilier	1	1,000	2,000	1,950					
		Concierges	2	700	1,400	2,800					
		Boute-feux	3	700	1,300	3,700					
		Nettoyeuses	5	500	1,000	3,900					
		Emplois vacants, augmentations éventuelles, travaux extraord.	»	»	»	5,400					
		TOTAL.	112			592,000					

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	>	>	21,000	21,000	
392,000	392,000	>	>	392,000	381,797 72	
413,000	413,000	>	>	413,000	402,797 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	25,000 »
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers	11,500 »
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	11,500 »
			48,000 »
4	•	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.	
5	•	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}	fr.
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>			
		Premier président	1 16,000 16,000
		Président de chambre	1 13,000 13,000
		Conseillers.	15 11,250 168,750
		Procureur général	1 16,000 16,000
		Avocats généraux	2 12,000 24,000
6	•	Greffier en chef	1 7,000 7,000
		Greffiers adjoints	2 4,500 9,000
		Huissiers audienciers	6 750 4,500
		Secrétaire du parquet	1 4000 à 4500 4,000
		Employé	1 2000 à 2600 2,600
		Messagers	5 1200 à 1800 3,400
		Augmentation éventuelle des traitements	» » 450
			270,700
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
413,000	413,000	»	»	413,000	402,797 72	
48,000	48,000	»	»	50,000	49,970 65	
5,000	5,000	»	»	6,000	3,621 78	
6,500	6,500	»	»	9,000	6,518 50	
472,500	472,500	»	»	478,000	462,708 65	
270,700	270,700	»	»	270,150	263,702 80	
270,700	270,700	»	»	270,150	263,702 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
				REPORT. fr.		
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation</i>				
7	»	La Cour	»	»	3,000	} 5,300
		Le parquet.	»	»	1,600	
		Mobilier pour la Cour de cassation	»	»	700	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	41,250	33,750	} 1,057,450
		Présidents de chambre	10	8,500	85,000	
		Conseillers.	76	7,500	570,000	
		Procureurs généraux.	3	41,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	10	8,000	80,000	
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000	
8	»	Greffiers en chef	3	5,000	15,000	
		Greffiers adjoints	24	4,000	84,000	
		Secrétaires des parquets	3	4000 à 4500	15,600	
		Employés	13	2000 à 2600	28,700	
		Messagers	11	1200 à 1800	17,050	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Concierges.	2	1100 à 1500	2,600	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 50 juillet 1884.	»	»	9,000	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	2,100	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	»	Cour d'appel de Bruxelles	»	»	7,600	} 24,000
		— de Gand	»	»	5,900	
		— de Liège	»	»	7,200	
		Mobilier pour les trois Cours	»	»	3,500	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes				
					A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
270,700	270,700	"	"	270,450	263,702 80	
5,500	5,500	"	"	5,300	4,680 "	
1,057,450	1,057,450	"	"	1,056,400	1,044,295 26	
24,000	24,000	"	"	24,000	22,941 07	
1,357,450	1,357,450	"	"	1,355,850	1,335,619 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					REPORT. . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	7,500	30,000	699,350
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	16	6,250	100,000	
		Juges	53	3,000	165,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
		Substituts	21	5,000	105,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	38	3,200	124,600	
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	14,900	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	20	1200 à 2000	30,800	
		Huissiers audienciers	23	400	9,200	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	2,050	
10		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
	b.	Présidents	13	7,000	91,000	998,650
		Vice-présidents	13	3,500	74,500	
		Juges d'instruction	23	5,250	120,750	
		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
		Substituts	27	4,500	121,500	
		Greffiers	13	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	52	3,000	156,000	
		Secrétaires des parquets.	15	3000 à 3300	42,570	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	22	1200 à 2000	53,800	
		Huissiers audienciers	48	300	14,400	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	3,030	
		A REPORTER.	1,698,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,357,450	1,357,450	»	»	1,355,850	1,335,619 15	
1,357,450	1,357,450	»	»	1,355,850	1,335,619 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
					REPORT. fr.
					REPORT. fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).			
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres.</i>			
		Présidents	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000
		Substituts	9	4,000	36,000
		Greffiers	9	3,200	28,800
		Greffiers adjoints y compris l'augmentation de 200 fr.	16	2,800	44,800
40 (suite).	c.	Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	25,400
		Commis expéditionnaires	9	1200 à 2000	12,920
		Huissiers audienciers	18	200	3,600
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	1,580
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
11	»	Juges de paix	207	3,000	621,000
		Greffiers	207	1,500	310,500
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,357,450	1,357,450	»	»	1,355,850	1,335,619 13	
2,092,450	2,092,450	»	»	2,056,550	2,035,298 51	
931,500	931,500	»	»	931,500	931,500 »	
4,381,400	4,381,400	»	»	4,343,880	4,302,417 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOMBRE des articles.	LITTE de develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENT par an	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.		
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	20,650
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général	1	3500 à 4000	3,750	»	
		Huissier audiencier	1	400	400	»	
		Messagers	1	1200 à 1800	1,500	»	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	»	»	
<i>Matériel.</i>							
13	»	Matériel pour la Cour militaire	»	1,500	»	1,500	
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	48,400
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	»	
		Anciens prévôts militaires	4	500	2,000	»	
		Huissiers audienciers	7	200	1,400	»	
			1	420	420	»	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière dont jouissent les auditeurs	2	550	1,100	»	3,720
			1	570	570	»	
			1	600	600	»	
»	»	Ameublement des locaux des conseils de guerre.	2	720	1,440	»	»
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,467,000	»	53,000
		Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				»	
17	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			7,008	»	
18	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.			12,500	»	
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
20,650	20,650	,	,	20,850	20,837 50	
1,500	1,500	,	,	1,500	1,224 50	
48,400	48,400	,	,	48,400	47,025	
5,720	5,720	,	,	8,720	8,686 05	
"	"	"	"	"	"	
76,270	76,270	,	,	79,470	77,773 05	
1,500,000	1,200,000	300,000	,	1,200,000	1,709,266 54	
7,008	7,008	"	"	7,008	6,849 84	
12,500	12,500	"	"	12 500	11,899 90	
1,519,508	1,219,508	300,000	,	1,219,508	1,728,016 08	
Augmentation. . fr.		500,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
19	»	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
20	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>		
		NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		1 Directeur 1 Chef de division 1 Traducteur. 1 Commis-concierge 1 Comptable. 1 Vérificateur. Encaisseur Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	10,000 » 6,000 » 5,500 » 2,200 » 1,900 » 500 » 300 » 1,500 »	25,000 »
21	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires		
22	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>		
23	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique, publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation		
24	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
55,000	55,000	»	»	155,000	152,782 31	
55,000	55,000	»	»	155,000	152,782 31	
25,000	25,000	»	»	25,000	23,499 96	
400,000	400,000	»	»	450,000	396,506 97	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,762 50	
25,300	25,500	»	»	25,300	22,160 51	
7,000	7,000	»	»	10,000	4,946 51	
460,300	460,300	»	»	513,300	449,876 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
PENSIONS ET SECOURS.																																														
25	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																												
26	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
27	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
28	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																												
CHAPITRE VIII.																																														
CULTES.																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
29	»	Clergé supérieur du culte catholique																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">Appointements par an.</th> <th style="text-align: center;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Evêques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire d'évêché</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">3,600 »</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">48,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">64,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">74</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">281,400 »</td> </tr> </tbody> </table>			CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	—	2	1,500 »	3,000 »	Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »	—	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	32	2,000 »	64,000 »			74	281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque	1	21,000 »	21,000 »																																											
Evêques	5	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																											
Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																											
—	2	1,500 »	3,000 »																																											
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »																																											
—	10	3,200 »	32,000 »																																											
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																											
—	32	2,000 »	64,000 »																																											
		74	281,400 »																																											
		A REPORTER. . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	>	>	25,000	12,158 48	
9,000	9,000	>	>	9,000	6,653 >	
2,000	2,000	>	>	2,000	2,000 >	
4,000	4,000	>	>	4,000	4,000 >	
30,000	30,000	>	>	40,000	24,813 48	
281,400	281,400	>	>	281,400	277,300 >	
281,400	281,400	>	>	281,400	277,300 >	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE VIII (SUITE).		REPORT. . . fr.	
50		Clergé inférieur du culte catholique			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agent s.	Appointements par an.	
				TOTAL des traitements.	
		Curés de 1 ^{re} classe	88	2,047 50	180,180 »
		Curés de 2 ^e classe	24	1,600 »	58,400 »
		— —	80	1,500 »	75,000 »
		— —	69	1,563 »	94,185 »
		Desservants	195	1,200 »	231,600 »
		— —	590	1,100 »	649,000 »
		Chapelains	2,047	950 »	1,944,650 »
		— —	4	800 »	5,200 »
		— —	6	700 »	4,200 »
		— —	174	600 »	106,400 »
		Vicaires	3	800 »	2,400 »
		— —	7	700 »	4,900 »
		— —	1,567	600 »	940,200 »
		Coadjuteurs	12	600 »	7,200 »
		Aumôniers	22	»	20,725 »
		Prêtres auxiliaires. — Indemnités.	»	»	7,800 »
			4,856		4,309,740 »
51		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo			
		<i>Culte protestant et anglican.</i>			
52		Traitements des pasteurs et employés			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents	Appointements par an.	
				TOTAL des traitements.	
		Pasteurs	2	5,292 »	10,584 »
		— —	3	4,000 »	12,000 »
		— —	1	5,951 20	3,951 20
		— —	2	5,528 »	7,056 »
		— —	1	3,000 »	3,000 »
		— —	8	2,400 »	19,200 »
		— —	5	2,280 »	11,400 »
		— —	1	1,900 »	1,900 »
		Lecteur-chanteur	1	1,008 »	1,008 »
		— —	1	762 »	762 »
		— —	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers	2	258 »	516 »
		— —	7	252 »	1,764 »
			38		75,065 20
		A REPORTER. . . fr.			

Le crédit demandé
suffit, parce qu'il y a
des places vacantes.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
281,400	281,400	»	»	281,400	277,500 »	
4,261,000	4,261,000	»	»	4,261,000	4,245,158 60	
250,000	250,000	»	»	250,000	250,000 »	
75,266	75,266	»	»	75,266	74,422 20	
4,867,666	4,867,666	»	»	4,867,666	4,846,880 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
		CHAPITRE VIII (SUITE).			
33	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
		<i>Culte israélite.</i>			
34	»	Traitements des ministres et employés			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Ministres officiants	2	2,000 »	4,000 »
		— —	1	1,300 »	1,300 »
		— —	3	1,100 »	3,300 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	600 »	600 »
			9		15,292 »
35	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
36	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>			
37	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.			
38	»	Secours pour les ministres des cultes.			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,867,666	4,867,666	»	»	4,867,666	4,846,880 80	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,820 03	
15,292	15,292	»	»	15,292	15,292 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
16,000	16,000	»	»	17,000	15,735 50	
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000 »	
4,949,958	4,949,958	»	»	4,950,958	4,926,728 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.				
39	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.		
40	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale, 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873, 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible.		
41	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.		
42	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.		
	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.		
SECTION DEUXIÈME — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.				
43	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier.		
44	»	Frais d'habillement des surveillants.		
45	»	Frais de voyage des membres du comité d'inspection, des fonctionnaires et employés.		
46	»	Fournitures de bureau et de classe.		
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés.		
PERSONNEL.				
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MO NTA de la dépense
	Directeur	1	6,000	6,000
	Aumônier	1	2,400	2,400
	» adjoint	1	1,600	1,600
	Médecin	1	2,000	2,000
	» adjoint	1	1,200	1,200
	Agent comptable	1	5,100	5,100
	Instituteur principal	1	2,200	2,200
	Instituteurs adjoints	5	1,600 à 2,150	8,800
	Magasinier	1	2,000	2,000
	Commis	2	1,200 à 1,600	2,950
	Jardinier en chef	1	2,400	2,400
	Chef de culture	1	2,400	2,400
	Instructeur spécial	1	2,400	2,400
	Surveillants en chef	2	2,000 à 2,200	4,200
	Surveillants	11	1,150 à 1,450	15,100
	Surveillantes	10	700	7,000
		41		
	Augmentation éventuelle des traitements, indemnités			1,000

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
240,000	240,000	•	•	225,000	224,995 72	
355,000	355,000	»	»	355,000	355,000 »	
10,000	10,000	»	»	12,000	8,245 50	
7,500	7,500	»	»	7,500	8,570 63	
»	14,000	»	14,000	14,000	14,000 »	
93,000	95,000	»	»	95,000	99,995 70	
1,000	1,000	»	»	1,000	926 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,867 94	
2,500	2,500	»	»	2,000	2,244 54	
66,750	65,750	1,000	»	64,750	63,349 82	
778,750	791,750	1,000	14,000	779,250	780,195 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
48	»	Indemnités et tantièmes			
49	»	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaire du boulanger, des chefs d'atelier et journaliers			
50	»	Patronage des colons libérés			
51	»	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles . .			
52	»	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences			
55	»	Animaux et nourriture des animaux			
					TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
		CHAPITRE X.			
		PRISONS.			
		SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>			
54	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Articles de consommation et de transformation			
55	»	Salaires des détenus			
56	»	Confection et frais d'habillement des surveillants.			
57	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .			
58	»	Traitements des fonctionnaires et employés			
		PERSONNEL.			
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
	Secrétaires des Commissions administratives	4	1,400	2,800	9,200 »
	— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »
	Directeurs (maisons centrales)	4	5,000	6,000	20,000 »
	— (— de sûreté)	8	2,900	4,000	28,700 »
	— (— d'arrêt)	19	2,200	2,800	47,000 »
	— adjoints	5	3,400	5,800	17,400 »
	Aumôniers catholiques	31	450	2,600	46,650 »
	— adjoints.	5	700	1,800	7,700 »
	Médecins	27	500	2,600	50,600 »
	— adjoints	6	1,000	1,400	8,800 »
	Instituteurs	24	1,400	2,600	46,600 »
	— adjoints	5	1,400	1,700	4,800 »
	A REPORTER.	157		fr.	268,450 »
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
778,750	791,750	1,000	14,000	779,250	780,195 85	
2,300	2,500	»	»	2,300	1,900 39	
30,000	30,000	»	»	29,650	31,937 05	
3,000	»	5,000	»	»	»	
16,450	16,450	»	»	15,000	14,127 85	
27,500	28,000	»	500	29,500	27,341 51	
27,500	28,000	»	500	50,000	51,494 86	
887,500	896,500	6,000	15,000	883,500	886,997 51	
DIMINUTION. . fr.		9,000				
1,090,000	1,090,000	»	»	1,170,000	1,248,694 18	
50,000	50,000	»	»	18,000	16,853 33	
28,000	28,000	»	»	50,000	25,265 58	
6,000	6,000	»	»	11,000	9,554 71	
1,039,775	1,039,775	»	»	940,775	923,817 77	
2,213,775	2,213,775	»	»	2,169,775	2,224,185 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
					REPORT. fr.
58 (suite).		PERSONNEL (suite).			
		REPORT.	137	fr.	268,450 »
		Instituteurs auxiliaires.	4	600 1,000	2,800 »
		— lecteurs	41	550 550	4,850 »
		Comptables	4	2,600 3,300	11,500 »
		Commis de 1 ^{re} classe	42	2,400 2,500	28,200 »
		— de 2 ^e — (comptables).	13	1,900 2,300	28,300 »
		— de 2 ^e —	8	1,600 2,000	14,000 »
		— de 5 ^e — (comptables).	13	1,500 1,800	25,000 »
		— de 5 ^e —	31	1,200 1,500	40,050 »
		Magasiniers	7	1,600 2,000	13,600 »
		Surveillantes religieuses	78	673 800	53,200 »
		— laïques	8	700 700	5,600 »
		Chefs surveillants	14	1,800 2,200	28,000 »
		Surveillants de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	338	1,100 1,450	413,632 50
		Chef de culture	1	2,200 2,300	2,500 »
		Surveillant de culture	1	1,400 1,800	1,800 »
		Surveillants spéciaux	13	1,400 1,800	20,400 »
		Commissionnaires	48	200 1,000	8,180 »
		Maitres de musique.	2	750 750	1,500 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	57	40 300	7,950 »
		Aumôniers protestants et israélites	26	250 500	7,084 »
		Contre-maitres	3	2,200 2,300	7,050 »
		Chevrons aux surveillants	»	»	6,552 »
		Indemnités, augmentations éventuelles aux directeurs des prisons secondaires en remplacement des tantièmes sur le travail des détenus	»	»	41,576 50
		TOTAL	799	fr.	1,039,773 »
59	»	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants			
60	»	Frais d'impression et de bureau			
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		ALIMENTATION.	DIMINUTION			
2,213,775	2,213,775	,	,	2,169,775	2,224,183 57	
20,550	20,350	,	,	20,350	17,012 50	
12,000	12,000	,	,	12,000	9,508 92	
2,246,125	2,246,125	,	,	2,202,125	2,250,706 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
61	»	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme.
62	»	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et amélioration des bâtiments.
63	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments, la direction et la surveillance des travaux.
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
»	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
»	»	Travaux industriels. — Salaires des détenus
»	»	Frais d'impression et de bureau
»	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
64	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
65	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
66	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,246,125	2,246,125	»	»	2,202,125	2,250,706 99	
9,000	»	9,000	»	»	»	
245,000	245,000	»	»	180,000	180,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,109 01	
2,510,125	2,501,125	9,000	»	2,592,125	2,459,816 »	
»	»	»	»	130,000	86,179 61	
»	»	»	»	54,000	28,745 96	
»	»	»	»	1,000	765 09	
»	»	»	»	60,400	58,072 48	
»	»	»	»	225,400	173,759 14	
2,510,125	2,501,125	9,000	»	2,617,525	2,615,575 14	
AUGMENTATION fr.		9,000				
60,000	60,000	»	»	60,000	80,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	80,000 »	
15,000	15,000	»	»	17,000	8,935 70	
9,000	9,000	»	»	6,800	9,121 44	
24,000	24,000	»	»	23,800	18,057 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation</i>	
I.	Administration centrale
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
	TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
472,500 »	472,500 »	»	»	478,000 »	462,708 65	
4,581,400 »	4,581,400 »	»	»	4,543,880 »	4,302,417 44	
76,270 »	76,270 »	»	»	79,470 »	77,775 05	
1,519,308 »	1,219,308 »	300,000	»	1,219,508 »	1,728,016 08	
55,000 »	55,000 »	»	»	155,000 »	152,782 31	
460,500 »	460,500 »	»	»	515,500 »	449,876 45	
50,000 »	50,000 »	»	»	40,000 »	24,813 48	
4,949,958 »	4,949,958 »	»	»	4,950,958 »	4,926,728 33	
887,500 »	896,500 »	»	9,000	885,500 »	886,997 51	
2,510,125 »	2,501,125 »	9,000	»	2,617,525 »	2,613,575 14	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	80,000 »	
24,000 »	24,000 »	»	»	23,800 »	18,057 14	
15,426,361 »	15,126,361 »	300,000	9,000	15,364,741 »	15,723,745 58	
AUGMENTATION. . . fr.		300,000				

(138)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1888 s'élève à 2,377,020 francs et ne présente aucune différence avec les crédits budgétaires votés par la Législature pour l'exercice 1887.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1888, est fixé à la somme de deux millions trois cent soixante-dix-sept mille vingt francs (2,377,020 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Le Prince de CHIMAY.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(142)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	31,000	
2	— du personnel des bureaux	325,000	
3	Matériel.	47,000	414,000
4	Fonds secrets	15,000	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques</i>			
6	Allemagne.	58,000	
7	Autriche-Hongrie	58,000	
8	Brésil	30,000	
9	Chine	38,000	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000	
11	Espagne	30,000	
12	États-Unis	30,000	
13	France	58,000	
14	Grande-Bretagne.	58,000	
15	Italie.	38,000	
16	Japon	38,000	900,500
17	Mexique.	30,000	
18	Pays-Bas	38,000	
19	Portugal	25,000	
20	Roumanie	25,000	
21	Russie	58,000	
22	S ^t -Siège	20,000	
23	Serbie	25,000	
24	Suisse	20,000	
25	Turquie.	30,000	
26	Traitements des conseillers et secrétaires	162,500	
A REPORTER. fr.			1,815,100

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	1,315,160 •
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	517,500 •	517,500 •
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 "	170,000 •
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 •	
30	— — — — à Constantinople	16,000 "	
31	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	69,460 •	222,460 •
32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 •	
33	Frais de chancellerie	23,000 •	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 "	42,000 •
	A REPORTER. fr.	"	2,267,126 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	2,267,120 •
CHAPITRE VII.			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
35	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,800 •	} 105,000 •
36	Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	25,000 •	
37	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 •	
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	5,000 •	} 4,000 •
39	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . . fr.	•	2,377,020 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Le Prince DE CHIMAY.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(146)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1888.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre	
		<i>PERSONNEL DES BUREAUX. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>	
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.
	a.	2	
	b.	16	
	c.	5	
	d.	20	
	e.	4	
2	f.	9	317,660 »
	g.	7	
	h.	3	
	i.	34	
	j.	»	6,000 »
		100	323,660 »
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 18,000	
3	b.	Éclairage et chauffage 13,500	
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 15,500	
4	»	Fonds secrets	
5	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
325,660 »	325,660 »	»	»	325,075 »	325,075 »	
47,000 »	47,000 »	»	»	80,000 »	49,997 04	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
414,660 »	414,660 »	»	»	417,075 »	417,072 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — — .
8	»	BRESIL — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — — .
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — — .
11	»	ESPAGNE. — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — — .
13	»	FRANCE — — — — — .
14	»	GRANDE-BRETAGNE — — — — — .
15	»	ITALIE — — — — — .
16	»	JAPON — — — — — .
17	»	MEXIQUE — — d'un Ministre résident.
18	»	PAYS-BAS — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
19	»	PORTUGAL — — — — — .
20	»	ROUMANIE — — — — — .
21	»	RUSSIE — — — — — .
22	»	ST-SIÈGE — — — — — .
23	»	SERBIE — — — — — .
24	»	SUISSE — — — — — .
25	»	TURQUIE. — — — — — .
26	»	Traitements des conseillers et secrétaires.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	29,805 56	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
26,000	26,000	»	»	26,000	26,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
20,000	20,000	»	»	20,000	20,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
162,500	162,500	»	»	162,500	162,470 79	»
900,500	900,500	»	»	900,500	900,276 55	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1888

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
27	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
28	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses. .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
30	»	— — — — — à Constantinople
31	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient
32	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
33	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	•	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
517,500 »	517,500 »	»	»	514,050 »	437,317 57	a) Batavia 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Bombay 25,000 Caracas 25,000 Manille 25,000 Shanghai 25,000 Cape Town 21,000 Melbourne 21,000 Le Caire 20,000 Beyrouth 18,000 Milan 18,000 Moscou 18,000 Pesth 18,000 Philadelphie 18,000 Québec 18,000 Ste-Croix de Tenériffe 18,000 Santander 18,000 Singapour 21,000 Sophia 18,000 Tanger 18,000 Odessa 18,000 Santiago 18,000 Zanzibar 18,000 Alger 18,000 Cologne 10,000 Luxembourg 8,000 Disponible 12,000 Indemnités 5,500 Fr. 317,600
517,500 »	517,500 »	»	»	514,050 »	437,317 57	
170,000 »	170,000 »	»	»	b) 200,000 »	169,857 56	
170,000 »	170,000 »	»	»	200,000 »	169,857 56	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	14,000 »	b) Y compris 30,000 francs transféré de l'article 27 du Budget 1885. (Loi du 16 mars 1886.)
16,000 »	16,000 »	»	»	16,000 »	16,000 »	
c) 6,460 »	69,460 »	»	»	69,460 »	68,678 39	c) Alexandrie. — 1 khavass. . fr. 800 Andrinople. — id. 500 Bangkok. — 1 gardien. 550 Belgrade. — 1 drogman 3,000 Beyrouth. — 1 khavass. 1,000 Le Caire (consulat général.) — 2 id. 2,000 Le Caire (consulat.) — 1 id. 800 Constantinople. — 2 drogmans 21,000 — — 2 khavass. 2,000 — — 1 capou-oglan 300 Pekin. — 1 lettre 6,000 — — 1 élève-interp 9,000 Salonique. — 1 khavass. 800 Smyrne. — 1 id. 800 Sophia. — 1 drogman 3,000 Tanger. — 1 id. 5,000 — — 1 khavass. 1,000 Trébizonde. — 1 id. 500 Tunis. — 1 id. 800 Tripoli. — 1 id. 500 Varna. — 1 id. 800 Yede. — 1 lettre-interp 6,000 Zanzibar. — 1 drogman 2,000 — — 1 khavass. 1,000 Imprévu 250 Fr. 69,460
100,000 »	100,000 »	»	»	100,000 »	86,259 32	
d) 23,000 »	23,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	d) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon 5,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr. 23,000
222,460 »	222,460 »	»	»	219,460 »	204,917 71	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,985 44	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,985 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
35	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
36	»	Musée commercial : Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque.
37	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
38	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
39	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1880.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
62,800	62,800	»	»	62,800	62,204 56	
23,000	23,000	»	»	23,000	18,675 48	
18,100	18,100	»	»	18,100	16,766 67	
105,900	105,900	»	»	105,900	97,646 51	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,500 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	797 48	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,297 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMEROS des Chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Administration centrale.
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	Commerce, émigration.
VIII.	Pensions, secours et créances arriérés.
<p>TOTAUX. fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
414,660 »	414,660 »	»	»	417,075 »	417,072 04	
900,500 »	900,500 »	»	»	900,500 »	900,276 53	
517,500 »	517,500 »	»	»	514,050 »	487,517 57	
170,000 »	170,000 »	»	»	200,000 »	169,857 56	
222,460 »	222,460 »	»	»	219,460 »	204,917 71	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,985 44	
105,900 »	105,900 »	»	»	105,900 »	97,646 51	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	2,297 48	
2,377,020 »	2,377,020 »	»	»	2,402,985 »	2,291,570 66	

(158)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1888 s'élève à	fr.	21,829,764	»
Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1887, monte à		21,644,764	»
		<hr/>	
La différence en plus pour l'exercice 1888 est de	fr.	185,000	»

Les articles modifiés et les motifs des modifications sont indiqués ci-après :

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 25. --- *Jetons de présence aux membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1888	fr.	65,000	»
Crédit proposé pour 1887		6,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1888	fr.	59,000	»

Il devra être procédé, en 1888, au renouvellement partiel de la Chambre des Représentants et du Sénat; or, on sait que pour les élections législatives chaque membre ou secrétaire d'un bureau reçoit un jeton de présence de 20 francs par séance. Cette dépense est supportée par le Trésor. De ce chef, il y a lieu de prévoir une dépense totale de 59,000 francs. Les 6,000 francs restants sont réservés aux élections individuelles qui pourraient avoir lieu pendant l'année.

CHAPITRE VII.

FÊTES NATIONALES.

ART. 33. *Personnel permanent du Tir national.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	3,200	»
Crédit proposé pour 1887		5,200	»
		<hr/>	
En moins pour 1888	fr.	2,000	»

Cette diminution est proposée ensuite de la suppression de la place de gardien-adjoint au Tir national.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. » . — *Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1888 fr.	»
Crédit proposé pour 1887	7,000 »
	<hr/>
En moins pour 1888 fr.	7,000 »

Cette diminution provient de la suppression du crédit figurant au Budget de l'exercice 1887 pour payer les frais de rédaction et d'impression du douzième rapport triennal.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 71 et 72. — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire.*

Dans un but d'uniformité, les articles du Budget concernant le Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire ont été placés en tête du chapitre XIV. Leur libellé a été mis en harmonie avec les libellés relatifs aux Conseils de perfectionnement de l'enseignement supérieur (art. 43 et 44) et de l'enseignement moyen (art. 53 et 54). Il n'y a aucun changement dans le chiffre du crédit.

ART. 82. — *Service annuel des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884, etc.*

Crédit demandé pour 1888. fr.	8,160,000 »
Crédit proposé pour 1887	8,030,000 »
	<hr/>
En plus pour 1888 fr.	130,000 »

Le crédit à répartir en subsides pour le service dont il s'agit, en 1888, doit être augmenté de 130,000 francs. Cette somme correspond à l'accroissement de la population pendant les années 1885 et 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 83. — *Concours : 1° entre les élèves des écoles primaires ; 2° entre les élèves des écoles d'adultes ; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours ; « indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers. »*

(Les mots placés entre guillemets ont été ajoutés au libellé.)

Crédit demandé pour 1888	fr.	45,000	»
Crédit proposé pour 1887		40,000	»
		5,000	»
En plus pour 1888.	fr.	5,000	»

L'augmentation de crédit est devenue indispensable, par suite de l'accroissement du nombre des concurrents. Le libellé de l'article a été complété de manière à éviter toute difficulté dans la liquidation des dépenses et à se trouver en harmonie avec le libellé adopté pour le concours général entre les établissements d'instruction moyenne (voir l'article 66).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1888, est fixé à la somme de vingt et un millions huit cent vingt-neuf mille sept cent soixante-quatre francs (21,829,764 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*
THONISSEN.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(164)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1888.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . .	458,300	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère.	55,000	
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000	503,678
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	15,578	
6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800	
7	Musée scolaire national: personnel et matériel. Expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	34,000	
8	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	14,000	
9	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.	6,000	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
10	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1888 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	52,640	
11	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1888	241,050	398,726
12	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1888	1,100	
13	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	36,000	
14	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	7,512	
	A REPORTER.		992,404

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	992,404 »
15	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1888, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessiteuse.)	60,415 »	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
16	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	8,800 »	
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions; reliures et traductions.	24,800 »	33,600 »
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	438,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 111,200 » — de Brabant 138,743 » — de la Flandre occidentale 147,116 » — de la Flandre orientale 133,371 » — de Hainaut 125,079 » — de Liège 122,289 » — de Limbourg 84,888 » — de Luxembourg 76,540 » — de Namur 101,491 »	1,041,326 »	
	A REPORTER. fr.	»	1,026,004 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	»	1,026,004 »
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers.	27,000 »	
	— de Brabant.	27,000 »	
	— de la Flandre occidentale	27,000 »	
	— de la Flandre orientale	27,000 »	
	— de Hainaut.	27,000 »	251,900 »
	— de Liège	51,500 »	
	— de Limbourg	20,700 »	
	— de Luxembourg	20,700 »	
	— de Namur	24,000 »	
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		
	Traitements des commissaires	214,000 »	2,348,176 »
	Frais de bureau	44,400 »	
	Traitements des employés	187,750 »	461,150 »
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1888	15,000 »	
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
25	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	50,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,574,180 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	.	3,374,180 .
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens.	108,000 .	
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	28,000 .	136,000 .
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
28	Inspection générale: traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. Indemnités pour frais de bureau des commandants supérieurs	27,000 .	
20	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour; entretien des locaux. Indemnités et salaires. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publication intéressant la garde civique. Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers	15,000 .	43,000 .
30	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement	3,000 .	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
31	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 .	
32	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir	67,000 .	104,200 .
33	Tir national	3,200 .	
	A REPORTER. . . . fr.	.	3,650,380 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	3,659,380 •
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
34	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 •	20,000 •
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
55	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de Septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	200,000 •	500,000 •
56	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	100,000 •	
	CHAPITRE X. VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
37	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 •	
38	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	68,000 •	2,068,000 •
39	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
40	Frais de bureau et matériel de l'inspection	4,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	6,061,380 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	6,061,580 •
	CHAPITRE XI. SERVICE DE SANTÉ.		
41	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle.	200,000 •	
42	Académie royale de médecine.	35,500 •	235,500 •
	CHAPITRE XII. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
45	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . .	1,000 •	
44	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés pour ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures; dépenses et frais divers	2,000 •	
43	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État	1,172,420 •	
46	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.	268,500 •	
47	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	70,000 •	
48	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	58,000 •	1,613,620 •
49	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État anciens membres des jurys combinés.	9,500 •	
50	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Traitement du commis de la commission. . .	6,200 •	
51	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 •	
52	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 •	
	À REPORTER. fr.	•	7,008,500 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT fr.	»	7,908,500 »
	CHAPITRE XIII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
53	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	
54	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
55	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités	24,200 »	
56	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800 »	
57	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,513 »	
58	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	54,850 »	
59	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
60	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel	1,500 »	5,747,490 »
61	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,005,756 »	
62	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	
63	Écoles moyennes. — Bourses	55,000 »	
64	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,571 »	
	A REPORTER. fr.	»	11,655,000 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	11,655,990 »
65	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 »	
66	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	
67	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	3,120 »	
68	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	63,000 »	
69	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 »	
70	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 »	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
71	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	3,200 »	
72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil, impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 »	
73	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	411,450 »	
74	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 »	
75	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers	784,197 »	
76	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 »	
77	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	10,167,774 »
78	Amélioration et location des locaux et du matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	116,327 »	
79	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000 »	
80	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	•	21,823,764 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	21,823,764 •
81	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 •	
82	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,160,000 •	
83	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	45,000 •	
84	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000 •	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
85	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 •	6,000 •
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.			21,829,764 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(174)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE I^{er}.							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	a.	Traitement du Ministre					
		— des fonctionnaires, employés et gens de service				432,300	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
2		Secrétaire général	1	»	12,000	12,000	
		Directeurs généraux	5	»	9,000, 11,000 et 12,000	53,000	
		Directeurs	6	»	Max. 8,000	50,000	
		Chefs de division	6	»	Max. 6,500	35,000	
		Chefs de bureau	12	»	Max. 5,000	55,800	
		Commis rédacteurs	37	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	120,800	
		Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	1,400 à 2,600	49,500	
		Agent auxiliaire	1	»	»	1,500	
		Huissiers et gens de service	30	»	800 à 2,400	54,700	
						432,300	
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				6,000	
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses				50,000	
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>				5,000	
4		Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque					
5		Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés					
6		Frais de route et de séjour; missions					
7		Musée scolaire national. — Personnel et matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Conservateur	1	»	5,500	5,500	
		Employés	3	»	»	7,800	
		Huissiers et gens de service	5	»	»	6,500	
						19,600	
A REPORTER.						fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
438,300	458,300	»	»	424,290	417,158 22	
55,000	55,000	»	»	56,620	67,194 25	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,999 91	
15,578	13,578	»	»	18,578	14,562 48	
6,800	6,800	»	»	6,800	6,178 60	
34,000	34,000	»	»	56,000	54,096 »	
573,678	573,678	»	»	568,288	584,989 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
8	»	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Art du dessin	4 (*)	»	(*) 1,500 et 2,500	(2) 8,000	(1) 2 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints. (2) Part payée par le Départe- ment de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
		Gymnastique	1	»	»	0,000	
						14,000	
9	»	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique					
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.					
CHAPITRE II.							
PENSIONS ET SECOURS.							
10	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1888 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année					
11	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 192,400 »					
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1888 48,659 »					
12	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1888					
13	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux					
14	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867					
15	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1888, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)					
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.					
CHAPITRE III.							
STATISTIQUE GÉNÉRALE.							
16	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.					
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
373,678	373,678	°	°	368,288	584,989 46	
14,000	14,000	°	°	14,000		
					19,989 70	
6,000	6,000	°	°	6,000		
393,678	393,678	°	°	388,288	604,979 16	
52,640	52,640	°	°	58,800	66,802 83	
241,059	241,059	°	°	244,000	209,652 14	
1,100	1,100	°	°	1,434	1,216 64	
56,000	56,000	°	°	53,000	54,794 52	
7,512	7,512	°	°	7,512	7,508 °	
60,415	60,415	°	°	60,415	59,988 32	
398,726	398,726	°	°	387,161	379,962 45	
8,800	8,800	°	°	8,800	11,268 92	
8,800	8,800	°	°	8,800	11,268 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
17	a.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. - Frais de déplacement 7,800																										
	b.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions; reliures et traductions. 17,000																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																										
CHAPITRE IV.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
18	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
19	a.	Province d'Anvers. 111,209																										
	b.	— de Brabant. 138,743																										
	c.	— de la Flandre occidentale 147,116																										
	d.	— de la Flandre orientale. 153,571																										
	e.	— de Hainaut 123,679																										
	f.	— de Liège 122,289																										
	g.	— de Limbourg 84,688																										
	h.	— de Luxembourg 76,540																										
	i.	— de Namur 101,491																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">PROVINCES.</th> <th style="width: 40%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de division.</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 3,800</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Id de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,600</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600	Expéditionnaires	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600																										
	Expéditionnaires	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
8,800	8,800	»	»	8,800	11,268 92	
24,800	24,800	»	»	28,000	124,952 08	
33,600	33,600	»	»	36,800	136,221 »	
458,800	458,800	»	»	458,800	454,126 85	
1,041,326	1,041,326	»	»	1,019,609	1,019,669 »	
1,480,126	1,480,126	»	»	1,458,469	1,453,798 83	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
20	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :	
21	a.	Traitements des commissaires	214,000 »
	b.	Frais de bureau	44,400 »
	c.	Traitements des employés	187,750 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1888	15,000 »
22	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
25	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
24	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
CHAPITRE V.			
MILICE.			
26	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins et chirurgiens	
27	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,480,126	1,480,126	»	»	1,458,469	1,453,795 83	
251,900	251,900	»	»	231,900	231,814 56	
461,150	461,150	»	»	465,400	457,871 81	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,680 48	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,294 26	
50,000	50,000	»	»	60,000	48,828 15	
65,000	6,000	59,000	»	60,000	9,420 »	
2,348,176	2,289,176	59,000	»	2,353,769	2,250,705 00	
AUGMENTATION. . fr.		59,000				
108,000	108,000	»	»	114,000	102,454 »	
28,000	28,000	»	»	28,000	27,545 »	
156,000	156,000	»	»	142,000	129,979 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE VI.														
GARDE CIVIQUE.														
28	a.	Inspection générale; traitements ou indemnités 17,500												
	b.	Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. — Indemnités pour frais de bureau des commandants supérieurs. 9,500												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1157 772 1236 840">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1252 772 1372 840">TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">14,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">600</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">17,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	14,000	1	1,500	1	1,400	1	600	17,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.													
1	14,000													
1	1,500													
1	1,400													
1	600													
17,500														
29	»	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. — Indemnités et salaires. — Achat, entretien, numérotage et réparations d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. — Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers												
30	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement.												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1157 1377 1236 1444">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1252 1377 1372 1444">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">3,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,800	3,000					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.													
1	1,200													
1	1,800													
3,000														
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.														
CHAPITRE VII.														
FÊTES NATIONALES.														
34	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination												
A REPORTER. fr.														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,000 »	27,000 »	»	»	27,000 »	26,880 04	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	14,572 13	
3,000 »	3,000 »	»	»	5,000 »	2,924 95	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	44,577 10	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	203,711 70	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	203,711 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.								
		REPORT. fr.								
32	a.	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses fr. 44,000 »								
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir 23,000 »								
33	o	Personnel permanent du Tir national								
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">5,200</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,000	1	1,200		5,200
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.									
1	2,000									
1	1,200									
	5,200									
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.								
		CHAPITRE VIII.								
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.								
34	»	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes; frais de distribution, e tc.								
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.								
		CHAPITRE IX.								
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.								
35	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés								
		<small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée: 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.</small>								
36	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles								
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.								
		CHAPITRE X.								
		VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.								
37	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables fr. 1,850,000 »								
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »								
		A REPORTER. fr.								

DEVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votes POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votes POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
54,000	34,000	»	»	34,000	205,711 70	
67,000	67,000	»	»	64,000	82,022 65	
5,200	5,200	»	2,000	5,200	5,499 92	
104,200	106,200	»	2,000	103,200	290,934 27	
DIMINUTION . . fr.		2,000				
20,000	20,000	»	»	20,000	19,958 40	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,958 40	
200,000	200,000	»	»	200,000	199,990 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,612 50	
500,000	300,000	»	»	500,000	299,602 50	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,996,188 65	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,996,188 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.												
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection	30,000 »												
58		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agens.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="text-align: center;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,500</td> <td style="text-align: center;">8,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5,000 et 6,500</td> <td style="text-align: center;">11,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5 000</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agens.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	1	8,500	8,500	2	5,000 et 6,500	11,500	1	5 000	5,000	
NOMBRE d'agens.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.													
1	8,500	8,500													
2	5,000 et 6,500	11,500													
1	5 000	5,000													
	b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires-voyers	38,000 »												
39	»	Frais de route et de séjour de l'inspection													
40	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection													
TOTAL DU CHAPITRE X fr.												
CHAPITRE XI.															
SERVICE DE SANTÉ.															
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel	18,000 »												
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel	5,000 »												
	c.	Frais des commissions médicales provinciales	90,000 »												
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes.	10,000 »												
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central	22,300 »												
41	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes	10,000 »												
	g.	Frais des conférences pour les élèves droguistes	2,000 »												
	h.	Subside à la Société royale de médecine publique.	12,000 »												
	i.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres	8,000 »												
	j.	Impressions et dépenses diverses	4,000 »												
A REPORTER. fr.												

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,000,000	2,000,000	,	,	2,000,000	1,990,188 63	
68,000	68,000	,	,	68,000	70,079 97	
10,000	10,000	,	,	10,000		
4,000	4,000	,	,	4,000	3,259 80	
2,082,000	2,082,000	,	,	2,082,000	2,060,528 40	
200,000	200,000	,	,	200,000	204,996 03	
200,000	200,000	,	,	200,000	204,996 03	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
41 (suite)	k.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 9,000 »					
	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. 3,000 »					
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. 5,000 »					
42	n.	Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. 4,500 »					
	o.	Académie royale de médecine.					
	p.	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 (pour mémoire).					
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.					
CHAPITRE XII.							
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.							
43	q.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.					
44	r.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers					
45	s.	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		UNIVERSITÉ DE GAND. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886</i>					
		Professeurs ordinaires.	54	»	7,000	258,000	Ce tableau sera modifié conformément à la situation constatée à la fin du 5 ^e trimestre de 1887.
		— extraordinaires.	9	»	5,000	45,000	
		Traitements complémentaires (Art. 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1845)	»	»	»	10,000	
		Chargés de cours.	6	»	1,500 à 5,000	15,500	
		Assistants.	15	»	2,000 à 3,000	53,000	
		Agrégés spéciaux.	1	»	5,000	5,000	
		Répétiteurs.	6	»	1,500 à 3,900	17,510	
		Maîtres de dessin.	5	»	2,200 à 3,200	8,025	
		Personnel administratif.	50	»	1,000 à 1,500	65,800	
		Chefs et aides de clinique.	9	»	500 à 1,500	5,900	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier.	»	»	»	6,500	
		Indemnités pour services divers.	»	»	»	4,875	
		Ecole du génie civil.	18	»	1,500 à 12,500	70,000	
		UNIVERSITÉ DE LIÈGE. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886.</i>					
		Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales.	1	»	9,000	9,000	
		Professeurs ordinaires.	56	»	7,000	262,000	
		— extraordinaires.	7	»	5,000	55,000	
		Traitements complémentaires.	»	»	»	10,000	
		Professeurs à l'école des mines.	2	»	5,000 à 6,000	11,000	
		Chargés de cours.	17	»	1,000 à 6,500	59,200	
		Répétiteurs et maîtres de langue.	7	»	2,000 à 3,500	17,900	
		Agrégés spéciaux.	2	»	5,000	6,000	
		Assistants et élèves assistants.	20	»	1,000 à 2,500	58,500	
		Personnel administratif.	66	»	900 à 6,000	111,600	
		Chefs de clinique.	7	»	650	4,410	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier.	»	»	»	12,000	
		Indemnités pour services divers et employés temporaires.	»	»	»	25,900	
		A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000	200,000	»	»	200,000	204,996 05	
33,500	33,500	»	»	33,500	33,300 »	
»	»	»	»	5,000	»	
235,500	233,500	»	»	238,500	238,496 05	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,917 25	
1,172,420	1,172,420	»	»	1,180,420	1,152,165 07	
1,175,420	1,175,420	»	»	1,183,420	1,155,082 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. . . . fr.						
46	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique . .						
47	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .						
48	a.	Jury central. Frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury 50,000 »				}		
	b.	Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation 8,000 »						
49	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés . .						
50	a.	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séances aux membres. Matériel de la commission 4,200 »				}		
	b.	Traitement du commis de la commission 2,000 »						
51	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.						
52	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions						
»	»	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)						
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.						
CHAPITRE XIII.								
ENSEIGNEMENT MOYEN.								
53	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.						
54	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers .						
55	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.		NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Inspecteur général.		1	»	7,500 à 8,500	} 24,200	
		Inspecteurs		2	»	8,000 à 7,500		
		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles		1	»	1,200		
							24,200	
56	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau						
57	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Personnel; traitements ou indemnités 40,515 »				}		
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traite- ments ou indemnités 10,000 »						
	c.	Section normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités 50,598 »						
		A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,175,420	1,175,420	»	»	1,185,420	1,155,082 32	
268,500	268,500	»	»	288,500	285,421 51	
76,000	76,000	»	»	76,000	60,581 »	
58,000	58,000	»	»	58,000	56,920 59	
9,500	9,500	»	»	15,500	9,187 13	
6,200	6,200	»	»	11,000	8,166 15	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,378 75	
14,000	14,000	»	»	14,000	13,071 »	
»	7,000	»	7,000	»	»	
1,615,620	1,620,620	»	7,000	1,650,420	1,571,608 43	
DIMINUTION . . . fr.		7,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	4,015 20	
4,000	4,000	»	»	4,000		
24,200	24,200	»	»			
				35,000	29,955 59	
10,800	10,800	»	»			
44,000	44,000	»	»	44,000	35,948 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. fr.		
37 (suite)	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.				32,012 »	
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités				54,925 »	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875.				2,865 »	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur	1	°	7,000	7,000	
		Professeurs	15	°	Max 5,000	35,715	
		Secrétaire-surveillant	1	°	2,600	2,600	
		Gens de service.	2	°	"	5,000	
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études	1	°	"	1,000	
		Professeurs	25	°	"	55,250	
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :					
		Directeurs	2	°	2,150 à 2,600	4,750	
		Économés	2	°	800	1,600	
		Professeurs	22	°	Méd. 1,200	20,000	
		Maîtres d'études	3	°	Max. 1,800	2,750	
		Concierges	2	°	100	200	
		Sections normales moyennes de filles, à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices	2	°	1,800 à 2,700	4,500	
		Professeurs	54	°	500 à 1,800	52,950	
		Maîtresse d'études	1	°	"	1,200	
		Économé	1	°	"	250	
		Concierge	1	°	"	350	
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.				6,655	
		Augmentations du litt. f.				2,865	
		TOTAL.				170,513	
58	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel				4,000 »	
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel				2,000 »	
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel				500 »	
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel				5,580 »	
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.				5,100 »	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers				37,830 »	
		A REPORTER				fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
41,000	41,000	»	»	41,000	53,948 79	
170,513	170,513	»	»	170,513	159,066 3/4	
54,830	54,830	»	»	99,780	103,913 01	
266,343	266,343	»	»	311,293	296,928 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT fr.		
59	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce					
60	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel					
	a.	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.			816,978 »		
	b.	Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides			501,974 »		
61	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830) Personnel; traitements; indemnités; subsides			768,677 »		
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881) Personnel; traitements; indemnités; subsides			974,127 »		
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.			34,000 »		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État)	TOTAL.
ATHÉNÉES ROYALES.							
		Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).				300,000 »	
		Préfets des études.	20	»	4,200 à 4,000	46,200 »	
		Professeurs	101	1 ^{re} classe.	3,700 à 4,100	195,178 »	
		—	109	2 ^e id.	3,200 à 3,400	214,907 »	
		—	155	3 ^e id.	2,600 à 2,900	265,089 »	
		Professeurs de gymnastique.	22	»	»	19,850 »	
		— de dessin	25	»	»	17,214 »	
		— de musique	20	»	»	9,188 »	
		Surveillants	9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	13,008 »	
		—	63	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,999 »	
		Secrétaires-trésoriers	20	»	800 à 2,970	10,154 »	
		Professeurs intérimaires	6	»	2,300 à 3,200	15,600 »	
		— spéciaux	3	»	»	3,100 »	
		— de calligraphie	7	»	»	2,150 »	
		— de religion	1	»	1,500 à 2,000	600 »	
		Portiers et hommes de peine	»	»	»	9,010 »	
		Distribution des prix.	»	»	»	10,466 »	
		Subsides de l'État pour minerval supplémentaire	»	»	»	101,427 »	
		Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	»	»	»	34,753 »	
		Subsides pour traitements à titre personnel	23	»	»	11,585 »	
		Subsides pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense.	22	»	400 à 800	10,800 »	
		Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	»	»	»	9,000 »	
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	»	»	»	16,000 »	
A REPORTER fr.						1,404,015 »	1,404,015 »
A REPORTER. fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENTION.	DIMINUTION.			
266,345	266,345	»	»	311,293	296,928 14	
60,200	60,200	»	»	60,200	55,460 52	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,853 40	
3,095,756	3,095,756	»	»	3,111,198	3,043,565 35	
3,425,799	3,425,799	»	»	3,484,191	3,397,807 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. fr.		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'Etat.)	TOTAL.
						REPORT.	1,404,015 "
		<i>Écoles moyennes.</i>					
		Dotation permanente		"	"	198,500 "	
		Directeurs et directrices	119	"	2,800 à 3,500	204,474 "	
		Régents et régentes	60	1 ^{re} classe.	2,500 à 2,500	87,500 "	
		Id.	286	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	440,018 "	
		Instituteurs et institutrices	68	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,454 "	
		Id.	209	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	556,758 "	
		Professeurs de gymnastique	149	"	"	49,059 "	
		— de dessin	121	"	"	41,659 "	
		— de musique	119	"	"	21,594 "	
		Surveillants	11	"	575 à 1,400	5,094 "	
		Maitresses d'ouvrages manuels	29	"	400 à 800	8,035 "	
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires.	14	"	"	25,035 "	
		Professeurs spéciaux	40	"	"	6,558 "	
		— de religion	25	"	1,000 à 1,500	12,967 "	
		Secrétaires trésoriers	116	"	585	25,776 "	
		Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,655 "	
		Distribution des prix	"	"	"	24,645 "	
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture	"	"	"	10,500 "	
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000 "	
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel.	"	"	"	29,180 "	
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	13,500 "	
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	500	12,500 "	
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880.	"	"	"	15,000 "	
						1,691,741 "	1,691,741 "
						TOTAL DE L'ARTICLE	5,095,756 "
62	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers					
63	»	Écoles moyennes. — Bourses					
64	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes					
65	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides					
66	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers					
67	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités					
68	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen					
						A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,423,799	3,423,799	»	»	3,484,191	3,397,807 50	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,300	33,073 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	149,384 60	
25,000	25,000	»	»	25,000	21,230 »	
29,700	29,700	»	»	30,000	30,059 58	
3,120	3,120	»	»	3,120	5,120 »	
63,000	63,000	»	»	63,000	59,364 73	
3,735,990	3,735,990	»	»	3,796,982	3,698,141 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																										
		REPORT. fr.																																																										
69	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																										
70	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																										
	»	Frais de rédaction et de publication du 11 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (<i>Pour mémoire</i>)																																																										
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.																																																										
CHAPITRE XIV.																																																												
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																												
71	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Traitement du secrétaire et du secrétaire adjoint																																																										
72	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil, acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																										
73	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">de 5,000 à 7,500</td> <td style="text-align: center;">109,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">de 3,000 à 4,500</td> <td style="text-align: center;">274,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité.</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentations réglementaires</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">12,050</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">411,450</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000		Disponibilité.	»	»	»	1,500		Augmentations réglementaires	»	»	»	12,050						411,450		
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																							
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																								
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																																								
Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000																																																								
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500																																																								
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000																																																								
Disponibilité.	»	»	»	1,500																																																								
Augmentations réglementaires	»	»	»	12,050																																																								
				411,450																																																								
74	a.	Frais de voyage de l'inspecteur de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				4,000																																																						
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																										
		1 ^o Aux inspecteurs principaux				43,200																																																						
		2 ^o Aux inspecteurs cantonaux				96,000																																																						
		3 ^o Aux inspectrices déléguées				21,600																																																						
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État				652,450																																																						
75	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				117,747																																																						
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers				14,000																																																						
		A REPORTER. fr.																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de l'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
3,735,990	3,735,990	»	»	3,796,982	3,698,141 32	
10,000	10,000	»	»	17,500	10,278 95	
1,500	1,500	»	»	2,000	1,993 76	
»	»	»	»	10,000	»	
5,747,490	5,747,490	»	»	3,826,482	3,710,414 05	
3,200	3,200	»	»	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,146 45	
411,450	411,450	»	»	401,000	402,145 48	
164,800	164,800	»	»	164,800	121,733 25	
784,197	784,197	»	»	809,370	806,690 76	
1,367,447	1,367,447	»	»	1,382,170	1,355,915 94	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Écoles normales d'instituteurs :					
		Directeurs	6	"	Max. 6,000	32,100	
		Économés	6	"	" 3,200	17,700	
		Professeurs	68	"	" 3,600	167,900	
		Surveillants	16	"	" 2,400	26,150	
		Gens de service	18	"	" 1,200	15,100	
		Sections normales d'instituteurs :					
		Directeurs	3	"	Max. 6,000	10,700	
		Économés	3	"	" 3,200	6,800	
		Professeurs	27	"	" 3,600	63,550	
		Surveillants	8	"	" 2,400	15,500	
		Gens de service	4	"	" 1,200	4,000	
		Écoles normales d'institutrices :					
		Directrices	5	"	Max. 4,000	12,000	
		Économés	5	"	" 2,200	6,200	
		Régentes et professeurs	34	"	" 3,600	83,800	
		Maitresses d'études	11	"	" 2,400	16,700	
		Gens de service	5	"	" 1,200	5,180	
		Sections normales d'institutrices :					
		Directrices	4	"	Max. 4,000	17,000	
		Économés	4	"	" 2,000	8,500	
		Régentes et professeurs	46	"	" 3,600	104,700	
		Maitresses d'études	13	"	" 2,400	21,850	
		Gens de service	3	"	" 1,200	3,500	
		Suppl. de traitement ou indemnités				638,500	
						13,950	
					TOTAL	652,450	
76	»	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884					
77	»	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire					
78	»	Amélioration et location des locaux et du matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.					
79	»	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées					
80	a.	Frais des conférences des instituteurs.					90,000 »
80	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.					10,000 »
81	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.					
		A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,367,447	1,367,447	»	»	1,582,170	1,335,915 94	
22,000	22,000	»	»	22,000	20,000 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,420 51	
116,327	116,327	»	»	121,381	128,547 38	
200,000	200,000	»	»	400,000	400,000 »	
100,000	100,000	»	»	143,000	82,630 80	
100,000	100,000	»	»	100,000	96,468 »	
1,911,774	1,911,774	»	»	2,176,551	2,068,682 43	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,911,774	1,911,774	»	»	2,176,551	2,068,683 43	
8,160,000	8,030,000	130,000	»	8,030,000	7,777,280 43	
48,000	40,000	8,000	»	40,000	31,391 52	
51,000	51,000	»	»	54,000	47,089 97	
»	»	»	»	13,000	»	
10,167,774	10,032,774	135,000	»	10,315,551	9,924,444 13	
AUGMENTATION . . fr.		135,000				
6,000	6,000	»	»	6,000	1,640 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XI.	Service de santé.
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire.
XV.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
595,678	595,678	»	»	975,449	604,979 16	
598,726	598,726	»	»	»	579,962 45	
55,600	35,600	»	»	56,800	156,221	
2,348,176	2,289,176	59,000	»	2,333,769	2,289,705 09	
136,000	136,000	»	»	142,000	129,979	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,377 10	
104,200	106,200	»	2,000	103,200	290,954 27	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,958 40	
300,000	300,000	»	»	500,000	299,602 50	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,069,528 40	
253,500	253,500	»	»	253,500	258,496 05	
1,615,620	1,620,620	»	7,000	1,650,420	1,571,608 43	
3,747,490	3,747,490	»	»	3,826,482	3,710,414 05	
10,167,774	10,032,774	135,000	»	10,515,351	9,924,444 15	
6,000	6,000	»	»	6,000	1,640 29	
21,829,764	21,644,764	185,000	9,000	22,075,171	21,681,850 50	
AUGMENTATION. . . fr.		185,000				

(208)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1888 s'élèvent à . fr.	16,712,281	»
Les crédits pétitionnés pour l'exercice 1887 montent à . . .	16,756,671	»
	<hr/>	
Différence en moins pour 1888 fr.	44,390	»

qui se justifie ainsi qu'il suit :

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 12. — *Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. — Stations agronomiques et laboratoires agricoles, etc., etc.*

Crédit demandé pour 1887 fr.	251,100	»
— 1888	219,100	»
	<hr/>	
En moins pour 1888. . . fr.	32,000	»

Le crédit de 1887 comprenait en charge extraordinaire et temporaire une somme de 32,000 francs destinée à subsidier l'Exposition agricole qui devait avoir lieu à Nivelles. Cette dépense venant à disparaître, le crédit pour 1888 peut être réduit à 219,100 francs.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE.

ART. 28. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions, etc., etc.*

Crédit demandé pour 1887. fr.	30,050	»
— 1888.	20,050	»
	<hr/>	
En moins pour 1888. . . fr.	10,000	»

Il a été porté au Budget de 1887 un crédit temporaire de 10,000 francs pour couvrir les frais résultant du septième concours triennal entre les sociétés de secours mutuels. Ce concours ne devant plus se représenter en 1888, on propose de supprimer l'allocation de 10,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

SECTION III.

ART. 72. — *Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé pour 1887.	fr.	2,001,950	»
— 1888.		2,004,610	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	2,660	»

Bien que l'entretien des canaux et rivières soit fait avec la plus stricte économie, le montant de l'article 72 a dû être augmenté à cause de la dépense à laquelle donnera lieu l'entretien du canal du Centre, dont la deuxième section sera mise en exploitation en 1887.

ART. 73. — *Travaux d'amélioration des canaux et rivières.*

Crédit demandé pour 1887.	fr.	222,550	»
— 1888.		230,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	7,450	»

Les travaux d'amélioration proposés, et qui sont détaillés dans le tableau joint au projet de Budget, sont très urgents; l'exécution de plusieurs d'entre eux était déjà proposée pour 1887 et a dû être ajournée pour motif d'économie.

La plus grande partie de l'augmentation se rapporte aux travaux de la Meuse, comprenant les ouvrages indispensables pour assurer le service de la navigation, notamment l'établissement des perrés, le pavage et l'empierrement de certaines parties des chemins de halage, l'amélioration de quelques passes navigables, etc.

ART. 75. — *Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances.*

Crédit demandé pour 1887.	fr.	42,500	»
— 1888.		30,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1888.	fr.	12,500	»

Le crédit sollicité est ramené au chiffre habituel; il a été augmenté de 12,500 francs en 1887 en vue des travaux d'amélioration à effectuer à l'embarcadère de la rive gauche de l'Escaut pour le bateau de passage d'Anvers à la Tête-de-Flandre.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut:*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de seize millions sept cent douze mille deux cent quatre-vingt-un francs (16,712,281 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :**

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*
Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1888.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	633,594 .	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	91,060 .	820,354 .
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	29,900 .	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	25,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800 .	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,300 .	18,100 .
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	180,000 .	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 .	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	121,100 .	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600 .	
		A REPORTER. . . fr.	858,454 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	838,454 •
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsides, dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	210,100 •	
13	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 •	
14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	72,200 •	
15	Personnel du service des défrichements en Campine. (Charge extraord. et temporaire.)	15,300 •	
16	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.)	0,000 •	
17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 •	1,887,250 •
18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire.)	57,300 •	
10	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel.	54,500 •	
20	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 •	
21	A. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 63,750 •		
	B. Frais des champs d'expériences. 30,375 •		
	C. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Traitements. Subsides 81,725 •	184,850 •	
22	Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; traitements de disponibilité; dépenses diverses	452,255 •	
23	Forêts domaniales — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État, etc.	80,500 •	
24	Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau	24,000 •	
	A REPORTER. fr.	2,725,684 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	2,725,084 »
	CHAPITRE IV.		
	INDUSTRIE.		
25	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'Industrie.	9,500 »	
26	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	
27	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, subsides aux Expositions, dépenses diverses	501,500 »	
28	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	20,050 »	677,250 »
29	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	21,000 »	
30	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions.	3,500 »	
31	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	3,700 »	
32	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	5,000 »	
	CHAPITRE V.		
	POIDS ET MESURES.		
33	Traitement des vérificateurs ; frais d'intérim et d'inspection	82,350 »	
34	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	50,000 »	130,350 »
35	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	
	A REPORTER.	3,555,284 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	3,533,284 »
	CHAPITRE VI. LETTRES ET SCIENCES.		
36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples, subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaudet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1841, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1852, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences, dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux, publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 31,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	156,100 »	
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la Fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges médies</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale, publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e section stratigraphique.	188,075 »	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	21,000 »	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	55,750 »	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 »	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	92,400 »	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 »	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	75,700 »	
45	— — matériel et acquisitions. (Y compris 47,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	69,350 »	912,473 »
46	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 »	
	À REPORTER. fr.	4,445,757 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	4,445,757 .
47	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 .	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 .	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 .	
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	551,750 .	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 .	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850 .	
	À REPORTER. fr.	4,445,757 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.		4,445,767 •
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
55	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	420,080 •	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel surveillance	37,800 •	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	93,060 •	
56	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 •	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 •	
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 •	1,691,905 •
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 •	
	A REPORTER fr.		6,137,660 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	6,137,660 »
60	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 »	
61	— — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 »	
62	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 »	
63	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
64	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
65	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 »	
66	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 »	
67	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 65 du Budget).	175,000 »	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
68	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	3,670,000 »	
69	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	31,060 »	
	A REPORTER. fr.	6,137,660 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	6,137,060 *
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de Justice de Bruxelles, etc.	730,000 *	
71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	199,000 *	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.		
72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,004,610 *	
73	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	230,000 *	
	<i>Plantations.</i>		
74	Plantations nouvelles	15,000 *	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
75	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	30,000 *	10,100,375 *
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		
76	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	776,530 *	
77	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	82,000 *	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
78	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 *	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
79	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,007,800 *	
80	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,120,585 *	
81	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000 *	
	A REPORTER. fr.	16,258,035 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	16,238,035 *
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
82	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens des monuments	96,050 *	
83	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses.	8,000 *	
	CHAPITRE IX.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
84	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 *	
85	Matériel.	640 *	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
86	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs; carte générale des mines	525,650 *	
87	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 *	
			420,200 *
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.		
88	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 *	
	SECTION 4. — Impressions, etc.		
89	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 *	
	CHAPITRE X.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
90	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 *	
	A REPORTER. fr.	16,658,235 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles:	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	16,658,326 .
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
01	Frais de route et de séjour.	300 .	
02	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,000 .	10,300 .
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
03	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 .	
	CHAPITRE XI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
94	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,056 .	24,056 .
	CHAPITRE XII.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
05	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse.	18,000 .	
06	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions	1,100 .	19,100 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.		16,712,281 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	a.	Traitement du Ministre	
	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts	329,500 »
	b.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées.	278,969 »
	c.	— id. id. des mines	44,925 »
GRADES.			
		Secrétaire général	1 12,000
		Directeurs généraux et un inspecteur général.	3 9,000 à 12,000
		Directeurs	4 7,000 à 8,000
		Chefs de division, inspecteur principal et inspecteurs.	12 5,500 à 6,500
		Chefs de bureau	11 4,200 à 5,000
2		Gardes généraux.	4 2,400 à 3,200
		Commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	59 1,100 à 4,000
		Commis d'ordre, id.	20 1,000 à 2,600
		Employés temporaires	14 1,000 à 1,500
		Imprimeur-autographe et agents photographes	5 925 à 2,000
		Huissiers messagers.	24 1,100 à 2,500
		Concierges	5 600 à 1,300
		Boute-feu.	10 1,080 à 1,200
		Nettoyeuses.	14 600 à 800
PERSONNEL TECHNIQUE.			
		Directeurs généraux	2 12,000
		Administrateurs-inspecteurs généraux	3 10,500
		Ingénieur en chef et directeur de 1 ^{re} classe	1 9,000
		Id. id. 2 ^e id.	2 8,000
		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe	1 7,000
		Id. id. 2 ^e id.	3 5,500 et 6,000
		Ingénieurs de 1 ^{re} classe.	2 4,500 et 5,000
		Id. 3 ^e id.	4 2,700 et 3,100
		Conducteur de 3 ^e classe.	1 1,000
<i>Matériel.</i>			
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier.	25,660 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux.	26,900 »
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	20,500 »
3	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux.	13,000 »
	e.	Menues dépenses	5,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4		Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5		Honoraires des avocats du Département.	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
655,394 »	655,394 »	»	»	618,994 »	601,794 »	
91,060 »	91,060 »	»	»	95,060 »	91,000 »	
29,900 »	29,900 »	»	»	26,400 »	25,000 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »	25,000 »	
820,554 »	820,554 »	»	»	784,454 »	763,794 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	>	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	>	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veufs et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	>	Indemnités pour bestiaux abattus.
9	>	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
10	>	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
11	>	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 13,000 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles 150,000 »
	c.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles. — Subsides. 19,000 »
12	d.	— — — — — Traitement du personnel 25,000 »
	e.	Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne 2,000 »
	f.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture 10,100 »
		À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1880.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,800	10,800	»	»	10,800	8,305	
7,500	7,500	»	»	7,500	6,925	
18,100	18,100	»	»	18,100	15,228	
a) 180,000	180,000	»	»	180,000	102,506	a) Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
142,000	142,000	»	»	142,000	129,637	
121,100	121,100	»	»	115,100	101,500	
11,600	11,600	»	»	11,600	10,935	
249,100	251,100	»	52,000	215,100	234,940	
873,800	705,800	»	52,000	659,800	579,546	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																
		REPORT. fr.																																																																																																
13		Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.																																																																																																
		<i>Institut agricole. — Personnel.</i>																																																																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,500 à 7,500</td> <td style="text-align: center;">7,000</td> </tr> <tr> <td>Sous-directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,000</td> <td style="text-align: center;">6,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,500</td> <td style="text-align: center;">36,000</td> </tr> <tr> <td>Chargés de cours</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">2,700</td> </tr> <tr> <td>Répétiteurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">2,500 à 3,500</td> <td style="text-align: center;">13,500</td> </tr> <tr> <td>Agent comptable</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000 à 4,000</td> <td style="text-align: center;">3,500</td> </tr> <tr> <td>Économe</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 3,000</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Bibliothécaire conservateur des collections</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 2,500</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Préparateur de chimie</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 3,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">1,600 à 2,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td>Jardinier démonstrateur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 1,600</td> <td style="text-align: center;">1,600</td> </tr> <tr> <td>Hommes de service, concierge</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 1,300</td> <td style="text-align: center;">5,200</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de logement à trois agents</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">23</td> <td></td> <td style="text-align: center;">89,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><i>École d'horticulture de Vitvords.</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">800 à 1,400</td> <td style="text-align: center;">6,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de culture</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 2,400</td> <td style="text-align: center;">4,400</td> </tr> <tr> <td>Surveillant</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">1,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">10</td> <td></td> <td style="text-align: center;">16,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><i>École d'horticulture de Gand.</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">500 à 5,300</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000	Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500	Professeurs	6	5,500 à 6,500	36,000	Chargés de cours	"	"	2,700	Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500	Agent comptable	1	5,000 à 4,000	3,500	Économe	1	2,000 à 3,000	3,000	Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000	Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000	Surveillants	3	1,600 à 2,000	4,000	Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600	Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,300	5,200	Indemnité de logement à trois agents	"	"	2,500		23		89,500			<i>École d'horticulture de Vitvords.</i>		Directeur	1	5,000	5,000	Professeurs	6	800 à 1,400	6,500	Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400	Surveillant	1	"	1,900		10		16,900			<i>École d'horticulture de Gand.</i>		Professeurs	5	500 à 5,300	10,000		5		10,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																																																															
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000																																																																																															
Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500																																																																																															
Professeurs	6	5,500 à 6,500	36,000																																																																																															
Chargés de cours	"	"	2,700																																																																																															
Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500																																																																																															
Agent comptable	1	5,000 à 4,000	3,500																																																																																															
Économe	1	2,000 à 3,000	3,000																																																																																															
Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000																																																																																															
Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000																																																																																															
Surveillants	3	1,600 à 2,000	4,000																																																																																															
Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600																																																																																															
Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,300	5,200																																																																																															
Indemnité de logement à trois agents	"	"	2,500																																																																																															
	23		89,500																																																																																															
		<i>École d'horticulture de Vitvords.</i>																																																																																																
Directeur	1	5,000	5,000																																																																																															
Professeurs	6	800 à 1,400	6,500																																																																																															
Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400																																																																																															
Surveillant	1	"	1,900																																																																																															
	10		16,900																																																																																															
		<i>École d'horticulture de Gand.</i>																																																																																																
Professeurs	5	500 à 5,300	10,000																																																																																															
	5		10,000																																																																																															
14		Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses.																																																																																																
15		Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements :																																																																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,500</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> </tr> <tr> <td>Irrigateurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">6,800</td> </tr> <tr> <td>Frais de bureau et frais de route</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">15,300</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Directeur	1	5,500	Commis	1	1,800	Irrigateurs	5	6,800	Frais de bureau et frais de route	"	1,200		7	15,300																																																																														
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																																																																																
Directeur	1	5,500																																																																																																
Commis	1	1,800																																																																																																
Irrigateurs	5	6,800																																																																																																
Frais de bureau et frais de route	"	1,200																																																																																																
	7	15,300																																																																																																
		A REPORTER. fr.																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
673,800	705,800	»	32,000	639,800	579,516	
120,000	120,000	»	»	120,000	115,032	
72,200	72,200	»	»	72,200	102,162	
a) 15,300	15,300	»	»	17,800	20,275	a) Charge extraordinaire et temporaire.
881,500	913,500	»	32,000	869,800	816,985	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
		REPORT. fr.																																																			
16	»	Frais relatifs aux irrigations de la Campine																																																			
17	»	École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Frais de la commission de surveillance. — Traite- ment de disponibilité :																																																			
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="975 678 1046 741">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1082 678 1185 734">TRAITEMENT par an.</th> <th data-bbox="1257 701 1329 719">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>6,500 à 6,500 4,000 à 5,000</td> <td>41,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800 à 2,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>"</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>13,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,600 à 2,000</td> <td>3,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,300 à 1,500</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1,200 à 1,400</td> <td>6,700</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>1,100 à 1,300</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,625</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	1	6,500 à 7,500	7,500	8	6,500 à 6,500 4,000 à 5,000	41,000	1	1,800 à 2,000	2,000	2	"	5,000	4	2,500 à 3,500	13,500	1	3,000 à 4,000	4,000	1	1,000	1,000	1	2,000 à 2,400	2,400	1	2,000 à 2,400	2,000	2	1,600 à 2,000	3,600	1	1,300 à 1,500	1,400	1	1,200 à 1,500	1,500	1	1,500 à 1,500	1,500	4	1,200 à 1,400	6,700	8	1,100 à 1,300	8,000	»	»	2,625
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																			
1	6,500 à 7,500	7,500																																																			
8	6,500 à 6,500 4,000 à 5,000	41,000																																																			
1	1,800 à 2,000	2,000																																																			
2	"	5,000																																																			
4	2,500 à 3,500	13,500																																																			
1	3,000 à 4,000	4,000																																																			
1	1,000	1,000																																																			
1	2,000 à 2,400	2,400																																																			
1	2,000 à 2,400	2,000																																																			
2	1,600 à 2,000	3,600																																																			
1	1,300 à 1,500	1,400																																																			
1	1,200 à 1,500	1,500																																																			
1	1,500 à 1,500	1,500																																																			
4	1,200 à 1,400	6,700																																																			
8	1,100 à 1,300	8,000																																																			
»	»	2,625																																																			
18	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 51,800 »																																																			
	b.	Jury vétérinaire. 6,000 »																																																			
19	»	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																																																			
20	»	Jardin botanique de l'État. Dépense de matériel et de culture																																																			
21	a.	Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État, frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 63,750 »																																																			
	b.	Frais des champs d'expériences. 59,575 »																																																			
	c.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. — Traitements. — Subsidés 81,725 »																																																			
22	a.	Eaux et forêts. — Traitement du personnel :																																																			
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="975 1630 1046 1693">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1098 1641 1201 1659">TRAITEMENT.</th> <th data-bbox="1273 1641 1345 1659">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9</td> <td>4,800 à 6,000</td> <td>48,600</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>5,800</td> <td>11,400</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>2,400 à 3,200</td> <td>56,300</td> </tr> <tr> <td>indéterminé</td> <td>2,000</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,500</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>1,000</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>990 à 1,485</td> <td>9,685</td> </tr> <tr> <td>53</td> <td>700 à 900</td> <td>4,535</td> </tr> <tr> <td>519</td> <td>50 à 800</td> <td>231,350</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.	9	4,800 à 6,000	48,600	3	5,800	11,400	23	2,400 à 3,200	56,300	indéterminé	2,000	9,000	2	1,500	3,000	9	1,000	9,000	9	990 à 1,485	9,685	53	700 à 900	4,535	519	50 à 800	231,350																					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.																																																			
9	4,800 à 6,000	48,600																																																			
3	5,800	11,400																																																			
23	2,400 à 3,200	56,300																																																			
indéterminé	2,000	9,000																																																			
2	1,500	3,000																																																			
9	1,000	9,000																																																			
9	990 à 1,485	9,685																																																			
53	700 à 900	4,535																																																			
519	50 à 800	231,350																																																			
		A REPORTER. fr.																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totale POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		Augmentation	Diminution.			
881,300 »	913,300 »	»	32,000 »	869,800 »	816,985 »	
a) 6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	21,442 »	a) Charge extraordinaire.
102,525 »	102,525 »	»	»	102,525 »	99,414 »	
b) 57,800 »	57,800 »	»	»	57,800 »	57,797 »	Y compris une somme de 6,000 francs en charge extraordinaire.
34,300 »	34,300 »	»	»	34,300 »	31,200 »	
54,700 »	54,700 »	»	»	54,700 »	55,199 »	
184,850 »	184,850 »	»	»	184,850 »	31,582 »	
1,321,478 »	1,553,475 »	»	32,000 »	1,279,978 »	1,113,619 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
22	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs	5,400 »
	c.	Id. id. id. de certains chefs de cantonnement	1,500 »
	d.	Id. de frais de route et de séjour des membres des commissions d'études, d'aménagement et de reboisement	4,000 »
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, inté- rimis, etc.	16,300 »
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes	600 »
	g.	Armement et équipement	1,300 »
	h.	Traitements de disponibilité	»
	i.	Dépenses diverses	1,365 »
	<i>Forêts domaniales.</i>		
23	a.	Travaux de culture et d'amélioration	56,000 »
	b.	Construction et entretien de maisons forestières	5,000 »
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	25,000 »
	d.	Arpentage des coupes	3,500 »
<i>Défrichement. — Reboisement. — Pisciculture.</i>			
24	a.	Subsides aux communes pour reboisement de terrains incultes. — Dépenses diverses	13,000 »
	b.	Repeuplement des cours d'eau	11,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III.			. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,321,475	1,353,475	»	32,000	1,279,975	1,113,619	
452,255	452,255	»	»	480,255	»	
89,500	89,500	»	»	89,500	»	
24,000	24,000	»	»	24,000	»	
1,887,250	1,919,230	»	32,000	1,873,730	1,115,619	
DIMINUTION . . . fr.		52,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
INDUSTRIE.		
25	a.	Traitement de l'inspecteur de l'industrie 7,000 »
	b.	Frais de route 2,500 »
26	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 30,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 3,000 »
27	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles. — Subsidés. — Matériel. — Missions. — Subsidés aux expositions. — Dépenses diverses 306,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur 3,000 »
	c.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
28	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 17,950 »
	b.	Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels 2,100 »
»	»	Participation de la Belgique à l'Exposition de Liverpool.
29	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes, 20 agents (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)
50	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression.
51	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879
52	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884
»	»	<i>Musée de l'Industrie</i> ; Personnel, traitement de disponibilité
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,500	9,500	"	"	9,500	7,000	
55,000	55,000	"	"	55,000	50,252	
561,500	561,500	"	"	554,500	288,967	
20,050	30,050	"	10,000	21,450	20,936	
"	"	"	"	8,000	"	
21,000	21,000	"	"	21,000	18,000	
3,500	3,500	"	"	3,500	6,027	
3,700	3,700	"	"	3,700	6,000	
3,000	3,000	"	"	5,000	2,592	
"	"	"	"	7,000	"	
677,250	687,250	"	10,000	486,650	599,754	
DIMINUTION. . fr.		10,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE V.						
POIDS ET MESURES.						
			CLASSE.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT par an.	CHARGES.
33	a.	Personnel, traitement des vérificateurs .	1 ^{re}	11	4,000 à 5,000	50,500
			2 ^e	5	3,000 à 3,500	16,500
			adjoints	4	2,000 à 2,500	10,850
	b.	Frais d'intérim et d'inspection	4,500
34	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs				
35	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.				
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.						
CHAPITRE VI (1).						
LETTRES ET SCIENCES.						
36	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples.				36,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.				4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.				12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882.				10,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences; dépenses diverses				38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)				33,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers.				4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux				4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale				13,200 »
A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totals POUR L'EXERCICE 1880.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
82,350	82,350	»	»	82,350	74,800	
56,000	56,000	»	»	36,000	34,295	
12,000	12,000	»	»	12,000	4,778	
130,350	130,350	»	»	130,350	113,873	
b) 156,100	156,100	»	»	178,100	159,014	(1) Annexe n° 1. a) Concours quinquennal de littérature française (période 1885-1887) et concours décennal des sciences physiologiques (période 1878-1879). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, b, i.
156,100	156,100	»	»	178,100	159,014	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
136,100 »	156,100 »	»	»	178,100 »	159,014 »	
188,073 »	188,073 »	»	»	188,073 »	199,698 »	
21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	
8,850 »	8,850 »	»	»	8,850 »	7,857 »	
53,750 »	53,750 »	»	»	53,750 »	50,997 »	
34,400 »	34,400 »	»	»	34,400 »	34,400 »	
92,400 »	92,400 »	»	»	92,400 »	91,900 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	75,700 »	75,700 »	
73,700 »	73,700 »	»	»	73,700 »	67,590 »	
a) 69,350 »	69,350 »	»	»	69,350 »	65,513 »	a) Dont 47,000 francs de charge extraordi- naire.
57,000 »	57,000 »	»	»	60,000 »	55,725 »	
8,200 »	8,200 »	»	»	8,200 »	8,198 »	
59,750 »	59,750 »	»	»	59,750 »	53,816 »	
900,273 »	900,273 »	»	»	904,273 »	870,408 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
49	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	3,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	5,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI	fr.
CHAPITRE VII (1).			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (2).</i>			
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans, subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés	fr. 233,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	13,000 »
50	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses.	13,250 »
	g.	Neuvième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens	1,500 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
52	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et entretien des locaux	
		À REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
900,273	900,273	»	»	904,273	870,408	
a) 12,200	12,200	»	»	17,200	15,901	a) Y compris 8,000 francs en charge extra-ordinaire et temporaire.
912,473	912,473	»	»	921,473	886,309	
						(1) Annexe n° 1.
						(2) Annexe n° 2.
b) 551,750	551,750	»	»	551,750	542,455	b) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	56,000	»	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,058	
400,600	400,600	»	»	596,600	580,491	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
			REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	fr. 112,589 »
55	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	230,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	36,500 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
54	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	23,825 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue	86,575 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien	3,450 »
56	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
57	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	
		<i>Monuments publics (1).</i>	
58	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
400,600 »	400,600 »	»	»	396,600 »	550,491 »	
429,089 »	429,089 »	»	»	424,589 »	444,589 » ^(a)	a) Y compris une somme de 20,000 francs transférée, conformément à la loi du Budget, du crédit de la musique à l'allocation des arts plastiques et graphiques.
37,800 »	37,800 »	»	»	35,300 »	35,224 »	
93,060 »	93,060 »	»	»	93,060 »	93,059 »	
21,250 »	21,250 »	»	»	21,250 »	21,050 »	
b) 39,400 »	39,400 »	»	»	39,400 »	36,484 »	b) Dont 4,000 francs de charge extraordinaire.
75,000 »	75,000 »	»	»	75,000 »	9,250 »	
1,096,199 »	1,096,199 »	»	»	1,085,199 »	990,147 »	

(c) Voir annexe n° 3.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des arti les.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
59	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
60	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
61	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
62	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
63	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication, dépenses diverses	
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
64	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
65	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
66	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses	115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	13,000 »
67	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale et pension des lauréats de ces concours; dépenses diverses	44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 53 du Budget.)	
		TOTAL DU CHAPITRE VII.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,096,199	1,096,199	»	»	1,085,199	990,147	
86,000	86,000	»	»	86,000	84,300	
12,950	12,950	»	»	17,950	17,949	
17,200	17,200	»	»	17,200	17,200	
3,000	3,000	»	»	3,000	756	
7,000	7,000	»	»	7,500	5,552	
164,820	164,820	»	»	160,060	168,060	
77,208	77,208	»	»	77,208	76,558	
54,526	54,526	»	»	55,726	52,126	
a) 173,000	173,000	»	»	173,000	152,999	(a) Dont 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,691,903	1,691,903	»	»	1,680,843	1,565,227	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes et des parcs publics, entretien de nouvelles sections. fr. 2,700,000 »
68	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 400,000 »
	c.	Travaux de construction et rectification de routes; allocation de subsides . . . 570,000 »
69	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
70	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.
71	»	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,670,000	3,670,000	»	»	3,670,000	3,664,681	
51,000	51,000	»	»	41,000	40,787	
3,701,000	3,701,000	»	»	3,711,000	3,705,468	
750,000	750,000	»	»	630,000	598,084	»
199,000	199,000	»	»	199,000	251,085	»
929,000	929,000	»	»	829,000	849,169	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET DATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 510,500 »
b.		Sambre 152,000 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe. 93,000 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 159,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 117,500 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc. 70,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 168,800 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 8,000 »
i.		— — vers Hasselt 26,000 »
j.		— — vers Turnhout 6,800 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. 18,200 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale; Escaut maritime et port d'Anvers 128,200 »
m.		Haine 8,000 »
n.		Lys 79,450 »
o.		Dendre 8,420 »
p.		Durme 6,200 »
q.		Rupel. 14,000 »
r.		Nèthe inférieure et grande Nèthe 11,500 »
s.		Petite Nèthe canalisée 18,000 »
t.		Dyle et Demer 28,800 »
u.		Senne. 5,800 »
v.		Canal du Centre 29,220 »
w.		— de Mons à Condé 51,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing 52,300 »
y.		— de la Lys à l'Yperlée 8,000 »
z.		— de Roulers à la Lys 23,000 »
a'.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst 79,000 »
b'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 7,000 »
c'.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand 86,700 »
d'.		— de Plasschendaele à Nieuport 7,500 »
e'.		— de Selzaete à la mer du Nord 91,500 »
f'.		— de Gand à Terneuzen. 155,200 »
g'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede 8,000 »
BASSIN DE L'YSER.		
h'.		Yser 16,000 »
i'.		Canal de Loo 7,500 »
j'.		— d'Ypres à l'Yser 5,120 »
k'.		— de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit: Langeleed et coupure entre le Bommelaarsvaart et le Koolofvaart 10,000 »
DIVERS.		
l'.		Barrage de la Gileppe. 1,000 »
m'.		Lignes télégraphiques 25,000 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,004,610	2,001,950	2,660	>	2,037,800	1,792,431	
2,004,610	2,001,950	2,660	>	2,037,800	1,792,431	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles. et	LITTÉRA de dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>			
BASSIN DE LA MEUSE			
a		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg fr	70,000 >
b.		Sambre	15,000 >
c.		Rivière et canal de l'Ourthe	15,000 >
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000 >
e.		— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé	5,000 >
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc.	6,000 >
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut	5,000 >
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	2,500 >
i.		— — vers Hasselt.	6,000 >
BASSIN DE L'ESCAUT.			
75	j.	Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers	18,000 >
	k.	Lys	15,000 >
	l.	Dendre	800 >
	m.	Dyle et Demer	5,000 >
	n.	Canal de Mons à Condé	5,000 >
	o.	— de Pommerœul à Antoing	22,500 >
	p.	— de Roulers à la Lys	7,000 >
	q.	— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord à Heyst	1,700 >
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement du bassin de commerce, à Gand	6,000 >
	s.	— de Gand à Terneuzen.	10,000 >
BASSIN DE L'YSER.			
	t.	Yser	11,500 >
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,004,610	2,001,950	2,660	r	2,057,800	1,792,431	
230,000.	222,550	7,450	»	242,100	287,054	
2,234,610	2,224,500	10,110	»	2,279,900	2,079,485	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTE RE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Plantations.</i>
74	»	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
75	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passages existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a	Port d'Ostende 356,300 »
	b	Port de Nieuport 49,000 »
76	c	Port de Blankenberghe 49,000 »
	d	Côtes 313,000 »
	e	Phares et fanaux 7,050 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,254,610	2,224,500	10,110	»	2,279,900	2,079,485	
15,000	15,000	»	»	15,000	12,844	
30,000	42,500	»	12,500	30,000	14,642	
2,279,610	2,282,000	10,110	12,500	2,324,900	2,106,971	
DIMINUTION . . fr.		2,390				
776,530	776,530	»	»	1,021,000	905,716	
776,530	776,530	»	»	1,021,000	905,716	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT. fr.		
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>			
77	a	Port d'Ostende	fr. 35,000	»	
	b	Port de Nieuport	17,000	»	
	c	Côtes	50,000	»	
	d	Phares et fanaux		»	
			TOTALS DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		
		CINQUIÈME SECTION.			
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.			
78	»	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.			
			TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION fr.		
		SIXIÈME SECTION.			
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.			
79	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES régimen- taires. effectifs.	
				<i>Observations:</i>	
		Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe.	9,000	5 5	
		Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe.	8,000	10 8	
		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	5 6	
		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	5 7	
		Ingénieur de 1 ^{re} classe.	4,500 - 5,000	12 11	dont 1 adjoint au corps.
		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 4,000	22 21	
		Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 5,100	11 14	dont 4 faisant fonctions d'ingé- nieur d'arrondissement.
		Conducteur principal de 1 ^{re} classe.	4,500 à 5,500	12 12	
		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	20 19	
		Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,000 - 3,200	42 42	dont 1 adjoint au corps.
		Id. de 2 ^e classe.	2,550 - 2,600	40 40	
		Id. de 3 ^e classe.	1,900 - 2,100	40 31	
					À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
776,550	776,530	•	•	1,021,000	908,716	
82,000	82,000	•	•	72,000	415,624	
858,550	858,530	•	•	1,093,000	1,021,337	
75,000	75,000	•	•	75,000	46,678	
75,000	75,000	•	•	75,000	46,678	
1,007,800	1,007,800	•	•	1,007,800	1,026,875	
1,007,800	1,007,800	•	•	1,007,800	1,026,875	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
80	»	REPORT. fr.				
		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires affectés.		Observations.
<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>						
		Chef de division	5,000	} 11	1	à titre personnel.
		Chef de bureau	4,500		2	idem.
			3,500 - 4,000	} 18	8	
		Commis-chef	3,500		1	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			2,800 - 3,200	} 20	12	dont 1 payé sur ressources extraordinaires.
		Commis-dessinateur	2,800		1	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			1,500 à 2,500	} 33	15	dont 10 payés sur ressources extraordinaires.
		Commis de 1 ^{re} classe	2,800		4	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		Id. de 2 ^e classe	2,200 - 2,500	} 50	31	dont 3 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 3 ^e classe	1,650 - 2,000		50	dont 2 payés idem.
			1,100 - 1,500	} 30	10	dont 1 payé idem.
		Surveillant	2,800		2	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			1,800 à 2,500	} 11	27	
		Messenger	1,100 - 1,500		11	
		Messenger temporaire	65 fr. et 90 fr. par mois.	"	2	
		Id. temporaire au service des bureaux des ingénieurs	3 fr par jour à 275 fr. p. mois	"	90	dont 47 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 3 50 par jour à 250 fr. p. mois.	"	71	dont 57 payés idem.
<i>Personnel des voies navigables.</i>						
		Sous-conservateur	2,000	"	1	
		Sergent d'eau	1,000 à 1,500	"	20	
		Garde-rivière	900 à 1,300	"	24	
		Garde-canal	775 à 1,200	"	32	
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,007,800	1,007,800	»	»	1,007,800	1,026,875	
1,120,385	1,120,385	»	»	1,098,000	1,103,306	
2,128,185	2,128,185	»	»	2,105,800	2,132,181	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
			réglemen- taire	effectifs.	
					REPORT. fr.
<i>Personnel des voies navigables (SUITE).</i>					
	Garde-canal-pontonier	825	"	1	
	Garde-digues	80 fr. par mois	"	1	
	Chef-garde-dunes	1,550	"	1	
	Garde-dunes	775 à 1,000	"	9	
	Garde-souterrain	825	"	1	
	Cantonnier maritime	900	"	2	
	Gardien de barrage	1,200	"	1	
	Chef-éclusier	1,550 à 2,200	"	4	
	Éclusier-receveur	450 à 1,400	"	55	
	Éclusier receveur principal	725	"	1	
	Éclusier-contrôleur	775 à 1,300	"	12	
	Éclusier-barragiste	900 à 1,200	"	10	
	Éclusier-garde-rivière	900 à 1,200	"	2	
	Éclusier-machiniste	1,500	"	1	
	Éclusier-garde-canal	1,200	"	1	
	Éclusier	30 fr. p. mois 1,200 fr. par an.	"	136	
	Chef-aide-éclusier	1,000 - 1,100	"	4	
	Aide-éclusier-chauffeur	775	"	1	
	Aide-éclusier machiniste	1,000	"	1	
	Aide-éclusier-garde-déversoir	1,100	"	1	
	Aide-éclusier	200 à 1,000	"	108	
	Chef-pontonier	1,400	"	1	
	Sous-chef-pontonier	1,200	"	1	
	Pontonier-garde-rivière	950	"	1	
	Pontonier-receveur	675 à 900	"	4	
	Pontonier-contrôleur	675 à 775	"	4	
	Pontonier	180 à 1,100	"	170	
	Pontonier aide-éclusier	775	"	1	
	Aide-pontonier	500 à 775	"	10	
	Machiniste-éclusier-receveur	1,050	"	1	
	Machiniste	900 à 1,100	"	2	
	Garde-déversoir	675 à 1,000	"	24	
	Jaugeur	350	"	1	
	Timonier-chef-plongeur	1,400	"	1	
	Machiniste-mécanicien	fr. 4,50 par jour	"	1	
	Passeur d'eau	100 à 775	"	4	
81	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil				
					TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,128,185 »	2,128,185 »	»	»	2,105,800 »	2,132,181 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »	24,284 »	
2,153,185 »	2,153,185 »	»	»	2,130,800 »	2,156,465 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
82	»	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments
83	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; menues dépenses.
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.
Récapitulation du chapitre VIII.		
1 ^{re} SECTION		
2 ^e —		
3 ^e —		
4 ^e —		
5 ^e —		
6 ^e —		
7 ^e —		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.
CHAPITRE IX.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
84	»	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement
85	»	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.		
86	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs; carte générale des mines.
87	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
		Confection de la carte générale des mines.
		À REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
96,030	96,050	»	»	96,050	88,765	»
8,000	8,000	»	»	8,000	8,000	»
104,050	104,050	»	»	104,050	96,765	»
3,701,000	3,701,000	»	»	3,711,000	5,705,468	
929,000	929,000	»	»	829,000	849,169	
2,279,610	2,282,000	»	2,390	2,524,900	2,106,971	
858,550	858,550	»	»	1,095,000	1,021,557	
75,000	75,000	»	»	75,000	46,678	
2,153,185	2,153,185	»	»	2,150,800	2,156,465	
104,050	104,050	»	»	104,050	96,765	
10,100,375	10,102,765	»	2,390	10,267,750	9,982,835	
DIMINUTION. . . fr.		2,390				
32,000	32,000	»	»	32,000	31,697	»
640	640	»	»	640	1,640	»
325,650	325,650	»	»	321,350	523,550	»
10,000	10,000	»	»	10,000	8,821	»
»	»	»	»	15,000	»	»
368,290	368,290	»	»	378,990	365,508	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. fr.
		3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
88	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		4^{me} SECTION. — Impressions, etc
89	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
		CHAPITRE X.
		COMMISSIONS.
		1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
90	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
91	»	Frais de route et de séjour.
92	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
95	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
94	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2. <i>Personnel</i> .)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
95	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse
96	»	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
368,290	368,290	»	»	378,990	365,508	»
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000	»
7,000	7,000	»	»	7,000	5,855	»
420,290	420,290	»	»	430,990	416,565	»
500	500	»	»	500	55	»
300	300	»	»	300	85	»
7,900	7,900	»	»	7,900	5,753	»
1,500	1,500	»	»	1,500	658	»
10,200	10,200	»	»	10,200	6,529	»
24,656	24,656	»	»	30,216	30,216	»
24,656	24,656	»	»	30,216	30,216	»
18,000	18,000	»	»	18,000	11,686	»
1,100	1,100	»	»	1,100	»	»
19,100	19,100	»	»	19,100	11,686	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMEROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Industrie
V.	Poids et mesures
VI.	Lettres et sciences
VII.	Beaux-arts
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Mines.
X.	Commissions
XI.	Traitements de disponibilité
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
820,354 »	820,354 »	»	»	784,454 »	763,794 »	
18,100 »	18,100 »	»	»	18,100 »	15,228 »	
1,887,230 »	1,919,230 »	»	32,000 »	1,873,730 »	1,115,619 »	
677,250 »	687,230 »	»	10,000 »	486,650 »	599,754 »	
130,350 »	150,350 »	»	»	130,550 »	115,875 »	
912,473 »	912,473 »	»	»	921,473 »	886,309 »	
1,691,905 »	1,691,905 »	»	»	1,680,845 »	1,365,227 »	
10,400,373 »	10,402,765 »	»	2,390 »	10,267,750 »	9,982,853 »	
420,290 »	420,290 »	»	»	430,990 »	416,565 »	
10,200 »	10,200 »	»	»	10,200 »	6,529 »	
24,656 »	24,656 »	»	»	30,216 »	30,216 »	
19,100 »	19,100 »	»	»	19,100 »	11,686 »	
16,712,281 »	16,756,671 »	»	44,390 »	16,653,856 »	15,303,451 »	
DIMINUTION . . . fr.		44,390				

(266)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

ANNEXE N° 1.

L'administration des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1887, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1889, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

(Art. 50 et 58.)

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART de COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1895.
Décoration de l'église S ^{te} -Anne, à Gand	97,000 "	61,726 "	35,274 "	48,000 "
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept.	50,000 "	50,000 "	"	31,500 "
Église de Neix-devant-Virton (décoration du chœur).	5,000 "	2,000 "	3,000 "	"
Hôtel de ville de Louvain.	135,000 "	80,000 "	55,000 "	20,000 "
Exécution à l'aquarelle d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	15,000 "	e) 15,000 "	"	10,000 "
Gravure des portraits du Roi et de la Reine	16,000 "	f) 16,000 "	"	16,000 "
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze, destinés à compléter la rampe du grand escalier des Musées royaux de peinture et de sculpture.	g) 25,000 "	25,000 "	"	6,000 "
Exécution de dix statues en marbre blanc, avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles.	h) 185,000 "	Beaux-arts. 82,500 " 41,250 "	41,250 "	42,500 " 21,250 "
A REPORTER. fr.	508,000 "	373,476 "	134,324 "	104,256 "

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1886.	de 1887.	de 1888.	à venir.	
a) 6,858 *	6,862 *	.	.	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
b) 18,500 *	.	.	.	a) Contrat passé le 23 novembre 1875 avec M. Canneel, pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État est payée au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
c) 666 67	666 67	666 66	.	b) Contrat du 15 juin 1872, par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs. — Ce travail est terminé.
d) 10,000 *	10,000 *	10,000 *	30,000 *	c) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
,000 *	.	.	.	d) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
.	.	.	.	e) Par contrat du 20 novembre 1880. M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 50 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
.	.	.	.	La mise en train de ces travaux ayant fait constater la nécessité d'introduire certaines modifications dans le programme qui précède, une convention additionnelle du 1 ^{er} août 1882 a fixé à 15,000 francs, la rémunération de l'artiste, eu égard au surcroît d'études et de dépenses qu'entraîneront les modifications dont il s'agit. — Le travail est terminé.
.	.	.	.	f) MM. Desvachez et Biot sont respectivement chargés de la reproduction au burin des portraits du Roi et de la Reine exécutés par M. Gallait. Ces planches auront les mêmes dimensions que le portrait de S. M. le roi Louis-Philippe gravé par Henriquet-Dupont. Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de chacune des planches. — Les planches sont fournies.
10,000 *	10,000 *	.	.	g) Par contrat du 30 juin 1884, M. Mignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne. L'artiste recevra 5,000 francs après approbation des dessins, 10,000 francs après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures et 10,000 francs après approbation et placement des panneaux.
40,000 *	.	.	.	
20,000 *	.	.	.	
111,024 67	27,528 67	10,666 66	30,000 *	h) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. La dépense, évaluée à 165,000 francs, se décompose comme suit : 10 statues à 15,000 francs = 150,000 * 10 socles en pierre à 1,500 francs = 15,000 * TOTAL fr. 165,000 * L'administration des beaux-arts intervient pour 82,500 francs, l'administration des travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour 41,250 francs.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1885.
REPORT fr.	508,000 »	373,476 »	134,524 »	104,256 »
Buste Poelaert	i) 5,000 »	5,000 »	»	»
Acquisition du modèle en plâtre du groupe: « Les chevaux », de M. Vinçotte et coulée en bronze de ce modèle	j) 46,000 »	46,000 »	»	46,000 »
Exécution pour le Palais des Beaux-Arts de quatre statues allégoriques avec piédouches en bronze, représentant les quatre grandes époques de l'art: l'Antiquité, le Moyen âge, la Renaissance et l'Époque moderne	k) 38,000 »	38,000 »	»	8,000 »
Exécution de trois panneaux décoratifs représentant des vues de Bruxelles, de Louvain et de Nivelles, destinés à décorer la salle des séances du Conseil provincial du Brabant.	l) 23,000 »	15,500 »	7,500 »	»
Acquisition du modèle en plâtre du groupe: « Le triomphe de Bacchus », par M. Fraikin et exécution de ce modèle en marbre	m) 18,000 »	18,000 »	»	8,000 »
Décoration picturale du grand escalier de l'hôtel du Gouver- nement provincial de Liège	n) 60,000 »	45,000 »	15,000 »	45,000 »
Acquisition du modèle en plâtre du groupe: « Un satyre et un enfant », de M. Picquery et exécution de ce modèle en marbre	o) 14,000 »	14,000 »	»	7,000 »
Décoration picturale de la grande salle du Palais de Justice d'Anvers.	p) 90,000 »	67,500 »	22,500 »	»
TOTAUX, fr.	802,000 »	622,476 »	179,524 »	308,256 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1886.	de 1887.	de 1888.	à venir.	
111,024 67	27,528 07	10,866 00	30,000 *	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
2,500 "	2,500 "	"	"	i) Payable par moitié, au fur et à mesure de l'avancement du travail.
"	"	"	"	j) Contrat du 25 décembre 1884. Une somme de 20,000 francs a été payée du chef de la prise de possession du modèle par l'État, 15,000 francs après l'approbation de la fonte et 11,000 francs après l'approbation par l'État de l'œuvre entièrement terminée.
10,000 "	14,000 "	"	"	k) Les statues l'Antiquité et le Moyen-âge sont commandées à M. Vanderstappen. M. Van Rasbourgh exécutera les statues la Renaissance et l'Époque moderne. Les œuvres auront une hauteur de 2 mètres et les pié-douches auront 50 centimètres. Le prix de chaque statue avec piédouche est fixé à 9,500 francs payables : 1° 2,000 francs après l'approbation de la maquette; 2° 4,000 après l'approbation du modèle grandeur d'exécution; 3° 5,500 francs après la réception de la statue et du piédouche coulés en bronze.
9,100 "	0,400 "	"	"	l) Contrat du 18 décembre 1885. M. Vander Hecht s'engage à exécuter trois panneaux destinés à la décoration de la salle des séances du conseil provincial du Brabant. La dépense totale est fixée à 23,000 francs, payables au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 13,500 francs par l'État et 7,500 francs par la province.
5,000 "	5,000 "	"	"	m) Contrat du 25 décembre 1884, 8,000 francs ont été soldés du chef de l'acquisition du modèle. Une somme de 5,000 francs sera liquidée pendant l'exécution du travail. Les 5,000 francs restants seront réservés jusqu'après l'approbation et la fourniture du groupe en marbre.
"	"	"	"	n) Le travail confié à M. Delpérée comporte deux grands panneaux mesurant chacun 18 mètres et sept dessus de porte de 5 mètres chacun. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
3,000 "	4,000 "	"	"	o) Contrat du 25 décembre 1885. Le modèle de l'œuvre est acquis au prix de 7,000 francs. Les 7,000 francs réservés pour l'exécution en marbre sont soldés comme suit : 1° 5,000 francs après la mise au point du marbre; 2° 4,000 francs après l'exécution de la reproduction approuvée et reçue par l'État.
"	18,000 "	20,500 "	20,000 "	p) L'ensemble du travail comporte cinq panneaux. M. Vander Oudera est chargé de l'exécution de 2 panneaux, l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant « La Pénitence du parjure », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres représentant « La destruction de la potence de Jean de Glimes ». M. Devriendt est chargé de l'exécution de deux panneaux l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant « Les décisions du Vierschaere », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres représentant « L'Émancipation du nègre Jean Marie ». M. Ooms est chargé de l'exécution d'un panneau d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant « La purge criminelle ». Les grands panneaux seront payés à raison de 15,750 fr. l'un et les petits panneaux à raison de 10,125 francs. Des à-comptes seront soldés au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
146,624 67	77,428 07	40,166 00	50,000 "	

ANNEXE 3.

ART 58.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1884.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 »	28,000 »	»	16,000 »
Buste Van Eyck, Jean	1,500 »	(b) 1,500 »	»	750 »
— Teniers	1,500 »	1,500 »	»	»
— Devriendt, Corneille	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— du Broeucq, Jacques	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Breughel, Jean	(c) 1,500 »	1,500 »	»	»
— Roland de Latre	2,000 »	d) 2,000 »	»	»
— Spring, Antoine	2,000 »	d) 2,000 »	»	2,000 »
— de Gerlache	2,000 »	d) 2,000 »	»	2,000 »
— de feu le procureur général Plaisant	2,000 »	e) 2,000 »	»	2,000 »
— Prudens Van Duyse	2,500 »	f) 2,500 »	»	2,500 »
— Schmerling	2,500 »	f) 2,500 »	»	2,500 »
— Ch. Hanssens	2,500 »	f) 2,500 »	»	2,500 »
Monument à la mémoire de feu le docteur Joseph Ghislain	20,000 »	4,000 »	16,000 »	4,000 »
Statue Anneessens. — Exécution du modèle en plâtre	10,000 »	g) 5,000 »	5,000 »	3,000 »
Buste Van Hasselt, André	2,500 »	h) 2,500 »	»	»
— Wappers, Gustave	2,500 »	h) 2,500 »	»	»
— Vande Weyer, Sylvain	2,000 »	i) 2,000 »	»	»
À REPORTER . . . fr.	88,000 »	67,000 »	21,000 »	40,250 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1885.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1886.	1887.	1888.	à venir.	
					a) Les annuités ou subside accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
		12,000			a) Contrat du 15 mars 1874. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront: 1° La prise de Jérusalem; 2° La publication des Assises. M. De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze.
	750				b) Ces bustes sont à exécuter en bronze pour la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture: une somme de 1,500 francs sera soldée après la fourniture de chaque buste.
	750	750			
	750	750			c) Contrat du 14 mars 1882. Ce buste à exécuter en bronze est destiné à la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture — Une somme de 1,500 francs sera affectée à ce travail
1,000	1,000				d) Contrat du 4 septembre 1883. — Ces bustes, seront exécutés en marbre pour l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts — Chaque buste sera payé à raison de 2,000 francs.
					e) Contrat du 31 janvier 1884 — Ce buste, destiné à la Cour de cassation, est fourni.
					f) Contrats des 2, 7 et 12 avril 1884. — Ces bustes, destinés à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, sont fournis.
	2,000				g) Contrat du 18 octobre 1881. — M. Vinçotte s'engage à exécuter un modèle en plâtre d'une statue d'Anneessens à ériger sur la place Joseph Lebeau, à Bruxelles.
1,250	1,250				h) Contrats des 28 février et mars 1885. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre est fixé à 2,500 francs et sera payé en deux fois, d'après le degré d'avancement du travail.
1,250	1,250				
1,000	1,000				i) Contrat du 17 mai 1885. — Exécution en marbre du modèle du buste de Yande Weyer, fait par feu Guillaume Geefs. Le prix de l'œuvre est fixé à 2,000 francs et sera soldé par moitié après la mise au point du marbre et après la réception par le Gouvernement de l'œuvre terminée.
4,500	8,750	13,500			

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1885.
REPORT. . . . fr.	88,000 *	67,000 *	21,000 *	40,250 *
Buste Godecharle	2,000 *	j) 2,000 *	.	.
— Nothomb, J.-B.	2,500 *	k) 2,500 *	.	»
— Nelsens.	2,500 *	l) 2,500 *	.	.
— Gachard	2,500 *	m) 2,500 *	.	»
Statue à Van Helmont.	33,871 30	n) 16,580 93	17,290 46	5,000 *
Statue à Palfyn.	30,000 *	o) 15,000 *	15,000 *	»
Monument Rogier.	28,000 *	p) 14,000 *	14,000 *	»
TOTAUX. . . . fr.	180,371 30	122,080 93	67,290 46	45,250 *

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1885.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1886.	1887.	1888.	à venir.	
4,500 »	8,750 »	13,500 »	»	»	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
»	1,000 »	1,000 »	»	»	j) Contrat du 8 octobre 1885. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,000 francs payable par moitié après l'approbation du modèle en terre approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
1,250 »	1,250 »	»	»	»	k) Contrat du 24 octobre 1885. — Le prix de ce buste est fixé à 2,500 francs payable en deux fois d'après le degré d'avancement du travail.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	l) Contrat du 4 août 1886. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payable par moitié après l'approbation du modèle en terre et après la réception de l'œuvre terminée.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	m) Contrat du 14 août 1886. — Idem.
4,000 »	7,080 93	»	»	»	n) Contrat du 31 octobre 1884. — La statue à ériger sur la place du Nouveau Marché-aux-Grains, à Bruxelles, aura 3 mètres de hauteur et sera en marbre de tout premier choix — Le piédestal sera en pierre bleue, petit granit, entouré d'une balustrade en fer forgé.
»	15,000 »	»	»	»	o) La statue sera érigée à Courtrai.
»	7,000 »	7,000 »	»	»	p) Le monument sera élevé sur la tombe de Charles Rogier.
9,750 »	43,080 93	24,000 »	»	»	

(278)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1887 s'élève à la somme totale de fr. 83,968,550 »

Ce Budget n'ayant pas encore été discuté, il convient de le prendre provisoirement pour base des propositions de crédits à soumettre à la Législature pour l'exercice 1888, sauf à y apporter ultérieurement, par voie d'amendement, les modifications que justifiera une connaissance plus exacte des besoins de cet exercice. Les seuls changements que présente le projet de Budget pour 1888, dont le total s'élève à la somme de fr. 83,880,116 »
consistent :

En ce qui concerne l'administration des chemins de fer, en divers transferts indiqués au tableau des développements et en une diminution de 5,900 francs à l'article 18.

En ce qui concerne l'administration des postes et des télégraphes, en quelques compléments de crédits à concurrence de 10,466 francs (art. 35 et 41) et en une diminution de 125,000 francs (art. 37), représentant la seconde moitié de la réduction de dépense de 250,000 francs à résulter de la nouvelle convention conclue entre le Gouvernement belge et le Norddeutscher Lloyd et au sujet de laquelle des explications ont été fournies dans la note explicative des amendements au projet de Budget de l'exercice 1887 (*Documents de la Chambre*, session de 1886-1887, n° 4, p. 160)

Ces modifications se traduisent en une réduction de . fr. 118,434 »
au Budget de 1888 comparé à celui de 1887.

Des explications complémentaires seront fournies lors de la revision du Budget de 1888, à l'appui des amendements qui devront probablement y être proposés.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quatre-vingt-trois millions huit cent cinquante mille cent seize francs (83,850,416 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1888.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés	175,250 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	6,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	41,900 »	344,050 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	55,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	458,515 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	126,460 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	11,000 »	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,457,640 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,259,614 »	
15	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,900,000 »	
16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,943,320 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	344,050 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	344,050 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,015,570 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,578,040 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	555,400 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	3,570,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	11,549,000 »	65,985,772 »
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,044,382 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	5,939,741 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	390,000 »	
25	Frais d'exploitation.	1,850,000 »	
26	Camionnage	1,720,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 »	
28	Relevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	35,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,706,370 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	85,720 »	
	CHAPITRE III		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	117,084 »	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	105,710 »	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 »	
	A REPORTER. fr.	»	66,510,422 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	"	60,510,422 "
	SECTION 2. — Postes.		
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,502,276 "	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,041,104 "	
36	Transport des dépêches	517,340 "	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	473,000 "	15,208,702 "
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 "	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	708,820 "	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 "	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,287,336 "	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,091,180 "	
45	Entretien	278,270 "	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 "	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	960,586 "	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	180,180 "	
47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,540,000 "	4,191,827 "
48	Subsides.	103,155 "	
49	Traction et matériel	1,308,706 "	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 "	5,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	"	85,715,841 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (*Suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	RÉPOBT. . . . fr.	•	83,715,841 •
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	67,000 •	67,000 •
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions : premier terme	22,200 •	22,200 •
	CHAPITRE VIII.		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	29,325 •	29,325 •
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 •	15,750 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.	•	83,850,110 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre. fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés
	b.	{ Secrétariat général. 159,750 "
		{ Surveillance des chemins de fer concédés 35,500 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc. 17,600 "
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,050 "
	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 368,115 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement, Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 69,500 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage 52,800 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 21,460 "
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central 20,200 "
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son 23,000 "
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 253,000 "
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc. 66,000 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes-rendus, cahiers des charges, etc.) 200,000 "
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité 161,000 "
10	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.
12	"	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1888 et des créances antérieures rattachées audit exercice.
175,250 »	175,250 »	»	»	167,850 »	167,850 72	
6,500 »	6,500 »	»	»	6,500 »	6,333 85	
41,900 »	41,900 »	»	»	41,900 »	41,683 29	
65,000 »	65,000 »	»	»	65,000 »	55,694 76	
35,000 »	35,000 »	»	»	35,000 »	54,837 50 1,500 »	
544,650 »	541,650 »	»	»	337,250 »	527,586 12 1,500 »	
458,515 »	458,515 »	»	»	458,515 »	401,099 98	
126,460 »	126,460 »	»	»	125,900 »	125,063 25	
660,000 »	660,000 »	»	»	700,000 »	612,865 11	
40,000 »	40,000 »	»	»	40,000 »	40,000 »	
40,000 »	40,000 »	»	»	40,000 »	40,000 »	
11,000 »	11,000 »	»	»	11,000 »	4,307 75	
1,355,975 »	1,335,975 »	»	»	1,376,415 »	1,312,234 07	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 184,100 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances 1,169,240 »
	c.	Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 104,300 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 5,932,614 »
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poteurs, maçons, charpentiers, etc.) 4,307,000 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 915,000 »
	b.	— de rails et accessoires 523,000 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule 462,000 »
<i>Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances 1,500,000 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 167,320 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 216,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,457,640	1,457,640	»	»	1,460,540	1,587,005 00	<p><i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1888 et de créances arriérées rattachées au dit exercice.</p>
10,239,614	9,500,614	(1) 640,000	»	9,587,000	9,466,068 68	
1,000,000	1,000,000	»	»	2,500,000	3,000,000	
1,943,320	2,583,320	»	(*) 640,000	2,595,000	2,746,646 25 4,798 06	(2) Somme transférée à l'article 14.
15,540,574	15,531,574	640,000	640,000	16,142,540	16,800,619 99 4,798 06	
AUGMENTATION. . fr.		9,000				

(1) Augmentation correspondant aux transferts suivants :
De l'art. 16. Montant des salaires payés aux ouvriers supplémentaires recrutés pour l'exécution des travaux d'entretien proprement dit, des voies principales et accessoires, de renouvellement de rails et de billes, du ballast, ainsi qu'à tous les ouvriers de métier indistinctement fr. 640,000
Ce transfert a pour objet de mettre l'imputation des dépenses en rapport avec les libellés des allocations ;
De l'art 23. Montant des salaires de certains agents attachés aux garos privées et qui remplissent en fait des attributions relevant du service des Voies et Travaux. fr. 9,000
649,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a	Direction centrale du service fr. 272,300 »
	b	Traction — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations ; approvisionnements 820,520 »
	c	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 541,950 »
	d	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 04,200 »
	e	Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 86,600 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,465,000 »
	b	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport, dans les stations 2,604,500 »
	c	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 99,840 »
	d	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,408,700 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 276,600 »
	b	Pour encourager la marche régulière des convois 260,500 »
	c	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 »
	d	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 7,500 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 2,850,000 »
	b	Huile, suif, grasse et autres objets de consommation 520,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,861,100 »
	b	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,570,000 »
	c	Agents en service général (agréés, contre-maitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 607,000 »
	d	Renouvellement et amélioration du matériel 1,710,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,615,570	1,615,570	(¹) 200	..	1,619,870	1,606,977 55	(¹) Somme transférée de l'article 18.
10,578,040	10,582,140	..	(²) 4,100	10,783,700	11,066,519 42 2,520	(²) En déduisant le transfert de 200 francs ci-dessus, l'économie réelle est de fr. 3,900. Elle correspond à la suppression d'un emploi d'agent réceptionnaire dont les attributions sont exercées par un fonctionnaire sans autre augmentation de dépenses qu'une somme de fr. 200 pour frais de déplacement.
555,400	555,400	555,400	547,517 67 3,377 86	
5,570,000	5,570,000	5,900,400	4,500,400 71	
11,549,000	11,549,000	11,800,000	12,816,457 43 22,037 49	
27,668,010	27,671,010	200	4,100	28,659,370	30,357,861 78 27,935 35	
DIMINUTION.		5,900				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 757,100 »
22	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 3,104,915 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 4,905,467 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 276,900 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 3,815,000 »
25	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, vieillards, etc. 1,811,750 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 512,991 »
24	»	<i>Primes pour encourager la marche régulière des convois</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,225,000 »
25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 615,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	»	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile
27	»	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.
28	»	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.</i>
	»	Remboursement à la compagnie de Braine-le-Comte à Gand, de la moitié des taxes afférentes aux transports faits ou qui auraient dû être faits en service sur cette ligne de 1867 à 1884
	»	Ristournes à des établissements industriels du bassin du Centre, d'une partie des frais de transport de leurs produits pendant la période de chômage de la navigation sur certaines sections du canal de Charleroi par suite des travaux d'élargissement des embranchements de ce canal
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS valés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
0,044,382	0,044,382	"	"	0,033,820	8,873,498 09	<i>N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant de liquidation de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances rattachées audit exercice.</i>
5,959,741	5,948,741	"	(¹) 9,000	0,027,540	5,913,522 33	(¹) Somme transférée à l'art. 14.
390,000	390,000	"	"	390,000	389,061 23	
1,850,000	1,850,000	"	"	2,050,000	1,928,550 48 50 "	
1,720,000	1,720,000	"	"	1,760,000	1,755,155 96	
650,000	650,000	"	"	650,000	647,124 43 123,160 58	
55,000	55,000	"	"	35,000	20,600 16	
"	"	"	"	"	400,000	
"	"	"	"	45,000	"	
10,620,123	10,638,123	"	9,000	10,091,360	19,557,192 68 523,210 58	
DIMINUTION.		9,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 600,100 »
90	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 949,600 »
	c.	Dépôt du timbre. 20,400 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 46,270 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 69,320 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. . . 16,400 » (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 23 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						<i>N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1888 et de créances arriérées, rattachées audit exercice.</i>
1,706,370	1,706,370	"	"	1,706,370	1,796,563 78	
85,720	85,720	"	"	84,520	82,120	
1,792,090	1,792,090	"	"	1,790,890	1,878,685 78	
1,355,975	1,355,975	"	"	1,575,415	1,512,254 07	
15,840,574	15,551,574	649,000	640,000	16,142,540	16,800,610 99 4,798 06	
27,668,010	27,671,910	200	4,100	28,659,370	30,537,861 78 27,935 35	
19,629,125	19,658,125	"	9,000	19,991,360	19,557,192 68 522,210 58	
1,792,090	1,792,090	"	"	1,790,890	1,878,685 78	
65,965,772	65,969,672	649,200	653,100	67,957,575	69,866,592 30 555,943 99	
		DIMINUTION. . . .				
		5,900				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités de fonctionnaires et employés :</i>		
51	a.	Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central 41,600 »
	b.	Dépôts, ateliers de fabrication des timbres, commission de réception; service des bâtiments. 75,484 »
52	c.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
<i>Matériel.</i>		
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 12,000 »
	b.	Loyer 1,000 »
	c.	Éclairage et chauffage. 1,422 »
33	d.	Entretien des locaux situés en dehors des dépendances des stations 30,000 »
	e.	Acquisition du matériel et d'outillage 15,000 »
	f.	Entretien du matériel et de l'outillage de l'atelier et du dépôt du timbre 6,000 »
	g.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 96,000 »
	h.	Approvisionnements divers, menues dépenses 10,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
54	a.	Direction centrale et services provinciaux 617,450 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 2,884,826 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 127,400 »
35	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,576,389 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,644,768 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 592,547 »
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
117,084	115,454	(1) 1,630	"	93,889	100,410 06	(1) Somme transférée de l'art. 11, représentant le traitement d'un facteur passé au dépôt de Bruxelles-Nord.
105,710	105,710	"	"	102,150	93,620 50	
171,422	171,422	"	"	171,422	171,009 56	
304,216	302,566	1,650	"	367,461	367,040 82	
AUGMENTATION. . . fr.		1,650 "				
3,502,276	3,502,276	"	"	3,411,615	3,258,164 28	
3,941,104	3,933,938	(2) 8,066	"	3,894,339	3,797,710 24	(2) Complément d'un crédit justifié au projet de budget amendé de 1887. Doc. n° 4, p. 139.
7,443,380	7,436,314	8,066	"	7,305,952	7,055,874 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations. fr.	375,000 "
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	55,000 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	70,915 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc	112,500 "
	b.	Chauffage et éclairage	60,000 "
39	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	144,820 "
	d.	Loyers, frais de régie	330,500 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	55,000 "
40	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction centrale et surveillance du service.	450,450 "
41	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.	1,856,886 "
42	"	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	60,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	40,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	17,000 "
45	d.	Entretien des lignes et des appareils.	100,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	49,670 "
	f.	Loyers	11,000 "
	g.	Abonnements à des réseaux téléphoniques.	600 "
46	"	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.				
7,443,380	7,435,314	8,066	"	7,305,952	7,055,874 52	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.	
517,340	517,340	"	"	526,540	525,504 85		
473,000	598,000	"	125,000	645,000	605,307 54 87,410 83		
10,000	10,000	"	"	10,000	3,343 60		
708,820	708,820	"	"	758,820	682,958 87 7,758 02		
5,250	5,250	"	"	3,250	3,012 75		
9,155,790	9,272,724	8,066	125,000	9,227,362	8,065,801 93 95,168 83		
DIMINUTION.		116,954					
2,287,356	2,286,586	(1) 750	"	2,280,621	2,165,445 54		(1) Complément de crédit justifié au projet de Budget amendé de 1887. — Doc. 4 page 161 fr. 2400 et déduction d'un transfert à l'art. 31 de 1650 fr. 750
1,091,180	1,091,180	"	"	1,068,180	1,061,525 01		
278,270	278,270	"	"	200,000	266,050 84 2,679 99		
2,000	2,000	"	"	2,000	1,780 61		
3,658,780	3,658,036	750	"	3,649,801	3,494,608 80 2,679 99		
AUGMENTATION. . . . fr.		750					

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
°	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
°	2 ^e	— — Postes
°	3 ^e	— — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
45	a.	Direction centrale du service fr. 100,000 °
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 453,572 °
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanoux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 585,514 °
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys 20,800 °
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
46	°	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
47	°	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arres- tation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emma- gasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif).
48	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police inter- nationale des pêcheries dans la mer du Nord, encouragements à l'éducation pratique des marins. 191,155 °
	b.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue 2,000 °
<i>Traction et matériel:</i>		
49	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 940,142 °
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 357,864 °
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 °
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 °
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO LITTEA
des des
articles développ-
pements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE V.

Comité mixte de législation.

30 • Jetons de présence des membres et frais accessoires

TOTAL DU CHAPITRE V fr.

CHAPITRE VI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

31 • Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité

TOTAL DU CHAPITRE VI fr.

CHAPITRE VII.

PENSIONS.

32 • Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés

TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CHAPITRE VIII.

SECOURS.

33 } a. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 17,325 •

b. Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés 12,000 •

TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

CHAPITRE IX.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

34 • Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 33

TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italiques dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
5,000	5,000	.	.	5,000	5,272 67	
5,000	5,000	.	.	5,000	5,272 67	
67,000	67,000	.	.	67,000	61,442 06	
67,000	67,000	.	.	67,000	61,442 06	
22,200	22,200	.	.	22,200	16,590 41	
22,200	22,200	.	.	22,200	16,596 41	
29,525	29,525	.	.	29,525	28,754 80	
29,525	29,525	.	.	29,525	28,754 80	
15,750	15,750	.	.	15,750	11,507 48 569 57	
15,750	15,750	.	.	15,750	11,507 48 569 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
TOTAL DU BUDGET	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
344,650 .	344,650 .	»	»	337,250 .	527,386 12 1,500 .	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne re- présentent le montant des liquidations des créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rat- tachées audit exercice.
65,065,772 .	65,060,672 .	649,200 .	653,100 .	67,057,575 .	60,869,592 30 553,943 99	
13,208,792 .	13,323,326 .	10,406 .	123,000 .	13,244,624 .	12,825,451 55 97,868 84	
4,191,027 .	4,191,027 .	»	»	3,806,125 .	3,039,322 54 874 10	
5,000 .	5,000 .	»	»	5,000 .	3,272 67	
67,000 .	67,000 .	»	»	67,000 .	61,442 06	
22,200 .	22,200 .	»	»	22,200 .	16,596 41	
29,325 .	29,325 .	»	»	29,325 .	28,764 80	
15,750 .	15,750 .	»	»	15,750 .	11,507 48 569 57	
83,850,116 .	83,968,550 .	659,666 .	778,100 .	85,484,849 .	86,780,325 93 656,736 50	
DIMINUTION . . . fr.		118,434 .				

(308)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits portés au Budget de la Guerre, pour l'exercice 1888, sont basés sur un effectif moyen de 48,403 hommes et 8,974 chevaux.

L'effectif qui a servi de base aux prévisions de l'exercice 1887, était de 48,203 hommes et 8,974 chevaux.

Il y a donc pour 1888 une augmentation de 200 hommes.

Cette différence est due :

1° A une augmentation de l'effectif des pupilles de l'armée, dont le nombre est porté de 500 à 600;

2° A l'augmentation du nombre des conducteurs de l'état-major de l'artillerie, qui est porté de 60 à 94;

3° A la création de 62 portiers d'arsenal;

4° A la création de 4 commis du génie.

Les crédits demandés pour l'exercice 1888, s'élèvent comme il suit :

Dépenses ordinaires et permanentes.	fr.	48,856,270	»
Dépenses extraordinaires	}	140,000	»
et temporaires.		7,000	»
		<u>147,000</u>	»
			<u>46,003,270</u> »
Le crédit général voté pour l'exercice 1887 s'élève à	fr.	45,624,100	»

Il y a donc pour 1888, une augmentation de . . . fr. 379,170 »

provenant en partie de ce que l'année 1888 est bissextile; ce qui occasionne un accroissement de $\frac{1}{365}$ de toutes les allocations qui se décomptent par jour.

Les notes ci-après justifient les augmentations de crédit demandées.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *État-major général.*

Crédit demandé pour 1888 fr.	878,960	»
— alloué pour 1887	878,600	»
		<u>360</u>	»
En plus pour 1888. fr.	360	»

Cette augmentation provient de l'année bissextile.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	270,440	»
— alloué pour 1887		270,400	»
En plus pour 1888.	fr.	40	»

Cette augmentation provient de l'année bissextile.

ART. 8. — *Intendance militaire.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	257,750	»
— alloué pour 1887		257,700	»
En plus pour 1888.	fr.	50	»

Cette augmentation provient de l'année bissextile.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1888.	fr.	14,659,400	»
— alloué pour 1887.		14,593,200	»
En plus pour 1888.	fr.	43,900	»

Le Département de la Guerre a pris la résolution d'augmenter de 100 élèves l'effectif de l'école des pupilles, afin de faciliter le recrutement des cadres.

Le tableau ci-dessous donne le détail des modifications proposées à l'article 12.

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1° Pour 100 pupilles :		
a) Solde d'habillement 30,500 journées à 51 c'	18,615	»
b) Première mise 100 à 36 fr.	3,600	»
c) Augmentation des frais d'administration et d'instruction.	1,000	»
2° Pour l'année bissextile :		
a) Solde des sous-officiers et soldats	22,583	»
b) Indemnité de fourrages	381	»
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir.		81
TOTAUX. fr.	45,981	81
RESTE une augmentation de		45,900

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1888.	fr.	3,806,600	»
— alloué pour 1887.		3,800,500	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	6,100	»

Cet accroissement se justifie comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1° Augmentation provenant de l'année bissextile :		
a) Solde des sous-officiers et soldats	5,691 70	
b) Masse d'entretien du harnachement	435 60	
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir		27 30
TOTAUX fr.	6,127 30	27 30
Reste une augmentation de . . . fr.		6,100 .

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1888.	fr.	5,458,120	»
— alloué pour 1887.		5,357,700	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	100,420	»

Cet accroissement se justifie comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1° Augmentation provenant de l'année bissextile :		
a) Solde des sous-officiers et soldats.	7,600 »	
b) Indemnité de fourrages	57 »	
c) Masse d'entretien du harnachement.	213 48	
2° Augmentation provenant de la création de 34 nouveaux emplois de conducteur à l'état-major, savoir :		
17 conducteurs de 1 ^{re} classe à 1,500 francs.	25,500	
17 id. 2 ^e id. 1,300 id.	22,100	
	47,600 »	
3° Augmentation provenant de la création de 62 emplois de portier d'arsenal à 725 francs par an	44,950 »	
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir		» 48
TOTAUX fr.	100,420 48	» 48
Reste une augmentation de . . . fr.		100,420 .

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le nombre des conducteurs de l'état-major de l'artillerie est insuffisant pour assurer le service des places et des arsenaux, de sorte que beaucoup de sous-officiers appartenant aux batteries actives sont employés dans les magasins de guerre, au grand détriment du service des corps.

Il est nécessaire d'augmenter de 34 le nombre de ces conducteurs.

Le personnel de l'état-major de l'artillerie ne comprend pas les emplois de portier d'arsenal; ces emplois sont remplis actuellement par des brigadiers et des canonniers qui sont détachés des régiments d'une manière permanente.

Afin de régulariser cette situation, qui est préjudiciable au service des régiments, il est nécessaire de créer à l'état-major de l'artillerie 62 portiers d'arsenal ayant rang de brigadier.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1888.	fr.	1,353,500	»
— alloué pour 1887.		1,343,900	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	9,600	»

Cet accroissement est justifié comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1 ^o Augmentation provenant de l'année bissextile :		
a. Solde des sous-officiers et soldats.	1,300	»
b. Indemnité de fourrages.	63	»
2 ^o Augmentation provenant de la création de 4 emplois de commis du génie, savoir :		
2 commis principaux de 2 ^e classe à 2,225 francs fr.	4,450	»
2 commis de 1 ^{re} classe à 1,025 francs.	3,850	»
	8,300	»
Diminué en plus sur vacances et congés, pour arrondir.	»	63
	<hr/>	
TOTAUX fr.	9,663	63
	<hr/>	
RESTE une augmentation de. fr.	9,600	»

La création de 4 commis du génie a été reconnue nécessaire par suite de l'extension donnée aux service du casernement.

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1888.	fr.	674,400	»
— alloué pour 1887.		673,400	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	1,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cet accroissement est justifié comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1 ^o Augmentation provenant de l'année bissextile :		
Solde des sous officiers et soldats	995 »	»
Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir	5 »	»
TOTAUX fr.	1,000 »	»
RESTE une augmentation de	1,000 »	»

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

Le Département de la Guerre propose d'allouer à l'article 18 du Budget (dépenses d'administration de l'école militaire) savoir :

1^o A titre de charge extraordinaire et temporaire un crédit de 7,000 francs pour l'achat et l'installation d'une machine dynamo-électrique avec moteur à gaz, destinée au cours de physique de l'école militaire.

2^o Une augmentation permanente de crédit de 1,500 francs, pour renforcer l'allocation accordée pour l'achat et l'entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique du même établissement.

3^o Une augmentation permanente de crédit de 250 francs, pour couvrir les dépenses du cours de télégraphie technique, récemment organisé.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Crédit demandé pour 1888. fr.	7,010,300 »
— alloué pour 1887.	6,973,500 »
Soit une augmentation de fr.	36,800 »

qui se justifie comme suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
<i>Littera A. — Pain.</i>		
1 ^o Crédit demandé pour une augmentation de 100 pupilles, 56,500 journées à 16 c.	5,840 »	»
2 ^o Augmentation provenant de l'année bissextile, 44,050 journées à 16 c' . . .	7,044 80	»
Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir	115 20	»
Soit en plus. fr.	13,000 »	»
<i>Littera B. — Viande.</i>		
1 ^o Crédit demandé pour une augmentation de 100 pupilles 56,500 journées à 26 c' 66/100.	9,733 30	»
2 ^o Augmentation provenant de l'année bissextile, 44,050 journées à 32 c' . . .	14,089 00	»
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir.	»	23 10
TOTAL. fr.	23,823 10	23 10
RESTE une augmentation de. fr.	23,800 »	

Litt. a. Pain. fr.	13,000 »
Litt. b. Viande.	23,800 »
TOTAL. fr.	36,800 »

ART. 23. — Fourrages.

Crédit demandé pour 1888. fr.	4,221,100 »
— alloué pour 1887.	4,209,400 »

Soit une augmentation de fr. 11,700 »

qui se justifie comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
<i>1^o Augmentation provenant de l'année bissextile :</i>		
4,724 rations fortes à fr. 1 44 fr.	6,802 56	
2,420 rations mixtes à fr. 1 59	3,863 80	
1,210 rations légères à fr. 1 50	1,573 »	
Diminué en plus sur vacances et congés, pour arrondir	»	39 36
TOTAL. fr.	11,739 36	39 36
RESTE une augmentation de fr.	11,700 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — Casernement des hommes.

Crédit demandé pour 1888.	fr.	768,070	»
— alloué pour 1887.		767,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	1,070	»

Cet accroissement se justifie comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1 ^o Augmentation provenant de l'année bissextile :		
6,000 journées d'occupation des fournitures des villes à 5 c ^t	300	»
2,000 id. id. id. de l'État à 2 c ^t	40	»
2 ^o Augmentations pour 100 pupilles : 36,500 journées à 2 c ^t	750	»
Soit une augmentation de	1,070	»

ART. 29. — Remonte.

Crédit demandé pour 1888.	fr.	990,100	»
— alloué pour 1887.		832,700	»
		<hr/>	
Soit une augmentation de	fr.	157,400	»

Le crédit alloué actuellement pour la remonte, a été calculé trop rigoureusement et n'est pas en rapport avec les besoins réels.

Les pertes en chevaux atteignent en moyenne 12 à 13 % de l'effectif, tandis que le crédit est calculé à raison de 11 $\frac{1}{2}$ % pour la cavalerie et de 8 % pour l'artillerie.

La loi du Budget donnait antérieurement au Département de la Guerre la faculté de transférer à l'article 29 (remonte) les excédents éventuels des articles 13 et 14 (solde de la cavalerie et de l'artillerie).

Cette faculté ayant été enlevée, l'administration est dans la nécessité de demander une majoration de crédit.

Il est indispensable de prendre cette mesure si l'on ne veut pas s'exposer à voir fondre rapidement les effectifs en chevaux.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1888 est fixé à la somme de quarante-six millions trois mille deux cent soixante-dix francs (46,005,270 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendues par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de la Guerre,***PONTUS.***Le Ministre des Finances,***A. BEERNAERT.**

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 *	} 492,000 *
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 *	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 *	
4	Matériel	65,000 *	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires.)	190,000 *	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	878,900 *	} 1,407,130 *
7	— — des provinces et des places	270,440 *	
8	— du service de l'intendance	257,730 *	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	308,400 *	} 1,218,200 *
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	709,800 *	
11	Service pharmaceutique	200,000 *	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,639,100 *	} 25,931,720 *
13	— — de la cavalerie	3,808,600 *	
14	— — de l'artillerie	5,458,120 *	
15	— — du génie	1,353,500 *	
16	— — du bataillon d'administration	674,400 *	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
A REPORTER fr.			29,049,050 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	20,049,050
CHAPITRE V.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	252,100 »	285,750 •
18	Dépenses d'administration	33,650 »	
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
10	Traitement du personnel des établissements	66,575 »	1,368,825
20	Matériel de l'artillerie	1,302,250 »	
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,470,000 »	1,470,000 •
CHAPITRE VIII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande	7,010,500 »	15,494,570 •
23	Fourrages en nature	4,221,100 »	
24	Casernement des hommes	768,070 »	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 »	
26	Frais de route et de séjour	150,000 »	
27	Transports généraux	100,000 »	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 »	
29	Remonte	990,100 »	
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires.	145,000 »	165,000 •
31	Frais de représentation.	20,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	45,835,105 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	45,853,195 •
	CHAPITRE X		
	PENSIONS ET SECOURS.		
32	Pensions et secours	155,000 •	155,000 •
	CHAPITRE XI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,076 •	15,076 •
	TOTAL DU BUDGET DE LA GUERRE. fr.	•	46,003,270 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1888.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	*	Traitement du Ministre fr.	21,000	21,000
2	*	— de 50 fonctionnaires et employés civils (1). 162,700	200,000	200,000
	*	— des huissiers, messagers et gens de service. 37,300		
3	*	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	16,000
	*	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	*	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 25,000	65,000	65,000
	*	Chauffage et éclairage. 15,000		
	*	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
5		Charges ordinaires et permanentes.		
		Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000	190,000	190,000
	b.	Traitements de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.				
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 140,000		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			492,000	492,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.																																																																		
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																					
				(1) Composition de ce personnel.																																																																		
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">TOTALS.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des suppléments pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>•</td> <td>•</td> <td>21,000</td> <td>21,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>•</td> <td>200,000</td> <td>199,986 01</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Chefs de division</td> <td>{ 7,800 6,400 }</td> <td>21,300</td> <td>»</td> <td>21,300</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>{ 5,400 4,400 }</td> <td>39,200</td> <td>3,500</td> <td>42,700</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>{ 3,900 3,500 }</td> <td>32,400</td> <td>1,500</td> <td>33,900</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Employés de 1^{re} classe</td> <td>{ 3,000 2,400 }</td> <td>32,400</td> <td>•</td> <td>32,400</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>Employés de 2^e classe</td> <td>{ 2,200 1,400 }</td> <td>32,400</td> <td>»</td> <td>32,400</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>•</td> <td>65,000</td> <td>72,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>50</td> <td>TOTAUX.</td> <td></td> <td></td> <td>137,700</td> <td>5,000</td> <td>162,700</td> </tr> </tbody> </table>				Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		TOTALS.	des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.	•	•	21,000	21,000			•	•	200,000	199,986 01			3	Chefs de division	{ 7,800 6,400 }	21,300	»	21,300	8	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	39,200	3,500	42,700	9	Sous-chefs de bureau	{ 3,900 3,500 }	32,400	1,500	33,900	12	Employés de 1 ^{re} classe	{ 3,000 2,400 }	32,400	•	32,400	18	Employés de 2 ^e classe	{ 2,200 1,400 }	32,400	»	32,400	•	•	65,000	72,000			50	TOTAUX.			137,700	5,000	162,700
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		TOTALS.																																																																	
			des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.																																																																		
•	•	21,000	21,000																																																																			
•	•	200,000	199,986 01																																																																			
3	Chefs de division	{ 7,800 6,400 }	21,300	»	21,300																																																																	
8	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	39,200	3,500	42,700																																																																	
9	Sous-chefs de bureau	{ 3,900 3,500 }	32,400	1,500	33,900																																																																	
12	Employés de 1 ^{re} classe	{ 3,000 2,400 }	32,400	•	32,400																																																																	
18	Employés de 2 ^e classe	{ 2,200 1,400 }	32,400	»	32,400																																																																	
•	•	65,000	72,000																																																																			
50	TOTAUX.			137,700	5,000	162,700																																																																
				(2) Composition de ce personnel.																																																																		
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>•</td> <td>•</td> <td>190,000</td> <td>189,984 60</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Maîtres graveurs ou dessinateurs</td> <td>{ 4,500 3,500 }</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Graveurs ou dessinateurs</td> <td>3,500</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Idem. Idem.</td> <td>3,000</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>21,000</td> </tr> </tbody> </table>				Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	•	•	190,000	189,984 60			2	Maîtres graveurs ou dessinateurs	{ 4,500 3,500 }	8,000	2	Graveurs ou dessinateurs	3,500	7,000	2	Idem. Idem.	3,000	6,000	6	TOTAL		21,000																																					
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																																			
				•	•	190,000	189,984 60																																																															
2	Maîtres graveurs ou dessinateurs	{ 4,500 3,500 }	8,000																																																																			
2	Graveurs ou dessinateurs	3,500	7,000																																																																			
2	Idem. Idem.	3,000	6,000																																																																			
6	TOTAL		21,000																																																																			
		492,000	498,913 60																																																																			

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES. des développements. LITTÉRAUX.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
	EFFECTIF.			
		CHAPITRE II.		
		ÉTATS-MAJORS.		
		<i>État-major général.</i>		
		Officiers généraux.		
		SECTION D'ACTIVITÉ.		
9	36	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500 . fr. 160,500 .		
18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 .		
			395,100 .	
27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,075 50		
			393,124 50	
		SECTION DE RÉSERVE.		
2	8	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 .		
4	8	Généraux-majors en service actifs sédentaire, à . . . 10,160 . . . 40,640 .		
			70,240 .	
6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 351 20		
			69,888 80	
		TOTAL fr. 463,013 30		
		A DÉDUIRE :		
		Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50		
			18,407 50	
		RESTE fr. 444,005 80		
		A AJOUTER :		
		Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-généraux fr. 2,000 .		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 .		
			1,990 .	
		TOTAL fr. 446,595 80		
		Corps d'état-major.		
4	12	Colonels, à fr. 9,500 fr. 88,000 .		
4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 .		
8	16	Majors, à 6,500 50,400 .		
18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 91,800 .		
12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 .		
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier. 400 .		
			261,800 .	
46	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,300 .		
			260,491 .	
79	200	A REPORTER fr. 707,086 80		

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOS DES ARTICLES.	LITTEAS des développements	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		HOMMES.	CHEVAUX.		demandés pour l'exercice 1888.	voies pour l'exercice 1887.
				REPORT.		
				fr. 707,086 80		
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près les généraux commandants de division et de brigade, savoir :		
		70	200	5 capitaines d'infanterie en premier . . . à fr. 1,100 . . . fr.	3,300 *	
				5 — — en 2 ^e de 1 ^{re} classe. à . . . 1,000	3,000 *	
				6 — — en 2 ^e de 2 ^e classe. à . . . 850	5,100 *	
				6 lieutenants d'infanterie. à . . . 850	5,100 *	
				1 lieutenant d'artillerie à . . . 375	375 *	
				1 capitaine en premier du génie à . . . 500	500 *	
				1 lieutenant du génie. à . . . 375	375 *	
					17,750 *	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	88 75	
					17,661 25	
		70	242	TOTAL.	fr. 724,748 05	
				Indemnité de vivres de campagne.		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative).	1,704 05	
				Indemnité de fourrages.		
				242 chevaux \times 365 = 88,350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c	fr. 132,405 *	
				e. A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division	fr. 547 50	
				Augmentation pour l'année bissextile : 245 journées	564 50	
					133,407 *	878,960 *
				Frais de bureau.		
				2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 *	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 *	
				2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 * } { 1 à 1,200 * }	2,700 *	
				4 — des divisions d'infanterie, à	600 2,400 *	
				2 — — de cavalerie, à	600 1,200 *	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à	500 8,000 *	
					19,100 *	
				A REPORTER	fr. 578,060 *	878,600 *

6
(suite)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
360 »	•	878,600 •	796,788 97	
500 »	»	878,600 »	796,788 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTEAAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
			REPORT. fr.	878,060 »	878,600 »
			État-major des provinces et des places.		
			État-major des provinces.		
a.	EFFECTIF. HOMMES CHEVAUX.	5 10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 »	
		9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 »	
		5 19		55,300 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50	
				55,023 50	
			État-major des places.		
		5	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500 37,500 »	
		4	— de 2 ^e — , à	6,000 24,000 »	
		0	— de 3 ^e — , à	5,000 45,000 »	
b.	a) 6	2	Majors, à	4,500 9,000 »	
		0	Adjudants de 1 ^{re} classe, à	3,500 31,500 »	
		8	— de 2 ^e — , à	2,400 19,200 »	
		4	— de 3 ^e — , à	2,100 8,400 »	
			Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier	2,800 »	
		41 6		177,400 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	887 »	
		46 25		176,513 »	
			Indemnité de vivres de campagne.		
c.			Indemnité de 30 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative).	818 50	270,440 » 270,400 »
			Indemnité de fourrages.		
d.			25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50c'	13,687 50	
			Augmentation pour l'année bissextile : 25 journées	37 50	13,725 »
			Frais de bureau.		
		0	commandants de province à	1,000 9,000 »	
		1	— de place, à	1,200 1,200 »	
		2	— — , à	1,000 2,000 »	
		1	— — , à	800 800 »	
		8	— — , à	500 4,000 »	
		13	— — , à	400 5,200 »	
		4	— — , à	240 960 »	
		6	— — , à	150 900 »	
		3	— — , à	100 300 »	
				24,360 »	
			A REPORTER. fr.	1,140,400 »	1,140,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
300 »	•	878,800 »	796,788 97	
40 »	•	270,400 »	265,955 87	
400 »	•	1,149,000 »	1,062,744 84	

a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS																																	
				demandés pour l'exercice 1888.	rotés pour l'exercice 1887.																																	
			Report. fr.	1,149,400 •	1,149,000 •																																	
		<i>Intendance militaire.</i>																																				
		<i>Traitements.</i>																																				
		<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> <th></th> </tr> <tr> <th>NOMMÉ.</th> <th>CRÉDIT.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 •</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td rowspan="2">2</td> <td>Intendants de 1^{re} classe, à 9,500 28,500 •</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>— de 2^{me} id., à 7,100 42,600 •</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>12</td> <td>Sous-intendants de première classe, à 6,300 75,600 •</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>•</td> <td>— de deuxième classe, à 4,600 50,800 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier 400 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">219,600 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,098 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">218,502 •</td> </tr> </tbody> </table>			EFFECTIF.			NOMMÉ.	CRÉDIT.		1	2	Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 •	3	2	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 28,500 •	6	— de 2 ^{me} id., à 7,100 42,600 •	12	12	Sous-intendants de première classe, à 6,300 75,600 •	13	•	— de deuxième classe, à 4,600 50,800 •			Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier 400 •			219,600 •			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,098 •			218,502 •		
EFFECTIF.																																						
NOMMÉ.	CRÉDIT.																																					
1	2	Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 •																																				
3	2	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 28,500 •																																				
6		— de 2 ^{me} id., à 7,100 42,600 •																																				
12	12	Sous-intendants de première classe, à 6,300 75,600 •																																				
13	•	— de deuxième classe, à 4,600 50,800 •																																				
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier 400 •																																				
		219,600 •																																				
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,098 •																																				
		218,502 •																																				
		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>																																				
		b.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	444 •																																		
				257,750 •	257,700 •																																	
		<i>Indemnité de fourrages.</i>																																				
		c.	16 chevaux \times 365 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^{ts}	8,760 •																																		
			Augmentation pour l'année bissextile : 10 journées	24 •																																		
			8,784 •																																			
		d.	Frais de bureau. b)	50,000 •																																		
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,407,150 •	1,406,700 •																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.												
AUGMENTATION.	DIMINUTION.															
400 »	»	1,149,000 »	1,062,744 84	<table border="1" style="float: right; margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaines en premiers quartiers-maitres</td> <td style="text-align: right;">38</td> </tr> <tr> <td>Capitaines en second payeurs.</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.</td> <td style="text-align: right;">56</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement</td> <td style="text-align: right;">37</td> </tr> <tr> <td>(*)</td> <td style="text-align: right;">150</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p>	COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.		Capitaines en premiers quartiers-maitres	38	Capitaines en second payeurs.	10	Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.	56	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	37	(*)	150
COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.																
Capitaines en premiers quartiers-maitres	38															
Capitaines en second payeurs.	10															
Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.	56															
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	37															
(*)	150															
30 »	»	257,700 »	247,778 55	<p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>												
430 »	»	1,406,700 »	1,310,523 39													

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTEAUX des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1888.	volés pour l'exercice 1887.
		CHAPITRE III.			
		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).			
		Traitement des officiers de santé.			
			Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	°
			Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500	58,000	°
			— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	56,800	°
			— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	°
			— adjoints, à 2,625	52,500	°
			Pharmacien en chef, à 6,500	6,500	°
			Pharmaciens principaux, à 5,100	10,200	°
			Pharmaciens de } 5 pharmac. de garnison de 1 ^{re} cl. 4,600	25,000	°
			1 ^{re} classe, à } 5 — — de 2 ^e cl. 4,200	21,000	°
			5 — — de 1 ^{re} classe 5,550	17,750	°
			— de 2 ^e classe, à 6,250	22,750	°
			— de 3 ^e classe, à 2,625	31,500	°
			Vétérinaire en chef, à 6,500	6,500	°
			Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier.	500	°
				503,900	°
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,519	°
				302,381	°
			Indemnité de vivres de campagne.		
			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,872	°
			Indemnité de fourrages.	308,400	°
			3 chevaux \times 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c.	1,642 50	
			Augmentation pour l'année bissextile : 5 journées.	4 50	
				1,647	°
			Frais de bureau.		
			Inspecteur général du service de santé.	2,500	°
			Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
			445,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr. 60 c. fr. 708,800	708,800	°
			625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condam- nation.	1,000	°
				709,800	°
			Service pharmaceutique.		
			Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires ma- lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	200,000	°
				200,000	°
			TOTAL DU CHAPITRE III.	1,218,200	°
				1,218,200	°

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.																																										
AGGRAVATION.	DIMINUTION.																																													
				<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>46</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>72</td> <td>(*) 130</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">222</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	1	»	4	»	8	»	15	35	20	35	»	46	20	»	1	»	2	»	18	»	7	»	12	»	1	»	»	2	»	15	»	9	»	8	72	(*) 130	222	
COMPOSITION organique.																																														
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																													
1	»																																													
4	»																																													
8	»																																													
15	35																																													
20	35																																													
»	46																																													
20	»																																													
1	»																																													
2	»																																													
18	»																																													
7	»																																													
12	»																																													
1	»																																													
»	2																																													
»	15																																													
»	9																																													
»	8																																													
72	(*) 130																																													
222																																														
		308,400	302,535 30	<p>Inspecteur général 1</p> <p>Médecins principaux de 1^{re} classe 4</p> <p>— principaux de 2^e classe 8</p> <p>— de régiment { de 1^{re} classe. 15 de 2^{me} — 20</p> <p>— de bataillon de 1^{re} classe 1</p> <p>— — de 2^{me} — »</p> <p>— adjoints 20</p> <p>Pharmacien en chef 1</p> <p>Pharmaciens principaux 2</p> <p>— de 1^{re} classe, de garnison de 1^{re} ou de 2^e classe 18</p> <p>— de 2^{me} — 7</p> <p>— de 3^{me} — 12</p> <p>Vétérinaire en chef 1</p> <p>Vétérinaires principaux »</p> <p>— de 1^{re} classe, de régiment de 1^{re} ou de 2^e classe »</p> <p>— de 2^{me} — »</p> <p>— de 3^{me} — »</p>																																										
		709,800	698,255 05	<p>b)</p> <p>Infanterie 279,100 journées.</p> <p>Cavalerie 75,700 »</p> <p>Artillerie 72,300 »</p> <p>Génie 14,300 »</p> <p>Bataillon d'administration 4,600 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL 443,000 journées.</p>																																										
		200,000	199,996 55																																											
		1,218,200	1,200,786 70																																											

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

(334 A)

1886-87

N° 98

Infanterie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr. 13,933,479 °		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 305 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' 139,085 °		
		Augmentation pour l'année bissextile : 234 journées. 581 °		
		139,446 °		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 171,000 °		
		Logement et nourriture.		
			14,659,100 °	14,593,200 °
12 (suite).	d.	Miliciens à incorporer 22,500 journées.		
		Nouveaux éventuels pendant l'année. 51,000 —		
		73,500 journées à fr. 1 25 c'. 91,875 °		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 °		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 °		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 °		
	e.	1 école d'enfants de troupe. 13,000 °		
		1 école de tir et de perfectionnement. 7,200 °		
		Le corps de discipline et de correction 3,300 °		
		303,300 °		
		À REPORTER. fr.	14,659,100 °	14,593,200 °

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		valés	de	
Augmentation.	Diminution.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
45,900	.	14,595,200	14,402,283 44	
45,900	.	14,595,200	14,402,283 44	

(338 A)

1886-87

N° 98

Cavalerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
45,000	°	14,593,200 °	14,402,233 44	
45,000	°	14,593,200 °	14,402,233 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTRERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
		REPORT. . . . fr. 3,512,570 40	14,659,100	14,593,200
		Harnachement, etc.		
b.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 4,840 journées 435 60		
		<u>159,429 60</u>		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »	3,806,600	3,800,500
		Logement et nourriture.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année : 42,400 journées, à fr. 1 25 c' fr. 53,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction.		
e.		Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 57,600 »		
		Une école d'équitation 18,000 »		
		<u>75,600</u> »		
		A REPORTER. . . . fr. 18,445,700	18,445,700	18,393,700

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.			
45,900	.	14,503,200	14,402,255 44	
6,100	.	3,800,500	3,755,483 55	
52,000	.	18,303,700	18,157,739 00	

(542 A)

1886-87

N° 98

Artillerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
52,000 »	»	18,393,700 »	18,155,716 99	
52,000 »	»	18,503,700 »	18,155,716 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	voies pour l'exercice 1887.
		Report fr. 5,228,974 32	18,445,700	18,593,700
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux \times 305 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' fr. 20,805 » Augmentation pour l'année bissextile : 58 journées 57 » 20,862 »		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées à 9 centimes fr. 77,920 20 Augmentation pour l'année bissextile 2,372 journées à 9 centimes 215 48 78,135 68		
		Moyens de transport.	5,458,120	5,357,700
14 (suite).	d.	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 »		
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 20,800 journées, à fr. 1 25 c' . . fr. 37,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et instruction		
	f.	Inspecteur général fr. 4,000 » Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400 » Inspecteur des armes de guerre 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 » Bataillon du train et compagnies spéciales 6,800 » Une école de tir 700 » 77,900 »		
		À REPORTER fr.	25,903,820	25,751,400

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
52,000 »	»	18,393,700 »	18,155,716 99	
100,420 »	»	5,357,700 »	5,205,447 35	
152,420 »	»	23,751,400 »	23,451,164 34	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITÉRALS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1888.	voies pour l'exercice 1887.
			REPORT. fr.	25,905,820	25,751,400
		Traitement et solde du génie.			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		Officiers.			
		Colonels, à	9,500 fr.	28,500	•
		Lieutenants-colonels, à	7,100	42,600	•
		Majors, à	6,500	57,800	•
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	78,200	•
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700	40,700	•
		Lieutenants, à	2,875	51,625	•
				259,425	•
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments		1,207 12	
				RESTE. 258,127 88	
		Gardes.			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. fr.	22,400	•	
		— de 2 ^e —, à 2,800.	19,600	•	
		— de 1 ^{re} classe, à 2,525.	39,500	•	119,100 •
		— de 2 ^e —, à 2,100.	25,200	•	
		— de 3 ^e —, à 1,800.	21,600	•	
		Commis.			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525. fr.	20,200	•	
		— de 2 ^e —, à 2,225.	17,800	•	
		— de 1 ^{re} classe, à 1,925.	15,400	•	71,100 •
		— de 2 ^e —, à 1,625.	9,750	•	
		— de 3 ^e —, à 1,525.	7,950	•	
		Employés.			
		Éclusiers, à 1,525.	7,950	•	
		Portiers, à 400.	5,200	•	
		Agents de casernement, à 240.	9,840	•	
		—, à 150.	6,150	•	32,840 •
		Chef mécanicien 2,000.	2,000	•	
		Garde forestier 2,100.	2,100	•	
		Garde particulier 1,000.	1,000	•	
		Régiment.			
		Officiers de tous grades.	550,849	94	
		Sous-officiers et soldats.	460,268	65	
		Compagnie de mariniens	10,840	50	
		Augmentation pour l'année bissextile.	1,300	•	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000	•	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800	•	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000	•	
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs.	16,920	•	
		Allocation supplémentaire pour l'habillement.	5,000	•	
			1,509,146	07	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 11,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes.	8,475	•	
		Pour vacances et petites permissions	26,254	07	
			34,729	07	
		RESTE.	1,274,417	•	
		A REPORTER. fr.	1,274,417	•	
			25,905,820	•	25,751,400

(346A)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir . . .

1	—	1	—	1	—	1	—
1	—	1	—	1	—	1	—
1	—	1	—	1	—	1	—
1	—	1	—	1	—	1	—

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF		SOIT POUR :				TOTALS.		TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT	
	par unité.		le régiment.		les 5 compagnies spéciales.		Hommes.	Chevaux.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.					
<i>État-major du régiment.</i>											
Colonel	1	3	1	3			1	3	9,500	9,500	
Lieutenant-colonel	1	2	1	2			1	2	7,100	7,100	
Majors	3	6	3	6			3	6	8,500	18,900	
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	1	1			1	1	5,100	5,100	
Lieutenants adjudants-majors	3	3	3	3			3	3	2,875	8,625	
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	1	1	1			1	1	6,500	6,500	
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	1	1	1			1	1	4,200	4,200	
— — de 2 ^e —	1	1	1	1			1	1	3,250	3,250	
	12	11									62,975
<i>12 Compagnies de sapeurs-mineurs.</i>											
Capitaines en premier	1	12	12				12	12	4,600	55,200	
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	12	12				12	12	5,700	44,400	
Lieutenants	1	12	12				12	12	2,875	34,500	
Sous-lieutenants	1	12	12				12	12	2,475	29,700	
	4	36	36				36	36			163,800
<i>Dépôt.</i>											
Major	1	1	1	1			1	1	6,300	6,300	
Lieutenant officier d'armement	1	1	1	1			1	1	2,875	2,875	
Capitaine en premier quartier-maître	1	1	1	1			1	1	4,000	4,000	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	1	1	1			1	1	2,250	2,250	
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	1	1	1			1	1	3,450	3,450	
Capitaine en premier	1	1	1	1			1	1	4,600	4,600	
Lieutenant	1	1	1	1			1	1	2,875	2,875	
Sous-lieutenant	1	1	1	1			1	1	2,475	2,475	
	8	8	8	8			8	8			28,325
<i>Officiers à la suite.</i>											
Capitaines en premier	1	2	2				2	2	4,600		9,200
<i>1 Compagnie de télégraphistes de campagne.</i>											
Capitaine en premier	1	1	1	1			1	1	5,100	5,100	
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	1	1			1	1	4,200	4,200	
Lieutenant	1	1	1	1			1	1	3,250	3,250	
Sous-lieutenant	1	1	1	1			1	1	2,950	2,950	
	4	4	4	4			4	4			15,500
<i>1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.</i>											
Capitaine en premier	1	1	1	1			1	1	5,100	5,100	
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	1	1			1	1	3,700	3,700	
Lieutenant	1	1	1	1			1	1	2,875	2,875	
Sous-lieutenant	1	1	1	1			1	1	2,475	2,475	
	4	4	4	4			4	4			14,150
<i>1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.</i>											
Capitaine en premier	1	2	2				2	2	4,600	9,200	
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	2	2				2	2	3,700	7,400	
Lieutenants	1	2	2				2	2	2,875	5,750	
Sous-lieutenants	1	2	2				2	2	2,475	4,950	
	4	6	6				6	6			27,300
<i>1 Compagnie d'ouvriers.</i>											
Capitaine en premier	1	1	1	1			1	1	4,600	4,600	
Lieutenant	1	1	1	1			1	1	2,875	2,875	
Sous-lieutenant	1	1	1	1			1	1	2,475	2,475	
	3	3	3	3			3	3			9,950
TOTALS.	68	12	10	5	(189)	17					331,700

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

(1) Officiers de l'arme 85 }
 Comptables 8 } 89
 Médecins 5 }

Pour ancienneté de grade. Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier

812 50

TOTAL

332,512 50

A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments

1,662 50

RESTE fr. 330,849 04

(346 B)

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT	
		le régiment.	les 5 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
<i>État-major du régiment.</i>								
Adjudants sous-officiers	3	3	»	3	1,095	3 25	3,558 75	
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 43	800 60	
Caporaux-clairons	3	3	»	3	1,095	1 20	1,314 »	
	8							6,078 85
<i>12 Compagnies de sapeurs mineurs.</i>								
Sergents-majors	1	12	»	12	4,380	2 50	10,950 »	
Premiers sergents	1	12	»	12	4,380	2 30	10,074 »	
Sergents-fourriers	1	12	»	12	4,380	2 15	9,417 »	
Sergents	5	60	»	60	21,900	2 15	47,085 »	
Caporaux	10	120	»	120	43,800	» 98	42,924 »	
Clairons	3	36	»	36	15,140	» 87	11,451 80	
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	252	»	252	91,080	» 78	71,744 40	
— de 2 ^e classe	30	468	»	468	170,820	» 66	112,741 20	
	81							310,367 40
<i>Dépt.</i>								
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	734 75	
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	730	» 34	643 20	
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 30	912 50	
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 30	830 50	
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	754 75	
Sergents	3	3	»	3	1,095	2 15	2,354 25	
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,801 60	
Clairons	2	2	»	2	730	» 37	635 10	
	20							10,570 40
<i>5 Compagnies spéciales.</i>								
Sergents-majors	1	»	5	5	1,825	2 50	4,562 50	
Premiers sergents	1	»	5	5	1,825	2 30	4,197 50	
Sergents-fourriers	1	»	5	5	1,825	2 15	3,925 75	
Sergents	5	»	25	25	9,125	2 15	19,618 75	
Caporaux	3	»	40	40	14,600	» 98	14,308 »	
Clairons	2	»	10	10	3,650	» 87	3,175 50	
Soldats de 1 ^{re} classe	21	»	105	105	38,325	» 78	29,893 50	
— de 2 ^e classe	30	»	195	195	71,175	» 66	46,975 50	
	78							126,855 »
TOTAUX	1,000	390	1,390	507,350			TOTAL	460,268 65

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
152,420 .	.	25,751,400 .	25,451,164 34	
152,420 .	.	25,751,400 .	25,451,164 34	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888

N° DES ARTICLES.	LITTEAUX des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
		REPORT fr. 1,274,417	23,005,820	23,751,400
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et les troupes de l'arme : 42 chevaux X 365 = 15,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c 22,905		
		Augmentation pour l'année bissextile : 42 journées à fr. 1 50 c 65	23,058	
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 6,500	1,853,500	1,343,900
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 3,100 journées, à fr. 1 25 c. 3,875		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général 4,000		
		4 directeurs dans les divisions territoriales 6,000		
	e.	Commandants du génie dans les places 21,150		
		Le régiment et les compagnies spéciales 14,500	45,650	
		A REPORTER . . . fr.	25,257,320	25,095,300

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
132,420 *	*	23,751,400 *	23,451,164 34	
9,600 *	*	1,543,900 *	1,519,805 85	
162,020 *	*	25,095,300 *	24,771,029 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	validés pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr.	25,257,520	25,095,500
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr. 177,209 50		
	60	Commis aux écritures 84,000		
	700	Sous-officiers et soldats 362,985 20		
	894	Augmentation pour l'année bissextile 905		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire 16,000		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 400		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 1,500		
		Première mise de petit équipement à 259 miliciens à incorporer, à 15 francs 3,450		
		Allocation supplémentaire pour l'habillement 1,000		
		647,539 70		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 4,600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' 5,060		
		Pour vacances et petites permissions 11,079 70		
		16,139 70		
		RESTE. fr. 631,400		
	b.	41 Sœurs hospitalières, à 900 francs. 36,900		
	c.	Frais d'administration 5,000	674,400	675,400
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche 600		
	e.	Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c' 500		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr. 25,931,720	25,931,720	25,768,700

Récapitulation de l'effectif.

Augmentations . . . fr

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	*	*	*	1,888	28,711	30,599
• 13. — Cavalerie	*	*	*	368	5,680	6,048
• 14. — Artillerie	63	172	235	509	7,861	8,370
• 15. — Génie	54	185	239	89	1,390	1,479
• 16. — Bataillon d'administration	*	*	*	74	820	894
	117	357	474	2,928	44,402	47,330

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale) ;

2° de huit compagnies formées chacune de quatre sections, SÀVOIR { 1^{re} section : Hôpitaux.
2^e — — Boulangeries.
3^e — — Boucheries.
4^e — — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT		
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAL.		par GRADE.	par CATÉGORIE.	
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»	
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	17	7,000	51,000	»
	de 2 ^e id.	1	5	5	5	4	18	2,800	45,000	»
	de 3 ^e id.	»	5	5	5	5	19	2,200	41,800	»
	de 4 ^e id.	»	5	5	5	5	19	1,800	55,200	»
TOTAUX	3	21	21	11	18	74			177,100	»

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. { Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier. 1,000 »

TOTAL 178,100 »

A déduire 1/2 p. %, pour médicaments. 890 50

RESTE . . . fr. 177,209 50

Commis.	Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	de 2 ^e id.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT
				État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAL.		
		9	9	1	5	5	5	30	1,480	43,500	»
		10	9	»	5	5	5	30	1,350	40,500	»
		19	18	1	11	11	11	60	Total fr.	84,000	»

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Salaire journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 93	7,829 25
Id.	2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 93	12,099 75
Id.	2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 45	4,765 25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 60	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 43	4,765 25
Tisanners	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 60	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 45	4,765 25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50
Id.	2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1	29,565
Boulangeries.										
Sergents surveillants		»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,155
Brigadiers		»	»	28	»	»	28	10,290	1 60	16,332
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520
Id. de 2 ^e id.		»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120
Boucheries.										
Sergents surveillants		»	»	12	»	»	12	4,580	2 21	9,679 80
Brigadiers		»	»	12	»	»	12	4,580	1 60	7,008
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	24	»	»	24	8,760	1 20	10,512
Id. de 2 ^e id.		»	»	48	»	»	48	17,520	1 10	19,272
Fourrages.										
Sergents surveillants		»	»	»	20	20	20	7,500	2 21	16,155
Brigadiers		»	»	»	22	22	22	8,030	1 60	12,848
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	60	60	60	21,900	1 20	26,280
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	120	120	120	43,800	1 10	48,180
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier		2	»	»	»	»	2	750	» 84	618 20
TOTAUX fr.		4	270	168	96	222	760	178,120		562,988 20

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
162,020 *	"	25,095,300	24,771,020 80	
1,000 *	"	673,400	674,824 79	
163,020 *	"	25,768,700	25,445,854 68	
103,020 *				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	
			demandés pour l'exercice 1888.	voteés pour l'exercice 1887.
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
École militaire.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant fr.	3,000 .	
		• commandant en second	•	
		1 directeur des études et commandant en second	2,900 .	
		2 examinateurs permanents	5,000 .	
		1 instructeur	800 .	
		2 instructeurs adjoints	1,200 .	
		4 inspecteurs des études	6,000 .	
		• secrétaire	•	
		2 dessinateurs	7,000 .	
		1 aumônier	2,500 .	
		1 médecin	1,000 .	
		1 mécanicien	3,000 .	
a.		1 préparateur de chimie	5,000 .	
		1 vagemestre conservateur des bâtiments	650 .	
		1 garde conservateur du matériel	600 .	
		1 conservateur des modèles	400 .	
		1 infirmier	600 .	
		3 portiers	1,560 .	
		8 hommes de peine	4,800 .	
		3 clairons	547 50	
		2 surveillants à l'école d'équitation	850 .	
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	1,533 .	
			46,740 50	
Corps enseignant.				
		10 professeurs militaires	10,600 .	
		8 — civils	42,500 .	
17	b.	13 répétiteurs militaires	9,200 .	
		1 — civil	2,000 .	
		3 maîtres militaires	2,600 .	
		3 — civils	10,600 .	
			77,500 .	
Solde des élèves.				
c.		Solde des élèves de l'École militaire	87,500 50	252,100 .
				252,100 .
École de guerre.				
État-major et corps enseignant.				
		1 commandant	1,500 .	
		1 commandant en second	1,000 .	
		2 professeurs civils	5,100 .	
d.		5 maîtres civils	2,650 .	
		9 professeurs militaires	8,000 .	
		2 maîtres militaires	1,700 .	
		1 secrétaire	600 .	
			20,550 .	
				252,100 .
A REPORTER fr.			252,100 .	252,100 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1886.	de l'exercice 1885.	
.	.	232,100	210,648 54	
.	.	232,100	210,648 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	vote pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr.	232,100 .	232,100 .
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 .	
		Chauffage et éclairage	14,000 .	
		Manipulations des élèves au laboratoire.	2,600 .	
		Indemnité aux travailleurs.	753 .	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 .	
	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 .	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 .	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 .	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	4,500 .	
18		<u>58,500 .</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 .	
		Chauffage et éclairage	2,600 .	
		Indemnité aux travailleurs	450 .	
		Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
	b.	Frais de transport des élèves et des instruments	700 .	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	5,252 50	
		<u>8,150 .</u>	58,650 .	44,900 .
		Charge extraordinaire et temporaire.		
		Achat et installation d'une machine dynamo-électrique avec moteur à gaz destinée au cours de physique.	7,000 .	
		<u>TOTAL DU CHAPITRE V. fr.</u>	285,750 .	277,000 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
.	.	232,100	210,648 34	
8,750	.	44,900	44,884 50	
8,750	.	277,000	255,532 00	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,150 •	66,375 •	66,375 •
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 •		
	c.	— — de l'arsenal de construction 22,600 •		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,925 •		
	e.	— — de l'école de tir 5,500 •		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire 261,833 90			
b.	Fabrication de cartouches embouties, capsules, étoupilles à friction, culots, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses 205,838 89			
c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 •			
Manufacture d'armes.				
Fabrication ou achat d'armes neuves y compris celles destinées aux officiers de l'armée; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps et des officiers de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 85,886 25		
		Salaire des ouvriers 218,800 •		
		Menues dépenses 2,000 •		
		304,686 25		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, matériel en fer, etc.				
<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>				
e.	Achat de matériaux fr. 62,841 70			
	Salaire des ouvriers 28,648 •			
	Menues dépenses 1,850 •			
		93,539 70		
A REPORTER. fr. 1,105,698 11			66,375 •	66,375 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1886	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	66,575 .	66,374 32	
.	.	66,575 .	66,374 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	voies pour l'exercice 1887.
		REPORT. . . . fr. 1,105,698 11	66,575 *	66,575 *
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et harnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes:</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 80		
		Salaire des ouvriers 88,100 *		
		Menues dépenses 2,800 *	1,302,450 *	1,302,450 *
		————— 160,351 89		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 *		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 *		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 *		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 *		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,868,825 *	1,868,825 *	1,868,825 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	vote pour l'exercice 1886.	de l'exercice 1885.	
•	•	86,378	86,374 32	
•	•	1,302,450	1,338,373 61	
•	•	1,368,828	1,404,747 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES. LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1888.	voies pour l'exercice 1887.
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
Entretien ordinaire.			
a.	Bâtiments militaires fr. 311,662 •		
	Ouvrages de fortification 28,268 •		
	Ouvrages mixtes 10,715 •		
	————— 350,642 •		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.			
b.	Bâtiments militaires fr. 441,431 •		
	Ouvrages de fortification 271,841 •		
	Ouvrages mixtes 16,086 •		
	————— 729,358 •		
c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 100,000 •	1,470,000 •	1,470,000 •
d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 147,500 •		
e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 100,000 •		
f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 •		
g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 2,500 •		
h.	Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres en terrain varié. 20,000 •		
	TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 1,470,000 •	1,470,000 •	1,470,000 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.						TOTAL par place.	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			(Litt. A.) Entretien ordinaire.			(Litt. B.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- fense, encasement, etc.				
				Dépenses militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Dépenses militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.		
				DÉSIGNATION DES PLACES.							
				1 ^{re} direction des fortifications.							
				Anvers (enceinte) . . .	44,000	4,500	700	105,197	11,871	5,000	171,268
				— 1 ^{er} secteur . . .	1,200	500	200	318	»	»	2,918
				— 2 ^e — . . .	7,188	248	290	10,240	14,500	2,400	34,668
				— 3 ^e — . . .	6,785	280	120	6,668	117,600	»	131,453
				— 4 ^e — . . .	4,500	1,500	480	4,888	7,920	310	18,838
				— 5 ^e — . . .	5,320	5,250	5,350	5,816	17,575	7,315	46,628
				Beveren . . .	1,000	»	»	400	»	»	1,400
				Brasschaet . . .	4,600	»	400	6,650	»	»	11,650
				Contich . . .	1,580	»	»	4,900	»	»	6,980
				Lierre . . .	2,100	»	»	6,220	»	»	8,320
				— fort de Lierre . . .	300	1,200	150	»	6,300	»	7,950
				Malines . . .	8,300	»	»	14,690	»	»	22,990
				— fort de Waelhem . . .	300	1,200	150	5,300	»	»	6,950
				Saint-Bernard . . .	5,000	»	50	7,010	»	305	12,365
				2 ^e direction.							
				Alost . . .	2,850	»	»	4,225	»	»	7,075
				Audenarde . . .	4,235	»	»	7,950	»	»	12,185
				Bruges . . .	10,000	»	25	10,000	»	»	20,025
				Courtrai . . .	700	»	»	1,550	»	»	2,250
				Gand . . .	21,250	»	»	30,450	»	»	51,700
				Menin . . .	1,000	»	»	2,500	»	»	3,500
				Ostende . . .	4,200	»	»	11,000	»	»	15,200
				Saint-Nicolas . . .	900	»	»	»	»	»	900
				Termonde . . .	4,400	2,600	140	14,848	89,750	»	111,738
				Ypres . . .	7,506	»	»	7,700	»	»	15,206
				3 ^e direction.							
				Arlon . . .	1,400	»	»	2,590	»	»	3,990
				Beverloo (camp de) . . .	26,050	»	»	27,816	»	»	53,866
				Bouillon . . .	1,000	»	»	2,970	»	»	3,970
				Hasselt . . .	2,800	»	»	4,178	»	»	6,978
				Huy . . .	1,000	»	»	1,586	»	»	2,586
				Liège { Ville . . .	13,500	»	»	18,105	»	»	31,605
				Citadelle . . .	6,500	1,800	900	9,982	»	»	18,982
				Chartreuse . . .	2,500	1,200	300	3,900	»	»	7,900
				Mariembourg . . .	700	»	»	1,770	»	»	2,470
				Namur { Ville . . .	12,940	»	60	7,006	»	»	20,006
				Citadelle . . .	5,300	4,350	850	5,375	2,800	»	18,675
				Philippeville . . .	1,500	»	»	1,500	»	»	3,000
				Saint-Trond . . .	1,200	»	»	819	»	»	2,019
				Verviers . . .	1,600	»	»	1,830	»	»	3,330
				4 ^e direction.							
				Ath . . .	1,500	»	»	1,700	»	»	3,200
				Bruxelles . . .	55,187	»	150	36,128	»	»	69,765
				Charleroi . . .	3,100	»	»	1,000	»	»	4,100
				Diest { Ville . . .	2,210	3,140	140	3,112	2,835	720	12,157
				Citadelle . . .	1,260	400	290	3,415	1,490	36	6,891
				Louvain . . .	11,500	»	»	7,970	»	»	19,470
				Mons . . .	11,000	»	»	5,045	»	»	16,045
				Tirlemont . . .	3,500	»	»	2,560	»	»	6,060
				Tournai . . .	11,000	»	»	12,900	»	»	23,900
				Vilvorde . . .	5,940	»	»	7,710	»	»	13,650
				Wavre . . .	1,000	»	»	1,010	»	»	2,010
		1,470,000	1,460,035	TOTAUX . . .	511,662	28,265	10,715	441,451	271,841	16,086	1,080,000
					380,642			720,558			

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	rotés pour l'exercice 1887.
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
<i>Pain.</i>				
	a.	a) 15,557,750 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,486,040 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 44,050 rations à 16 centimes 7,044 80		
		2,493,084 80		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 153,084 80		
		RESTE. fr. 2,340,000 »		
29		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 15,501,250 rations, à 52 centimes. fr. 4,960,400 »	7,010,300 »	6,975,500 »
		Augmentation pour l'année bissextile : 44,050 rations à 52 centimes 14,089 60		
		TOTAL 4,974,489 60		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 504,189 60		
		4,670,300 »		
		TOTAL. fr. 7,010,300 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
		1,724,260 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 44 c'. fr. 2,482,954 40		
23		885,500 rations mixtes, pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 39 c'. 1,227,787 »		
		441,650 rations légères, pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à fr. 1 50 c'. 574,145 »		
		Augmentation pour l'année bissextile. 11,759 56	4,221,100 »	4,209,400 »
		3,040,210 c)		
		4,206,605 76		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 75,505 76		
		RESTE. fr. 4,221,100 »		
		A REPORTER. fr. 11,231,400 »	11,231,400 »	11,182,900 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.																																																															
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																		
				<p>a) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">RATIONS.</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td></td> <td>10,479,515</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td></td> <td>2,073,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td></td> <td>2,869,263</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td></td> <td>507,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td></td> <td>178,120</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>16,107,450</td> <td></td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">JOURNÉES</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> <tr> <td>A déduire. {</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>51,000</td> <td>279,100</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>75,700</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>72,300</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>11,300</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>4,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>126,700</td> <td>443,000</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">Reste 15,537,750</p>			RATIONS.		Infanterie		10,479,515		Cavalerie		2,073,200		Artillerie		2,869,263		Génie		507,350		Bataillon d'administration		178,120				16,107,450		JOURNÉES				de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	A déduire. {			Infanterie	51,000	279,100	Cavalerie	42,400	75,700	Artillerie	29,800	72,300	Génie	3,100	11,300	Bataillon d'administration	400	4,600		126,700	443,000								
		RATIONS.																																																																	
Infanterie		10,479,515																																																																	
Cavalerie		2,073,200																																																																	
Artillerie		2,869,263																																																																	
Génie		507,350																																																																	
Bataillon d'administration		178,120																																																																	
		16,107,450																																																																	
JOURNÉES																																																																			
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																	
A déduire. {																																																																			
Infanterie	51,000	279,100																																																																	
Cavalerie	42,400	75,700																																																																	
Artillerie	29,800	72,300																																																																	
Génie	3,100	11,300																																																																	
Bataillon d'administration	400	4,600																																																																	
	126,700	443,000																																																																	
36,800 »	»	6,973,500 »	6,765,138 01	<p>b) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">RATIONS.</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td></td> <td>10,479,515</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td></td> <td>2,073,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td></td> <td>2,869,263</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td></td> <td>507,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td></td> <td>178,120</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>16,107,450</td> <td></td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> <tr> <td>A déduire. {</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>51,000</td> <td>279,100</td> <td>36,500</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>75,700</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>72,300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>11,300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administea</td> <td>400</td> <td>4,600</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>126,700</td> <td>443,000</td> <td>36,500</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">Reste 15,801,250</p>			RATIONS.		Infanterie		10,479,515		Cavalerie		2,073,200		Artillerie		2,869,263		Génie		507,350		Bataillon d'administration		178,120				16,107,450		JOURNÉES			Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	A déduire. {				Infanterie	51,000	279,100	36,500	Cavalerie	42,400	75,700	»	Artillerie	29,800	72,300	»	Génie	3,100	11,300	»	Bataillon d'administea	400	4,600	»		126,700	443,000	36,500
		RATIONS.																																																																	
Infanterie		10,479,515																																																																	
Cavalerie		2,073,200																																																																	
Artillerie		2,869,263																																																																	
Génie		507,350																																																																	
Bataillon d'administration		178,120																																																																	
		16,107,450																																																																	
JOURNÉES			Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.																																																																
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																	
A déduire. {																																																																			
Infanterie	51,000	279,100	36,500																																																																
Cavalerie	42,400	75,700	»																																																																
Artillerie	29,800	72,300	»																																																																
Génie	3,100	11,300	»																																																																
Bataillon d'administea	400	4,600	»																																																																
	126,700	443,000	36,500																																																																
11,700 »	»	4,209,400 »	4,024,036 13	<p>c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>mixtes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . {</td> <td>Guides</td> <td>164</td> <td>1,210</td> <td>501,510</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>328</td> <td>2,430</td> <td>110,730</td> <td>883,300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>164</td> <td>1,210</td> <td>59,860</td> <td>»</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie : {</td> <td>De campagne et train.</td> <td>447</td> <td>2,372</td> <td>1,028,935</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>30</td> <td>»</td> <td>14,235</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Totaux</td> <td>1,142</td> <td>7,312</td> <td>1,724,260</td> <td>883,300</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">8,354</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">3,049,210</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.	Cavalerie . {	Guides	164	1,210	501,510	»	»	Lanciers	328	2,430	110,730	883,300	»	Chasseurs	164	1,210	59,860	»	441,650	Artillerie : {	De campagne et train.	447	2,372	1,028,935	»	»	De siège	30	»	14,235	»	»	Totaux	1,142	7,312	1,724,260	883,300	441,650		8,354		3,049,210										
ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																																
	d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.																																																														
Cavalerie . {	Guides	164	1,210	501,510	»	»																																																													
	Lanciers	328	2,430	110,730	883,300	»																																																													
	Chasseurs	164	1,210	59,860	»	441,650																																																													
Artillerie : {	De campagne et train.	447	2,372	1,028,935	»	»																																																													
	De siège	30	»	14,235	»	»																																																													
Totaux	1,142	7,312	1,724,260	883,300	441,650																																																														
	8,354		3,049,210																																																																
48,500 »	»	11,182,900 »	10,790,074 14																																																																

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr.	11,231,400	11,182,000
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 • 38,000 — à une — 15 — 685,000 • 609,000 •		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 110,000 • Augmentation pour l'année bissextile : 6,000 journées 300 • 110,300 •		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 701,750 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes fr. 14,035 • Augmentation pour l'année bissextile : 2,000 journées 40 • 14,075 •	768,070	767,000
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 4,095 • Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 30,000 • 34,095 •		
		TOTAL.	768,070	
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000 •		
		Cavalerie 46,000 •		
25		Artillerie 12,000 •		
		Génie 1,900 •		
		Bataillon d'administration 100 •		
		TOTAL.	105,000	105,000
		A REPORTER. fr.	12,104,470	12,054,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.																																									
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																												
48,500	*	11,182,990	10,790,074 14	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">a) Décomposition des journées d'occupation.</td> <td>(Infanterie</td> <td>10,479,515</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,869,265</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>307,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>16,107,450</td> </tr> <tr> <td colspan="2">40,200 fournitures de la Comp^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>14,673,000</td> <td>journées.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire 1/10 pour non-occupation.</td> <td>1,467,500</td> <td>></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Reste.</td> <td>13,205,700</td> <td>></td> </tr> <tr> <td colspan="2">b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,200,000</td> <td>></td> </tr> <tr> <td colspan="2">c) — — à l'État</td> <td>701,750</td> <td>></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL.</td> <td></td> <td>16,107,450</td> </tr> </tbody> </table>			JOURNÉES.	a) Décomposition des journées d'occupation.	(Infanterie	10,479,515	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,869,265	Génie	307,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL		16,107,450	40,200 fournitures de la Comp ^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation		14,673,000	journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation.		1,467,500	>	Reste.		13,205,700	>	b) Fournitures appartenant aux communes		2,200,000	>	c) — — à l'État		701,750	>	TOTAL GÉNÉRAL.			16,107,450
		JOURNÉES.																																											
a) Décomposition des journées d'occupation.	(Infanterie	10,479,515																																											
	Cavalerie	2,073,200																																											
	Artillerie	2,869,265																																											
	Génie	307,350																																											
	Bataillon d'administration	178,120																																											
TOTAL		16,107,450																																											
40,200 fournitures de la Comp ^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation		14,673,000	journées.																																										
A déduire 1/10 pour non-occupation.		1,467,500	>																																										
Reste.		13,205,700	>																																										
b) Fournitures appartenant aux communes		2,200,000	>																																										
c) — — à l'État		701,750	>																																										
TOTAL GÉNÉRAL.			16,107,450																																										
1,070	*	767,000	735,803 25																																										
*	*	105,000	104,886 78																																										
40,570	*	12,084,990	11,650,824 17																																										

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr.	12,104,470 *	12,084,900 *
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 125,000 *	130,000 *	130,000 *
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 *		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000 *	100,000 *
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	a.	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	170,000 *	170,000 *
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison $\frac{1}{8}$ de l'effectif en chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
	a.	456 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 501,600 *		
		152 — de guides, à 1,150. . . 174,800 *		
		100 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 115,000 *		
		103 — de trait — , à 850. . . 168,300 *		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : $\frac{1}{8}$ de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs. 6,000 *		
29		003	965,700 *	
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 *	990,100 *	832,700 *
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400 *		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,404,570 *	13,287,600 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice	l'exercice	
		1888.	1885.	
40,570 »	•	12,054,900	11,650,834 17	
•	•	130,000	126,497 65	
•	•	100,000	94,525 06	
•	•	170,000	188,198 57	
157,400 »	•	832,700	828,828 52	
206,970 »	•	15,287,600	12,888,671 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N°S DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1888.	restés pour l'exercice 1887.
CHAPITRE IX.					
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.					
<i>Traitements de non-activité.</i>					
<i>1° Pour motifs de santé.</i>					
		1	Colonel, à	6,575	6,575
		0	Majors, à	4,125	24,750
		12	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	3,000	38,000
		8	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550	20,400
		4	— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,580	9,440
		3	Lieutenants, à	1,800	5,400
		2	Sous-lieutenants, à	1,575	5,150
		30	TOTAL.	105,515	
			A déduire $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments	527 57	
					104,987 43
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>					
	a.	2	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	2,000	4,000
		4	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700	6,800
		4	— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	1,575	6,300
		7	Lieutenants, à	1,200	8,400
		2	Sous-lieutenants, à	1,050	2,100
		19	TOTAL.	27,600	
			A déduire $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments	138	
					143,000
					145,000
					27,462
50			<i>3° Employés civils.</i>		
		4	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	5,500	
		4			
		59			
<i>Honoraires.</i>					
	b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,050 57	
<i>Frais de représentation.</i>					
31			Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	20,000	20,000
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.				163,000	165,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	•	145,000	145,000	
.	•	20,000	16,626 63	
.	•	165,000	161,626 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
CHAPITRE X.				
PENSIONS ET SECOURS.				
52	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 125,000 »	155,000 »	155,000 »
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 6,000 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 24,000 »		
	TOTAL . . . fr. 155,000 »			
TOTAL DU CHAPITRE X fr.			155,000 »	155,000 »
CHAPITRE XI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
53	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, etc.	15,075 »	15,075 »
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.			15,075 »	15,075 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
ACROISSMENTION.	DIMINUTION.			
.	.	135,000 .	162,940 21	
.	.	135,000 .	162,940 21	
.	.	15,075 .	15,013 61	
.	.	15,075 .	15,013 61	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
<i>Récapitulation.</i>			
I.	Administration centrale	492,000	492,000
II.	États-majors	1,407,150	1,406,700
III.	Service de santé des hôpitaux	1,218,200	1,218,200
IV.	Solde des troupes	25,931,720	25,768,700
V.	Académie militaire	285,750	277,000
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,368,825	1,368,825
VII.	Matériel du génie	1,470,000	1,470,000
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres allocations	13,484,570	13,287,600
IX.	Traitements divers et honoraires	165,000	165,000
X.	Pensions et secours	155,000	155,000
XI.	Dépenses imprévues	15,075	15,075
TOTAUX. fr.		46,005,270	45,624,100

AUGMENTATION.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	492,000	498,915 60	
450	•	1,406,700	1,310,523 39	
•	•	1,218,200	1,200,786 79	
103,020	•	25,768,700	25,445,854 08	
8,750	•	277,000	255,532 00	
•	•	1,568,825	1,404,747 95	
•	•	1,470,000	1,469,035	
206,970	•	13,287,600	12,888,671 57	
•	•	163,000	161,626 65	
•	•	155,000	162,940 21	
•	•	15,075	15,013 61	
379,170	•	45,624,100	44,813,646 31	
379,170				

(374)

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

DE L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1888, est basé sur l'effectif de 2,351 hommes et 1,576 chevaux qui a servi de base au Budget de 1887.

Les crédits demandés pour l'exercice 1888, s'élèvent à . fr. 3,946,000 »

Les crédits alloués pour l'exercice 1887, s'élèvent à . . . 3,976,550 »

Il y a donc pour 1888, une diminution de . . . fr. 30,550 »

Les détails de cette différence sont donnés ci-après :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887
1° Diminution provenant de la suppression du crédit porté au Budget de 1887, à titre de charge extraordinaire et temporaire, pour la première mise des objets d'équipement et d'armement à fournir aux nouvelles brigades à créer cette année.		40,050 »
2° Augmentation résultant de l'année bissextile :		
Littéra A. Solde des sous-officiers et gendarmes. fr. 7,150 »		
Littéra B. Fourrages. fr. 2,100 »		
Littéra D. Casernement des hommes fr. 114 50		
Littéra E. Id. chevaux fr. 60 »		
	9,424 50	
5° Augmentation des dépenses imprévues pour arrondir	75 50	
TOTAUX. fr.	9,500 »	40,050 »
Reste une diminution de . . . fr.		30,550 »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1888 est fixé à la somme de trois millions neuf cent quarante-six mille francs (3,946,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(378)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES. LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS																						
		demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.																						
	GENDARMERIE. (a)																								
	—																								
	Traitement, solde et accessoires.																								
	<table border="1" style="float: left; margin-right: 10px;"> <tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr> <tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr> <tr><td>61</td><td>75</td></tr> <tr><td>2,290</td><td>1,501</td></tr> <tr><td>2,351</td><td>1,576</td></tr> </table> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>Officiers de tous grades</td> <td>fr. 246,859 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes</td> <td>2,611,175 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentation pour l'année bissextile</td> <td>7,150 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>2,988,085 "</td> <td></td> </tr> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	61	75	2,290	1,501	2,351	1,576	Officiers de tous grades	fr. 246,859 50		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	2,611,175 50		Augmentation pour l'année bissextile	7,150 "		TOTAL.	2,988,085 "			
EFFECTIF.																									
HOMMES.	CHEVAUX.																								
61	75																								
2,290	1,501																								
2,351	1,576																								
Officiers de tous grades	fr. 246,859 50																								
Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	2,611,175 50																								
Augmentation pour l'année bissextile	7,150 "																								
TOTAL.	2,988,085 "																								
a.	<p>Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale. 78,500 "</p> <p>Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>95 hommes à cheval, à 400 francs</td> <td>57,200 "</td> <td rowspan="2">} 45,500 "</td> </tr> <tr> <td>54 — à pied, à 150 francs</td> <td>8,100 "</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>2,988,085 "</td> <td></td> </tr> </table> <p>A DÉDUIRE, pour vacances et congés 5,855 "</p> <p style="text-align: right;">2,985,150 "</p>	95 hommes à cheval, à 400 francs	57,200 "	} 45,500 "	54 — à pied, à 150 francs	8,100 "	TOTAL.	2,988,085 "																	
95 hommes à cheval, à 400 francs	57,200 "	} 45,500 "																							
54 — à pied, à 150 francs	8,100 "																								
TOTAL.	2,988,085 "																								
	Fourrages.																								
	<p>27,575 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c. 41,062 50</p> <p>131,053 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 44 c. 188,690 40</p> <p>416,850 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 c. 541,879 "</p> <p>Augmentation pour l'année bissextile 2,100 "</p> <p>TOTAL. 775,751 90</p> <p>A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 8,651 90</p> <p style="text-align: right;">765,100 "</p>																								
	Entretien de la buffeterie et du harnachement.																								
	<p>789 gendarmes à pied, à 1 franc par an. 789 "</p> <p>1,501 — à cheval, à 2 francs par an. 3,002 "</p> <p>TOTAL. 3,791 "</p>																								
c.		3,946,000 "	3,976,550 "																						
	Casernement des hommes.																								
	<p>855,850 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 41,792 50</p> <p>Augmentation pour l'année bissextile 114 50</p> <p style="text-align: right;">41,907 "</p>																								
	Casernement des chevaux.																								
	<p>547,865 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 21,914 60</p> <p>Augmentation pour l'année bissextile 60 "</p> <p style="text-align: right;">21,974 60</p>																								
	Dépenses diverses.																								
f.	Frais de bureau des officiers et des sous-officiers.	68,825 "																							
g.	Moyens de transport aux troupes en marche	5,000 "																							
h.	Frais de route, de séjour et de tournée des officiers	17,700 "																							
i.	Armement et munitions.	16,100 "																							
k.	Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie, dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée.	20,000 "																							
l.	Transport de fonds, d'effets, etc	1,500 "																							
m.	Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc	2,952 40																							
	TOTAL. fr. 3,946,000 "																								
	TOTAUX. fr.	3,946,000 "	3,976,550 "																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.																																																																																																																
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																			
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																
				Officiers																																																																																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables, médecins et vétérinaires.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAIEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Général-major (*)</td> <td>1,095</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Colonel</td> <td>730</td> <td>9,500 »</td> <td>9,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>730</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>Majors</td> <td>1,460</td> <td>6,500 »</td> <td>12,600 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>Capitaine en premier quart. maître.</td> <td>»</td> <td>4,000 »</td> <td>4,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,480 »</td> <td>3,480 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de bataillon de 2^e classe .</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de 2^e classe</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Capitaines en premier dont 1 adjudant-major</td> <td>7,300</td> <td>5,100 »</td> <td>51,000 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>— en second de 1^{re} classe</td> <td>1,825</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— — de 2^e classe.</td> <td>1,460</td> <td>4,200 »</td> <td>37,800 »</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>»</td> <td>17</td> <td>Lieutenants</td> <td>6,205</td> <td>5,250 »</td> <td>55,250 »</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>»</td> <td>16</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>5,840</td> <td>2,950 »</td> <td>47,200 »</td> </tr> <tr> <td>57</td> <td>4</td> <td>75</td> <td></td> <td>27,375</td> <td></td> <td>247,100 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>61</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Général-major (*)	1,095	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Colonel	730	9,500 »	9,500 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,100 »	7,100 »	2	»	4	Majors	1,460	6,500 »	12,600 »	»	1	»	Capitaine en premier quart. maître.	»	4,000 »	4,000 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,480 »	3,480 »	»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250 »	3,250 »	»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	10	»	20	Capitaines en premier dont 1 adjudant-major	7,300	5,100 »	51,000 »	5	»	5	— en second de 1 ^{re} classe	1,825	»	»	4	»	4	— — de 2 ^e classe.	1,460	4,200 »	37,800 »	17	»	17	Lieutenants	6,205	5,250 »	55,250 »	16	»	16	Sous-lieutenants	5,840	2,950 »	47,200 »	57	4	75		27,375		247,100 »				61			
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																														
1	»	3	Général-major (*)	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																														
1	»	2	Colonel	730	9,500 »	9,500 »																																																																																																														
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,100 »	7,100 »																																																																																																														
2	»	4	Majors	1,460	6,500 »	12,600 »																																																																																																														
»	1	»	Capitaine en premier quart. maître.	»	4,000 »	4,000 »																																																																																																														
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,480 »	3,480 »																																																																																																														
»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																														
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																														
10	»	20	Capitaines en premier dont 1 adjudant-major	7,300	5,100 »	51,000 »																																																																																																														
5	»	5	— en second de 1 ^{re} classe	1,825	»	»																																																																																																														
4	»	4	— — de 2 ^e classe.	1,460	4,200 »	37,800 »																																																																																																														
17	»	17	Lieutenants	6,205	5,250 »	55,250 »																																																																																																														
16	»	16	Sous-lieutenants	5,840	2,950 »	47,200 »																																																																																																														
57	4	75		27,375		247,100 »																																																																																																														
			61																																																																																																																	
				A AJOUTER :																																																																																																																
				Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier																																																																																																																
				1,000 »																																																																																																																
				TOTAL fr. 248,100 »																																																																																																																
				A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 1,240 50																																																																																																																
				RESTE fr. 246,859 50																																																																																																																
	50,550 »	3,493,800 »	3,427,280 53																																																																																																																	
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <td></td> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>5,285</td> <td>5,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>87</td> <td>87</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>31,735</td> <td>31,735</td> <td>3 90</td> <td>123,844 50</td> </tr> <tr> <td>41</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>14,965</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>45,391 50</td> </tr> <tr> <td>200</td> <td>200</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>75,000</td> <td>75,000</td> <td>3 60</td> <td>262,800 »</td> </tr> <tr> <td>107</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>39,035</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>113,269 50</td> </tr> <tr> <td>1,201</td> <td>1,201</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>438,365</td> <td>438,365</td> <td>3 25</td> <td>1,424,086 25</td> </tr> <tr> <td>641</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>233,065</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>620,007 25</td> </tr> <tr> <td>2,290</td> <td>1,501</td> <td></td> <td>835,830</td> <td>547,865</td> <td></td> <td>2,611,473 50</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.			4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	5,285	5,285	4 10	13,468 50	87	87	Maréchaux des logis à cheval	31,735	31,735	3 90	123,844 50	41	»	— — à pied	14,965	»	3 10	45,391 50	200	200	Brigadiers à cheval	75,000	75,000	3 60	262,800 »	107	»	— à pied	39,035	»	2 90	113,269 50	1,201	1,201	Gendarmes à cheval	438,365	438,365	3 25	1,424,086 25	641	»	— à pied	233,065	»	2 65	620,007 25	2,290	1,501		835,830	547,865		2,611,473 50																																			
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																														
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																																
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																														
9	9	Maréchaux des logis chefs	5,285	5,285	4 10	13,468 50																																																																																																														
87	87	Maréchaux des logis à cheval	31,735	31,735	3 90	123,844 50																																																																																																														
41	»	— — à pied	14,965	»	3 10	45,391 50																																																																																																														
200	200	Brigadiers à cheval	75,000	75,000	3 60	262,800 »																																																																																																														
107	»	— à pied	39,035	»	2 90	113,269 50																																																																																																														
1,201	1,201	Gendarmes à cheval	438,365	438,365	3 25	1,424,086 25																																																																																																														
641	»	— à pied	233,065	»	2 65	620,007 25																																																																																																														
2,290	1,501		835,830	547,865		2,611,473 50																																																																																																														
				A AJOUTER : Chevaux d'officiers																																																																																																																
				27,375																																																																																																																
				TOTAL GÉNÉRAL. 575,240																																																																																																																
	50,550 »	3,493,800 »	3,427,280 53																																																																																																																	

(382)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1887 a été voté au chiffre de fr.	15,291,635	»
Les crédits proposés pour l'exercice 1888 s'élèvent à	15,290,905	»
	<hr/>	
La différence en moins fr.	750	»

s'explique par les augmentations et les diminutions ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.*

Crédit voté pour 1887 fr.	899,350	»
— 1888	902,350	»
	<hr/>	
AUGMENTATION fr.	3,000	»

provenant d'un transfert de l'article 25.

ART. 4. — *Frais de tournée.*

Crédit voté pour 1887 fr.	6,400	»
— demandé pour 1888	5,400	»
	<hr/>	
DIMINUTION fr.	1,000	»

Cette somme a été transférée à l'article 5 (nouveau).

ART. 5 (nouveau). — *Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale fr.*

	2,000	»
--	-------	---

Les frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale sont actuellement imputés sur l'article 36 (Dépenses imprévues).

Le crédit ouvert par cet article ayant été épuisé pour l'exercice 1886, il a fallu imputer des frais de route sur l'article 4 (Frais de tournées).

La Cour des comptes n'a admis ce mode de procéder qu'à titre exceptionnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il convient, semble-t-il, d'introduire au Budget un crédit particulier, à l'effet de couvrir dorénavant les frais de route dont il s'agit.

Le montant en serait fixé à 2,000 francs, correspondant approximativement à la dépense moyenne des cinq dernières années, et, afin de ne pas accroître les charges budgétaires, les articles 4 et 37 seraient diminués respectivement de 1,000 francs chacun.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Le crédit porté à cet article est le même que celui qui a été proposé au projet de Budget amendé pour l'exercice 1887; mais il a été apporté dans le développement certaines modifications énumérées ci-après. Elles sont motivées par la réorganisation des cadres du personnel spécial des embarcations à vapeur de la douane sur l'Escaut, d'une part, et les suppressions d'emplois qui ont pu être réalisées, d'autre part.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Litt. f. Un emploi de sous-brigadier des douanes. fr.	»	1,200 »
Litt. g. { » de préposé à fr. 1,100	»	1,100 »
» » à fr. 1,000	1,000 »	»
Litt. h. 4 emplois de matelot de 1 ^e classe	»	4,800 »
2 » de sous-patron (mouches)	2,800 »	»
Litt. j. { 3 » de machiniste-chauffeur.	4,500 »	»
4 » de chauffeur	»	1,200 »
TOTAUX.	<u>8,500</u> »	<u>8,500</u> »

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 25. — *Enregistrement et timbre. — Personnel.*

Crédit voté pour 1887	fr. 498,500 »
— demandé pour 1888	495,500 »
	<u>3,000</u> »
EN MOINS	fr. 3,000 »

L'article 25 peut être diminué d'une somme de 3,000 francs, à déduire de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

la lettre *m* (Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de nécessité, de remplir temporairement les fonctions de vérificateurs).

Cette somme sera rattachée à l'article 2 (Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service), dont elle augmentera la lettre *b* (Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement).

La lettre *m* de l'article 23 ne portera donc plus que . . . fr. 7,000 »

ART. 26. — *Traitements temporaires de fonctionnaires et employés non remplacés.*

Le crédit qui figure au Budget de 1887 est de . . . fr. 7,300 »

On propose d'inscrire au Budget de 1888 . . . fr. 10,200 »

Soit une augmentation de . . . fr. 2,900 »

Deux comptables sont actuellement dans la position de disponibilité. L'administration prévoit que d'autres fonctionnaires qui sont en ce moment en congé, pour cause de maladie grave, devront aussi être mis en disponibilité.

La somme de 2,900 francs sera prise sur l'article 31, matériel.

ART. 28. — *Domaines. — Traitements.*

Diverses revisions de traitements opérées, par suite de mutations dans le personnel de la navigation, permettent de réduire :

Le litt. *g.* qui est de . . . fr. 675 » à 560 »

— *j.* — . . . fr. 7,115 » à 6,525 »

— *ii.* — . . . fr. 345 » à 300 »

8,135 » 7,385 »

ci. . . fr. 8,135 »

DIMINUTION . . . fr. 750 »

Le crédit porté au Budget de l'exercice 1887, s'élève à . fr. 108,175 »

de sorte qu'il y a lieu d'inscrire au projet de Budget de 1888 . 107,425 »

ART. 31. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1887 . . . fr. 15,800 »

» » 1888. . . fr. 12,900 »

DIMINUTION. . . fr. 2,900 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution porte sur le litt. a, confection de poinçons et instruments à timbrer, etc.

Il a été postulé, pour chacune des années 1886 et 1887, une somme de 3,700 francs destinée à la confection des instruments nécessaires à la fabrication de timbres, avec inscription en langue française et en langue flamande. La fabrication dont on s'occupera en 1888 aura une importance moindre, qui permet de réduire le crédit d'une somme de 2,900 francs.

Cette somme sera reportée à l'article 26, traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.

CHAPITRE VI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 57. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit voté pour 1887	fr.	4,900	»
» demandé pour 1888.		3,900	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	1,000
			<hr/>

Cette somme a été transférée à l'article 5 (nouveau).



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quinze millions deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinq francs (15,290,905 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1888.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADM ^N ISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 °	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	902,350 °	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 °	
4	Frais de tournées.	5,400 °	
5	Frais de routs et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale.	2,000 °	1,350,290 °
6	Matériel.	146,100 °	
7	Magasin général des papiers.	166,140 °	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 °	
9	Service de la monnaie	12,100 °	
10	Documents statistiques	18,000 °	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor	166,300 °	212,700 °
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	46,400 °	
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
13	Surveillance générale. Traitements	478,350 °	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	708,600 °	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	2,119,300 °	
16		Remises proportionnelles et indemnités (<i>crédit non limitatif</i>)	2,265,000 °
17	— des douanes et de la recherche maritime. (Les excédents disponibles sur les articles 12, 14, 18 et 19 pourront être reportés à l'article 16.)	4,851,425 °	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,300 °	11,571,405 °
19	Suppléments de traitement.	254,225 °	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	56,000 °	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 °	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	528,200 °	
23	Police douanière	5,000 °	
24	Matériel.	201,425 °	
A REPORTER fr.			13,134,395 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	13,134,395 •
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	405,500 •	} 3,111,710 •
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	10,200 •	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,300 •	
28	Traitements du personnel du domaine	107,425 •	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,328,685 •	
30	— des greffiers (crédit non limitatif)	75,000 •	
31	Matériel.	12,900 •	
32	Dépenses du domaine	33,200 •	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'État autres que les forêts	1,000 •	
34	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500 •	
CHAPITRE V.			
PENSIONS ET SECOURS.			
55	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 •	} 40,900 •
56	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 •	
CHAPITRE VI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	3,900 •	3,900 •
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES . . . fr		•	15,290,905 •

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	a	Traitement du Ministre.		
	a	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :		
		Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.
		1	12,000	12,000
		5	10,000 et 12,000	32,000
		1	10,000	10,000
		5	9,600	28,800
		5	9,000 et 9,600	43,600
		14	7,500 à 9,000	113,000
		21	6,000 à 6,500	129,000
		1	6,500	6,500
		1	6,500	6,500
2		2	5,000 et 6,000	11,000
		22	4,200 à 6,000	103,830
		53	5,200 à 4,200	115,150
		65	1,200 à 2,900	122,900
		53	800 à 4,120	85,980
	b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale :		
		31,870		42,970
		11,100		
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)		
				31,100
	d.	Traitements de disponibilité		
				4,000
		TOTAUX	223	902,350
			A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	
902,350	899,350	3,000	»	899,350	925,947 43	
925,350	920,350	5,000	»	920,350	946,947 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances.	54,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500
			75,000
4	>	Frais de tournées.	
5	>	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
		<i>Matériel.</i>	
6	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.	64,150
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	14,950
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	67,000
			146,100
		<i>Magasin général des papiers.</i>	
7	a.	Papiers à timbrer	85,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	66,140
			166,140
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
8	>	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
923,350	920,350	3,000	»	920,350	946,947 43	
75,000	75,000	»	»	73,000	92,711 13	
5,400	6,400	»	1,000	6,400	5,027 60	
2,000	»	2,000	»	»	»	
146,100	146,100	»	»	151,100	151,828 51	
166,140	166,140	»	»	171,140	167,086 80	
4,200	4,200	»	»	4,200	4,200 »	
1,520,190	1,516,190	5,000	1,000	1,526,190	1,567,801 47	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,520,190	1,516,190	5,000	1,000	1,326,190	1,367,801 47	
12,400	12,400	"	"	12,400	10,892 50	
18,000	18,000	"	"	18,000	17,966 79	
1,550,290	1,546,290	5,000	1,000	1,556,290	1,506,860 58	
AUGMENTATION. . fr.		4,000				
166,500	166,500	"	"	166,500	165,348 96	
46,400	46,400	"	"	46,400	46,016 66	
212,700	212,700	"	"	212,700	211,363 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
<i>Surveillance générale.</i>						
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense	
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000
	d.	— des contrôleurs spéciaux.	4	2 ^e	6,000	24,000
	e.	— des contrôleurs spéciaux.	2	»	Max. 4,200 Min. 3,150	7,350
	f.	— d'un chimiste-avisur.	1	»	Max. 3,000 Min. 3,500	5,000
			3	1 ^{re}	3,000	45,000
			3	2 ^e	4,000	12,000
			3	3 ^e	3,500	10,500
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200
			15	2 ^e	2,100	31,500
			21	3 ^e	1,700	35,700
			27	4 ^e	1,300	35,100
	h.	Indemnités id. id.	»	»	20,000	
	i.	— aux surnuméraires	»	»	124,000	
		109	478,350	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>						
14	a.	Traitement du directeur spécial	1	»	8,000	8,000
	b.	— de l'inspecteur spécial	1	»	6,500	6,500
	c.	— des contrôleurs	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	34,300
			6	2 ^e	3,600	21,600
			6	3 ^e	3,150	18,900
			65	1 ^{re}	2,650	172,250
			65	2 ^e	2,150	139,750
			65	3 ^e	1,700	110,500
			66	4 ^e	1,300	85,800
		e.	Indemnités aux géomètres	»	»	111,000
		282	708,600	
A REPORTER. fr						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
478,350	478,350	,	,	471,350	428,413 97	
708,600	708,600	,	,	708,600	705,144 84	
1,186,950	1,186,950	,	,	1,179,950	1,131,558 81	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
			Nombre d'agents	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>				
15	a.	Traitements des contrôleurs	27	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	142,000
			26	2 ^e	4,200	109,200
			26	3 ^e	3,600	93,600
			26	4 ^e	3,150	81,900
	b.	— des sous-contrôleurs	27	»	Max. 2,650 Min. 2,150	67,350
			3	1 ^{re}	9,000	27,000
			4	2 ^e	7,500	30,000
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	4	3 ^e	6,000	24,000
			5	4 ^e	4,700	23,500
			5	5 ^e	3,600	18,000
			14	6 ^e	2,800	39,200
			25	7 ^e	2,100	52,500
			25	1 ^{re}	Max. 4,650 Min. 3,150	84,450
	d.	— des vérificateurs	26	2 ^e	2,650	68,900
			34	3 ^e	2,100	71,400
		61	4 ^e	1,600	97,600	
e.	— des commis aux écritures	30	1 ^{re}	2,300	69,000	
		30	2 ^e	1,900	57,000	
		25	3 ^e	1,600	40,000	
		65	4 ^e	1,300	81,900	
f.	— des commis des accises	192	1 ^{re}	1,650	316,800	
		197	2 ^e	1,300	256,100	
		99	3 ^e	1,100	108,900	
g.	Indemnités de résidence	104	4 ^e	1,000	104,000	
		»	»	»	54,800	
		1076			2,119,500	
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (530 agents)				2,052,500
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes				66,500
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes				146,000
		(Crédits non limitatifs)				2,265,000
		A REPORTER fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,186,950	1,186,950	>	>	1,179,950	1,131,658 81	
2,119,500	2,119,500	>	>	2,112,300	2,060,657 95	
2,265,000	2,265,000	>	>	2,265,000	2,304,248 53	
5,571,250	5,571,250	>	>	5,557,250	5,496,365 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>			
		Nombre agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
17	a.	1	»	Max. 5,500 Min. 5,000	5,500
		16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,000
	b.	16	2 ^e	3,600	57,600
		18	3 ^e	3,150	56,700
	c.	44	»	Max. 2,650 Min. 2,150	110,100
	d.	46	»	1,950	89,700
	e.	390	»	1,550	604,500
	f.	555	»	1,200	665,600
	g.	739	»	1,100	812,900
		740	»	1,000	740,000
		825	»	900	742,500
	h.	30	1 ^{re}	1,200	36,000
	i.	28	2 ^e	1,100	30,800
		4	»	700	2,800
		1	»	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
		1	»	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500
	j.	2	»	Max. 1,400 Min. 1,300	2,800
		1	»	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
		5	»	Max. 1,500 Min. 1,400	4,500
	k.	50	»	1,200	60,000
		300	»	»	315,000
		475	»	900	178,125
	l.	»	»	»	9,800
	m.	»	»	»	245,500
	n.	»	»	»	5,700
		4283	4,851,425
18		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>			
	»	2	1 ^{re}	3,500	7,000
		2	7,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,571,250	5,571,250	»	»	5,557,250	5,490,585 20	
4,851,425	4,851,425	»	»	4,845,925	4,940,033 68	
(2) 9,300	9,300	»	»	9,500	10,174 86	(2) Y compris une charge temporaire de 2,500 francs.
10,431,975	10,431,975	»	»	10,412,475	10,448,573 81	(1) Dont 180 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
21	a.	Frais de bureau	38,100
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
22	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane.	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	175,000
	l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres des commissions que nomment les députations permanentes en cas de revision de l'impôt.	15,000
			528,200
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,451,975	10,451,975	»	»	10,412,475	10,446,573 81	
254,225	254,225	»	»	254,225	190,563 75	
56,000	56,000	»	»	56,000	46,904 81	
94,580	94,580	»	»	94,580	8 1,658 »	
528,200	528,200	»	»	548,200	494,204 08	
11,564,980	11,564,980	»	»	11,565,480	11,259,884 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
<i>Police douanière.</i>			
23	»	Mesures de police douanière	
<i>Matériel.</i>			
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	35,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations .	136,525
24	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations . . .	25,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
			201,425
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demande POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS solés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS solés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,364,980	11,364,980	»	»	11,365,480	11,269,884 45	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,646 68	
201,425	201,425	»	»	201,425	191,763 32	
11,571,405	11,571,405	»	»	11,571,905	11,466,294 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>					
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.	
a.	Directeurs	9	8,000	72,000	
b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} classe.	7,000	42,000	
c.	Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	6 2 ^e classe.	6,500	39,000	
		12	500	6,000	
		14 1 ^{re} classe	5,000	70,000	
d.	Vérificateurs	13 2 ^e classe	4,500	58,500	
		15 3 ^e classe.	4,000	52,000	
e.	Premiers commis de direction	7	3,500 à 4,500	28,000	
f.	Seconds — —	24	1,500 à 2,600	49,200	
g.	Suppléments de traitement des seconds commis de direction qui sont chargés du contrôle du timbre extraordinaire	1	500	500	
h.	Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	5,000	5,000	
25	i.	Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
	j.	Timbriers, compteurs et tourne-feuilles dans les di- verses provinces	31	1,100 à 2,000	49,000
	k.	Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
	l.	Rémunérations aux surnuméraires chargés de la sur- veillance du timbre et des ventes publiques de meu- bles à Bruxelles, Gand et Liège.	1	2,200	2,200
	m.	Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de néces- sité, de remplir temporairement les fonctions de véri- ficateur	2	1,800	3,600
			variable.	Indéterminé	7,000
	n.	Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Direc- tions provinciales, pour être mis au courant du ser- vice de second commis	Id.	Id.	600
	o.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	5,300
TOTAUX		142		495,500	
A REPORTER. fr.					

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
495,500	498,500	,	3,000	495,650	487,869	
495,500	498,500	,	3,000	495,650	487,869	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
26		Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés			
		<i>Frais de bureaux et dépenses diverses.</i>			
			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	Frais de bureau et de loyer des directeurs	9	»	50,800
	b.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	»	»	12,400
27	c.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100
	d.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement par les agents et préposés forestiers	»	»	1,000
			13		46,300
		<i>Domaines. -- Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	4,500
	b.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	880
	c.	Percepteur	1	id. 2,100	1,200
	d.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	e.	Receveurs	4	id. 3,500	15,430
	f.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	10	id. 1,500	1,970
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	g.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	560
	h.	Percepteur	1	id. 2,100	525
	i.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	150
28		<i>Sambre canalisée.</i>			
	j.	Éclusiers-receveurs	13	id. 1,500	6,525
	k.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500	2,365
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	l.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,965
	m.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165
	n.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	300
		<i>Meuse.</i>			
	o.	Percepteurs	2	id. 2,100	1,550
	p.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	50
		A REPORTER.	46		59,245

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
495,500	498,500	"	3,000	495,650	487,869	
10,200	7,300	2,900	"	7,300	2,300	
46,300	46,300	"	"	46,300	45,782	
552,000	552,100	2,900	3,000	549,250	536,151	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>		
		REPORT.	46	59,245
		<i>Escaut.</i>		
q.	Éclusiers-receveurs	5	Max. 1,500	2,270
r.	Percepteur	1	id. 2,100	1,100
s.	Pontonniér au service du contrôle.	1	id. 1,500	220
		<i>Demer.</i>		
t.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	100
u.	Pontonniér au service du contrôle	1	id. 1,500	165
		<i>Lys.</i>		
v.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,510
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>		
w.	Percepteurs	1	id. 2,100	880
x.	Éclusiers et pontonniérs-receveurs	2	id. 1,500	1,545
y.	Éclusiers au service du contrôle.	2	id. 1,500	275
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>		
z.	Éclusiers et pontonniérs-receveurs	4	id. 1,500	1,430
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>		
aa.	Receveur.	1	id. 5,500	2,400
bb.	Percepteur	1	id. 2,400	600
cc.	Éclusiers et pontonniérs-receveurs	11	id. 1,500	6,135
dd.	Éclusiers au service du contrôle	5	id. 1,500	440
ee.	Gardes-canal messagers	5	id. 1,500	125
		<i>Grande Nèthe et Petite Nèthe canalisées.</i>		
ff.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	840
gg.	Pontonniérs au service du contrôle	2	id. 1,500	275
		A REPORTER.	92	59,355

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
552,000	552,100	2,900	5,000	549,250	536,151	
552,000	552,100	2,900	5,000	549,250	536,151	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
			Nombre d'agents.	Traitement par an	MONTANT de la dépense.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
		REPORT. . . .			59,355
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
hh.	Éclusiers-receveurs	4	Max. 4,500	1,950	
ii.	Gardes-canal messagers	2	id. 4,500	300	
		<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>			
jj.	Éclusiers-receveurs	4	id. 4,500	1,450	
		<i>Canal de Roulers à la Lys</i>			
kk.	Éclusiers-receveurs	2	id. 4,500	880	
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>			
ll.	Éclusiers-receveurs	2	id. 4,500	945	
28 (suite)	<i>Ourthe.</i>				
mm.	Éclusiers-receveurs	3	id. 4,500	980	
nn.	Garde-canal messenger.	1	id. 4,500	100	
oo.	Contrôleurs des différentes voies navigables.	6	3,200 à 4,500	26,500	
pp.	Sous-contrôleur	1	»	2,000	
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>			
qq.	Indemnités à un agent, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	1	»	300	
		<i>Palais de Tervueren.</i>			
rr.	Personnel	5	»	5,685	
ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	7,480	
		123	107,425	
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS <i>votés</i> POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>votés</i> POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
552,000	552,100	2,900	3,000	549,250	536,151	
107,425	108,175	,	750	117,110	117,268	
659,425	660,275	2,900	3,750	666,360	653,419	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).								
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)						
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)						
<i>Matériel.</i>			<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="1241 869 1343 936">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1267 972 1334 1001">8,100</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1267 1023 1334 1052">2,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1267 1099 1334 1128">2,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1257 1162 1343 1191">12,900</td> </tr> </tbody> </table>	MONTANT de la dépense.	8,100	2,800	2,000	12,900
MONTANT de la dépense.								
8,100								
2,800								
2,000								
12,900								
31	a. b. c.	a. Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. b. Frais d'emballage c. Ameublement, entretien, éclairage et chauffage des bureaux et de l'atelier général du timbre						
<i>Dépenses du domaine.</i>								
32	a. b. c. d.	a. Travaux d'entretien et d'amélioration, frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés b. Entretien du domaine de Tervueren et de ses dépendances, armement et équipement du personnel. c. Charges et contributions. d. Frais de vente et autres actes	<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="1257 1375 1334 1404">10,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1257 1451 1334 1480">10,200</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1257 1507 1334 1536">10,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1267 1559 1334 1588">3,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1257 1644 1343 1673">33,200</td> </tr> </tbody> </table>	10,000	10,200	10,000	3,000	33,200
10,000								
10,200								
10,000								
3,000								
33,200								
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des autres propriétés domaniales autres que les forêts						
34	»	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (Ce crédit n'est point limitatif).						
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
659,425	660,275	2,900	3,750	666,560	653,419	
1,328,685	1,328,685	•	•	1,322,600	1,314,770	
75,000	75,000	•	•	75,000	74,938	
12,900	15,800	•	2,900	15,800	9,858	
53,200	53,200	•	•	33,200	23,550	
1,000	1,000	•	•	1,000	•	
1,500	1,500	•	•	1,500	511	
2,111,710	2,115,460	2,900	6,650	2,113,460	2,079,046	
DIMINUTION . . . fr.		3,750				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
27,200	27,200	»	»	27,200	16,166 03	
15,700	13,700	»	»	13,700	11,875 »	
40,900	40,900	»	»	40,900	28,041 03	
3,900	4,900	»	1,000	4,900	8,593 80	
3,900	4,900	»	1,000	4,900	8,593 80	
DIMINUTION. . . fr.		1,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,350,290 »	1,546,290 »	5,000 »	1,000 »	1,356,290 »	1,596,660 56	
212,700 »	212,700 »	»	»	212,700 »	211,565 62	
11,571,405 »	11,571,405 »	»	»	11,571,905 »	11,456,294 45	
2,111,710 »	2,115,460 »	2,900 »	6,650 »	2,115,460 »	2,079,046 »	
40,900 »	40,900 »	»	»	40,900 »	28,041 03	
5,900 »	4,900 »	»	1,000 »	4,900 »	8,595 80	
15,290,905 »	15,291,655 »	7,900 »	8,650 »	15,302,155 »	15,180,001 46	
DIMINUTION. . . fr.		750 »				

(422)

XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non- Valeurs et des Remboursements a été voté, pour l'exercice 1887, au chiffre de	fr. 1,687,000 »
Les crédits proposés pour 1888 s'élèvent à	1,636,500 »
	<hr/>
Soit en moins pour 1888 fr.	<u>50,500 »</u>

Cette diminution provient d'une réduction de pareille somme proposée aux articles 9 et 10, dans le but de mettre, autant que possible, les allocations en rapport avec la réalité des faits.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de un million six cent trente-six mille cinq cents francs (1,636,500 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	195,000	854,000
2	— — personnelle	315,000	
3	— sur le droit de patente	130,000	
4	— sur les redevances des mines	5,000	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000	982,500
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	520,000	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	1,000	
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,500	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	170,000	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . fr.		•	1,636,500

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
A BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	195,000	»	»	195,000	186,758 50	
515,000	515,000	»	»	515,000	371,919 66	
150,000	150,000	»	»	150,000	85,555 11	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,701 67	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,784 68	
654,000	654,000	»	»	654,000	653,519 42	
250,000	250,000	»	»	250,000	506,529 08	
520,000	520,000	»	»	520,000	674,271 05	
1,000	1,000	»	»	1,000	10,826 33	
1,500	2,000	»	500	2,000	1,375 70	
170,000	220,000	»	50,000	220,000	294,857 69	
40,000	40,000	»	»	40,000	43,655 19	
982,500	1,035,000	»	50,500	1,035,000	1,331,273 04	
DIMINUTION. . fr.		50,500				
654,000	654,000	»	»	654,000	653,519 42	
982,500	1,035,000	»	50,500	1,035,000	1,331,273 04	
1,636,500	1,687,000	»	50,500	1,687,000	1,984,792 46	
DIMINUTION. . fr.		50,500				

(430)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique; il comprend tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1887 s'élève à	fr. 737,368,650 »
Les évaluations pour l'exercice 1888 montent à	762,116,600 »
	<hr/>
Différence en plus pour 1888.	fr. 24,547,950 »

Cette différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en rapport avec les faits constatés.

Augmentation.

ART. 3. — Fonds provinciaux	fr. 1,000,000 »
ART. 10. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne . . .	10,000,000 »
ART. 11. — Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000 »
ART. 26. — Recettes effectuées par l'Administration des Chemins de fer de l'État, pour le compte de l'Administration de la marine et des sociétés concessionnaires	500,000 »
ART. 39. — Amendes et frais de justice en matière forestière	1,000 »
ART. 41. — Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transports de marchandises	7,000,000 »
ART. 43. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	2,000,000 »
ART. 44. — Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	8,000,000 »
ART. 66. — Services des postes et des télégraphes	57,500 »
	<hr/>
TOTAL DES AUGMENTATIONS	fr. 28,608,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 28,608,800 »

*Diminutions.*ART. 3. — Fonds spécial créé en vertu de l'article 37 de la convention du 1^{er} juillet 1877 fr. 40,000 »

ART. 4. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860. 763,550 »

ART. 5. — Réserve du fonds communal. 37,000 »

ART. 38. — Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie 20,000 »

ART. 40. Consignations de toute nature . . 3,000,000 »

ART. 60. — Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. 500,000 »

TOTAL DES DIMINUTIONS fr. 4,360,550 »

DIFFÉRENCE ÉGALE fr. 24,247,950 »

Il paraît utile de donner quelques explications au sujet du fonds communal.

ART. 4. — *Fonds communal.*

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens de 1888, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		p. %.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café.	3,400,000 »	75 (¹)	2,550,000 »
Eaux-de-vie.	1,300,000 »	30,02915	590,400 »
Bières et vinaigres.	820,000 »	35	287,000 »
Sucres.	600,000 »		210,000 »
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins	4,525,000 »	35 (¹)	1,583,800 »
Eaux-de-vie.	35,000,000 »	30,02915	9,909,600 »
Bières	13,870,000 »	35	4,854,500 »
Vinaigres.	16,000 »		5,600 »
Sucres.	5,400,000 »		1,890,000 »
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	15,070,000 »	41	6,178,700 »
TOTAL.			27,859,600 »

(1) Pour cette proportion voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (art. 6). — Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 27,859,600 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾, il n'y aura pas lieu d'opérer au profit de la réserve, la retenue dont parle le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Par contre, un prélèvement de fr. 719,287 96 (28,578,887 96 — 27,859,600) sera fait sur la réserve pour compléter la moyenne des trois dernières années qui forme le montant de la somme à répartir entre les communes.

Le revenu de la réserve en 1888 comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1887 et en 1888. Ces intérêts peuvent être évalués à 328,000 francs.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1886.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres, de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1886 (annexe A);
- 2° Le compte de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);
- 3° L'état de la répartition du fonds communal pour l'année 1886 (annexe C);
- 4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe D)

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été en 1886 de fr. 26,729,337 29. Ce revenu étant inférieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années ⁽²⁾, il a été opéré, conformément au paragraphe 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 1,205,152 87 sur la réserve, afin de pouvoir répartir entre les communes la somme de fr. 27,934,470 16, égale à la moyenne dont il s'agit.

⁽¹⁾ Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1885 à 1887 s'élèvent, savoir :

En 1885.	fr. 29,240,543.70
— 1886.	27,934,470.16
— 1887 (prévision)	28,561,650. »
	ENSEMBLE. fr. 85,736,663.86
	MOYENNE. 28,578,887.96

⁽²⁾ Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1883 à 1885 s'élèvent, savoir :

En 1883.	fr. 27,603,894.62
— 1884.	26,958,972.14
— 1885.	29,240,543 70
	ENSEMBLE. fr. 83,803,410.46
	MOYENNE. 27,934,470.16

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1888 sont évaluées respectivement à la somme de sept cent soixante et un millions huit cent seize mille six cents francs (761,816,600 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET
DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	
	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000	
3	Fonds provinciaux. } Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 11,000,000	12,700,000	
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000		
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	27,859,600	
5	Réserve du fonds communal	528,000	
6	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000	
8	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	50,000	
9	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne	50,000	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	65,000,000	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	
13	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	454,550,600
14	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	250,000	
15	— — — des Affaires Étrangères	100,000	
16	— — — de la Justice	150,000	
17	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	
18	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000	
19	— — — de l'ordre judiciaire	580,000	
20	— — — des officiers de l'armée	1,000,000	
21	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000	
22	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	
23	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	700,000	
24	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000	
25	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000	
26	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte de l'administration de la marine et des sociétés concessionnaires	5,000,000	
27	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	3,750,000	
	Postes 2,000,000		
	Télégraphes 1,750,000		
28	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	
29	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	100,000	
30	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	522,000,000	
A REPORTER			454,550,600

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	454,550,000 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
51	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 »	
32	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 »	
33	Impôts et produits recouverts au profit des communes	16,400,000 »	
34	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
35	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	600,000 »	
36	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
37	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 »	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
38	Amendes diverses et autres recettes soumise et non soumise aux frais de régie	280,000 »	
39	Amendes et frais de justice en matière forestière	23,500 »	
40	Consignations de toute nature	16,000,000 »	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>		
41	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements)	65,000,000 »	
42	Prix de transport afférent au parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà).	250,000 »	
	<i>B. — Administration des Postes et Télégraphes</i>		
43	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	60,000,000 »	
44	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	158,000,000 »	
45	Abonnements postes aux journaux payés aux éditeurs	2,500,000 »	
46	Encaissement et paiement de coupons	2,000,000 »	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
47	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
48	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000 »	
	Ministère de la Justice.		
49	Masse des détenus (administration des prisons)	218,500 »	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
50	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	50,000 »	
51	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 »	
52	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
53	Produit des laboratoires agricoles de l'État	50,000 »	
	A REPORTER. fr.	502,047,000 »
			766,586,600 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CAPITRE.
	REPORT. fr.	»	756,386,600 »
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
54	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	100,000 »	
55	Subsides pour travaux d'utilité publique.	1,000,000 »	
56	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	30,000 »	2,130,000 »
57	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer	1,000,000 »	
	§ 2. — FONDS DE EMPLOI.		
	<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
58	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille.	6,000 »	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .		
59	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées : Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc., et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires.	10,000 »	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — Chemins de fer.		
60	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	1,000,000 »	
61	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 »	
62	Service de la traction et du matériel	1,000,000 »	
63	Service des transports	300,000 »	
64	Services en général.	200,000 »	
65	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	100,000 »	
	B. — Postes et télégraphes.		3,200,000 »
66	1 ^{er} Service des postes 10,000 »	100,000 »	
	2 ^o Service des télégraphes 90,000 »	»	
	C. — Marins.		
67	Service de la traction et du matériel.	20,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	761,716,600 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	»	761,716,600 »
	Ministère de la Guerre.		
68	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
69	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
70	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
71	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
72	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
	§ 5. — SERVICES DIVERS.		
73	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	} 100,000 »
74	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieuport	90,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		761,816,600 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(440)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1888.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1886.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1886.			Remboursement des droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1885.	Exercice 1886.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	3,100,000 »	»	3,559,570 40	3,559,570 40	5,352 54	3,554,026 86	75 %	2,665,520 14
Eaux-de-vie étrangères. id.	1,300,000 »	»	1,260,584 08	1,260,584 08	11,150 35	1,249,425 53	(¹) 28,357991	350,810 78
Bières et vinaigres . . id.	760,000 »	»	830,576 55	850,576 55	2,745 73	827,852 82	35 %	289,741 48
Vins (Droit d'accise).	4,533,000 »	10	4,536,509 55	4,530,509 65	16,875 13	4,519,726 52		1,311,004 28
Eaux-de-vie indigènes . id.	54,000,000 »	198,786 60	52,156,209 41	52,554,946 01	750 40	52,554,186 61	(¹) 28,357991	9,253,094 14
Bières id.	14,098,000 »	4,401 02	15,619,795 08	15,624,194 70	21,118 26	15,605,076 44	35 %	4,761,076 75
Vinaigres id.	15,000 »	»	20,776 45	20,776 45	»	20,776 45		7,271 76
Sucre (Droits de douane et d'accise).	6,000,000 »	53,859 57	5,859,320 41	5,913,179 08	2,076 63	5,910,205 55	»	2,068,571 17
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	60,764,000 »	256,997 20	58,065,860 73	58,520,858 02	55,630 50	58,265,227 52		18,220,570 36
Postes	14,325,000 »	870,545 10	13,539,812 92	14,230,358 02	»	14,230,358 02	41 %	5,834,446 79
TOTAL fr.	78,180,000 »	1,127,542 59	74,985,253 05	76,110,795 44	61,185 04	76,049,612 40	»	50,729,557 29
Prélèvement effectué en exécution du § 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862								1,205,132 87
								Somme répartie. fr. 37,054,470 16

(¹) D'après l'article 7 de la loi du 30 juillet 1883, la quote-part revenant au fonds communal dans le produit des droits d'accise sur les eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, reste fixée à 35 %. D'un autre côté la quote-part annuelle de l'État dans ces produits est fixée par ledit article à 24,000,000 de francs, au minimum, sans que, pour les années 1883, 1884 et 1885, la somme à attribuer au fonds communal puisse, par suite de cette dernière disposition, descendre au-dessous de la moyenne des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880, 1881, 1882, soit fr. 9,500,804 92 c., déduction faite de la part proportionnelle des communes dans le montant des ordonnances de restitution de droits indûment perçus. Le minimum garanti au fonds communal par l'article 7 de la loi précitée ayant été étendu à l'année 1886, par l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1885, c'est la somme de fr. 9,500,804 92 c. qui a été répartie entre les communes.

ANNEXE B.

COMPTÉ

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1886.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1886.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre de l'exercice 1887, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1885, un solde disponible de fr. 474 97

<i>Recettes.</i> — Retenue opérée en exécution du § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862	111,304 63	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1886, d'un capital nominal de 263,600 francs de la Dette publique à 2 1/2 %	6,590 »	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1886, d'un capital nominal de 7,876,900 francs de la Dette publique à 3 %	236,307 »	
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} juillet 1886, d'un capital nominal de 274,200 francs de la Dette publique à 3 1/2 %	4,798 50	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1886, d'un capital nominal de 2,526,000 francs de la Dette publique à 4 % (1 ^{re} série)	104,040 »	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} février et le 1 ^{er} août 1886, d'un capital nominal de 287,960 francs de la Dette publique à 4 % (2 ^e série)	11,516 »	
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	472,031 10	

<i>Dépenses.</i> — Prix d'achat d'un capital nominal de 3,100 francs de la Dette publique à 4 % (1 ^{re} série) (1). . fr.	3,230 90	} 471,288 87
Idem de 5,600 francs de la Dette publique à 3 1/2 % (2).	5,749 69	
Idem de 107,200 francs de la même Dette (3)	111,240 86	
Idem de 161,400 francs id. (4)	168,663 52	
Idem de 7,800 francs id. (5)	8,077 82	
Idem de 5,500 francs id. (6)	5,758 30	
Idem de 161,000 francs id. (7)	168,587 78	
SOMME DISPONIBLE. . . . fr.	742 23	

(1) Y compris fr. 23 08, montant des intérêts bonifiés.

(2) —	17 97	—	—
(3) —	607 14	—	—
(4) —	1,978 54	—	—
(5) —	4 55	—	—
(6) —	20 84	—	—
(7) —	1,931 31	—	—

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1886.

Prélèvements sur le revenu du fonds communal . . .	{ 1863 à 1885. . . 7,273,974 34	{ 7,273,974 34	} 12,473,097 13
	{ 1886. . . —		
Bénéfice sur la vente de titres	{ 1873 à 1885. . . 191,404 63	{ 191,404 63	
	{ 1886. . . —		
Intérêts des capitaux placés	{ 1864 à 1885. . . 4,652,050 11	{ 5,007,718 18	
	{ 1886. . . (1) 355,668 07		

A déduire :

Prélèvement sur la réserve au profit du fonds commu- nal	{ 1864 à 1885. . . 3,035,673 61	{ 4,240,806 48	} 4,243,240 31
	{ 1886. . . 1,205,132 87		
Perte sur la vente de titres .	{ 1873 à 1885. . . 4,433 85	{ 4,433 85	
	{ 1886. . . —		
RESTE. fr.			8,227,856 84

Somme inférieure au maximum de la réserve (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862) (2), qui s'élève à fr. 9,311,490 05.

Au 31 décembre 1886, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 p. c. un capital nominal de . . . fr.	263,600 »
— 3 p. c.	7,876,900 »
— 3 1/2 p. c.	448,500 »
— 4 p. c. (1 ^{re} série) —	2,526,000 »
— 4 p. c. (2 ^e série) —	287,900 »
Le coût de ces valeurs a été de fr.	9,432,247 48

Il restait à cette date :

1° A employer le solde disponible . . . fr.	742 23	} 1,204,390 64
2° A effectuer un prélèvement de	1,205,132 87	
en exécution de l'article 2, § 4, de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A).		
RESTE. fr.		8,227,856 84

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 4,583 43 montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1885.	fr. 27,603,894 62
1884.	26,958,972 14
1885.	29,240,543 70
ENSEMBLE.	fr. 83,803,410 46
MOYENNE.	27,934,470 16
1/5 OU MAXIMUM	9,311,490 05

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal de 1886. — Communes à octroi.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net	SOMMES	QUOTE-PART
		directes en 1885 (principal).	des OCTROIS EN 1889 — Minimum de QUOTE-PART des COMMUNES à octroi.	revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	15,594 15	23,576 27	»	23,576 27
2	Termonde.	50,420 87	82,117 02	»	82,117 02
3	Bruges.	405,261 40	445,684 61	»	445,684 61
4	Gand	1,420,933 34	1,540,051 »	»	1,540,051 »
5	Lokeren	80,445 21	86,732 35	»	86,732 35
6	Mons	307,033 05	317,815 50	»	317,815 50
7	Hodimont	51,153 36	52,090 30	»	52,090 30
8	Arlon	40,614 85	50,914 47	»	50,914 47
9	Saint-Nicolas	144,500 27	144,157 27	»	144,157 27
10	Hasselt.	91,810 22	91,105 80	»	91,105 80
11	Tournai	301,260 36	294,761 71	»	294,761 71
12	Malines.	303,272 74	297,238 68	»	297,238 68
13	Maeseyck.	15,052 71	14,180 65	»	14,180 65
14	Louvain	367,210 49	340,740 30	2,737 36	343,477 80
15	Ypres	125,459 68	114,011 23	3,518 47	117,529 70
16	Ostende	203,246 18	180,307 21	9,798 61	190,105 82
17	Turnhout.	73,572 18	64,900 »	3,728 49	68,628 49
18	Furnes.	33,713 68	29,761 93	1,772 08	31,534 01
19	Liège	1,458,873 18	1,267,362 98	78,483 55	1,345,846 53
20	Lierre	94,781 60	82,582 34	6,071 40	88,653 74
21	Audenarde	40,179 57	34,591 32	2,990 54	37,581 86
22	La Bouverie	16,872 67	14,192 35	1,589 40	15,781 81
23	Diest	48,743 10	40,998 58	4,593 16	45,591 74
24	Bruxelles.	5,447,932 43	2,863,166 07	361,849 15	3,225,015 22
25	Poperinghe	49,107 34	40,336 63	5,595 80	45,932 43
26	Verviers.	337,578 47	282,551 37	51,908 78	334,460 15
27	Tirlemont.	89,004 68	70,034 07	13,216 24	85,250 31
28	Namur.	277,525 25	214,715 74	41,866 83	259,582 57
29	Menin.	56,714 35	41,062 70	11,384 93	53,047 63
30	Dinant.	51,818 49	38,000 »	10,468 30	48,468 30
31	Huy.	100,468 64	72,242 06	21,731 04	93,973 10

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1885 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Minimum de PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
32	Ath.	62,388 55	44,795 08	13,550 .	58,354 08
33	Philipperville	8,871 58	6,242 72	2,055 29	8,208 01
34	Courtrai	236,424 47	163,708 76	57,340 29	221,160 05
35	Frameries	36,153 33	24,906 86	8,810 07	33,815 93
36	Saint-Trond	65,356 22	44,480 .	16,641 78	61,150 78
37	Alost	137,177 54	92,492 09	35,815 69	128,308 68
38	Tongres	53,757 27	35,606 56	14,585 57	50,281 73
39	Lessines	32,759 36	21,566 02	9,074 47	30,641 30
40	Dixmude	28,256 22	18,500 .	7,029 59	26,429 39
41	Herenthals	17,761 61	11,118 41	5,404 87	18,618 28
42	Quaregnon	48,852 20	27,650 42	18,015 66	45,675 08
43	Spa	61,605 .	34,004 .	25,612 27	57,706 27
44	Grammont	48,805 51	26,725 .	19,007 24	45,732 24
45	Stavelot	20,947 54	11,250 60	8,562 63	19,593 23
46	Nivelles	71,934 27	36,410 .	30,873 54	67,283 54
47	Aerschot	23,063 15	11,515 51	10,056 55	21,572 06
48	Renaix	65,404 08	32,102 62	29,072 92	61,175 54
49	Ninove	51,790 77	15,000 .	14,735 42	29,735 42
50	Gheel	31,496 31	14,822 54	14,637 46	29,460 .
51	Anvers	3,044,527 08	1,350,578 08	1,496,925 80	2,847,504 78
52	Dour	40,064 96	17,664 55	19,810 11	37,474 66
53	Perwez	48,165 47	21,151 96	23,897 62	45,049 58
54	Mariembourg	4,252 36	1,700 01	2,187 42	3,977 43
55	Charleroi	180,559 58	70,585 17	98,115 72	168,698 89
56	Herve	26,184 47	0,651 88	14,859 70	24,401 58
57	Wavre	42,862 55	15,690 20	24,401 18	40,091 38
58	Rœulx	13,891 49	4,990 .	8,005 27	12,993 37
59	Pâturages	33,959 01	12,179 35	21,456 12	33,615 47
60	Jodoigne	28,907 31	9,494 35	17,544 05	27,058 38
61	Leuze	38,574 13	12,157 12	23,943 10	36,080 22
62	Beaumont	14,941 20	4,625 .	9,352 21	13,975 21
63-64	Basel	8,969 42	5,044 15	10,776 02	8,389 52
	et Steendorp	7,944 24			7,450 63
65	Gembloux	21,084 23	6,300 .	13,982 29	20,282 20
66	Soignies	46,148 06	12,500 .	30,664 48	43,164 48

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1885 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des COMMUNES à octroi.	SOMMES reçues AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
67	Enghien	27,201 21	7,500 »	18,142 59	25,442 59
68	Roulers	94,285 20	24,749 »	65,458 56	88,187 56
69	Hornu	53,524 46	8,746 00	22,425 80	31,169 05
70	Binche	56,041 60	14,010 »	37,808 37	52,418 37
71	Wasmes	45,224 76	10,751 57	20,878 60	40,430 17
72	Blanckenberghe	40,201 45	12,000 »	34,020 46	46,020 46
73	Tamise	39,617 90	8,000 91	28,589 60	37,056 51
74	Vilvorde	53,040 »	9,048 46	59,662 37	49,610 83
75	Bouillon	10,622 84	1,546 99	8,589 06	9,936 05
76	Fontaine-l'Évêque	20,676 07	3,455 »	24,502 44	27,757 44
77	Bastogne	11,704 39	1,246 86	9,784 99	11,051 85
78	Chimay	24,897 45	2,459 90	20,827 87	23,287 77
79-80	Jemappes	51,518 48	2,503 92	60,045 27	48,000 61
	et Flénu	15,340 37			14,348 58
81	Eecloo	40,956 40	1,340 »	36,968 47	58,308 47
	Communes à octroi	15,567,641 42	11,558,145 80	3,225,752 78	14,785,898 58
	Communes sans octroi	14,059,805 51	»	13,150,571 58	13,150,571 58
	TOTAUX	29,427,446 93	11,558,145 80	16,376,324 36	27,934,470 16

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1886.)

ANNÉE.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL desrol (1,12et 15.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précé servant de base à la répartition du	
			Retenu sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes a cetroi.	Communes sans cetroi.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 164 jours)	6,721,311 48	229,470 66	"	"	"	6,491,840 82	9,372,303 51	7,606,887 02
1861	15,253,370 37	380,637 55	"	"	"	14,872,032 82	9,475,462 60	7,694,348 32
1862	15,795,568 82	350,940 44	"	"	"	15,444,428 38	9,548,093 25	7,778,757 93
1863	16,357,232 51	176,727 04 (pour 301 jours)	(b) 184,796 98	"	(b) 184,796 98	15,995,757 39	9,624,354 03	7,884,342 44
1864	16,443,952 67	"	(b) 407,246 25	"	(b) 395,373 23	16,056,706 42	9,747,546 70	8,000,877 70
1865	17,522,930 27	"	(b) 429,701 01	"	(b) 1,050,252 54	16,893,188 66	9,887,309 55	8,140,614 55
1866	17,956,390 93	"	(b) 446,926 79	"	(b) 1,542,291 63	17,489,665 14	10,044,307 87	8,289,339 29
1867	18,378,368 54	"	(b) 432,712 87	"	(b) 2,052,440 67	17,923,055 47	10,157,882 73	8,436 156 19
1868	17,752,716 08	"	(b) 316,546 66	"	(b) 2,442,525 80	17,456,169 42	10,237,810 26	8,330,324 95
1869	10,080,221 38	"	(b) 474,660 60	"	(b) 3,000,685 25	18,614,366 98	10,812,511 85	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	"	{(b) 370,280 27 (c) 5,022,550 15	"	{(b) 3,676,200 02 (c) 3,022,550 15	19,000,000 "	10,981,733 96	9,229,313 82
1871	18,046,640 94	"	{(b) 402,239 78 " (e) 1,405,390 84	"	{(b) 4,504,711 05 (c) 3,120,446 46	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,408,476 29	"	{(b) 336,471 99 (f) 14,304 30	"	{(b) 3,015,072 06 (c) 1,733,669 94	20,947,300 "	11,330,915 36	9,399,652 42
1873	23,450,041 46	"	(b) 392,105 92	"	{(b) 3,779,515 22 (c) 1,797,087 79	22,866,935 54	11,740,588 24	9,944,378 33
1874	23,483,830 01	"	{(b) 601,850 92 " (c) 212,618 96	"	{(b) 6,652,800 18 (c) 1,633,368 93	23,094,618 75	11,960,463 09	19,204,189 14
1875	25,045,770 08	"	(b) 637,711 37	"	{(b) 7,576,708 99 (c) 1,721,906 98	24,408,039 41	12,311,321 30	10,399,386 27
1876	25,390,910 18	"	"	{(b) 36,316 74 (e) 34,390 25	{(b) 7,818,845 96 (c) 1,773,232 41	25,461,817 17	12,615,373 12	10,950,298 98
1877	24,703,442 54	"	"	{(b) 38,261 35 (e) 1,915,782 36	{(b) 8,107,166 14 "	26,638,086 05	12,944,498 38	11,333,960 63
1878	23,774,678 20	"	"	(b) 1,734,642 67	(b) 8,445,836 11	23,509,320 87	13,176,174 70	11,751,383 27
1879	23,790,268 96	"	"	(b) 86,139 07	(b) 7,106,619 44	23,876,408 03	13,481,300 89	12,137,082 38
1880	25,666,900 30	"	"	(b) 347,704 39	(b) 7,318,992 39	26,014,604 98	13,733,381 41	12,341,793 69
1881	26,315,063 48	"	(b) 675,071 76	"	(b) 7,978,433 33	26,139,993 72	14,029,309 04	12,643,833 81
1882	27,398,111 36	"	(b) 374,267 44	"	(b) 8,670,111 85	27,133,028 08	14,283,684 15	12,901,810 74
1883	27,398,111 36	"	"	(b) 203,783 06	8,809,736 06	27,603,894 62	14,343,934 87	13,161,399 15
1884	26,372,743 99	"	"	(b) 386,226 15	8,389,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,734 10
1885	29,351,848 33	"	(b) 111,304 65	"	9,077,321 64	29,240,543 70	15,213,302 43	13,894,033 73
1886	29,729,337 29	"	"	(b) 1,203,132 87	8,227,836 84	29,934,470 16	13,367,641 42	14,039,803 31

BUTIOVS dente) fonds communal	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Mars le franc de la répartition annuelle	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
	les communes à octroi		les communes sans octroi.		est égale au revenu de l'octroi en 1850	dépasse le revenu de l'octroi en 1850	
	à titre de minimum	proportionnellement au montant des contributions.					
TOTAL.	11	12	13	14	15.	16.	17
16,979,482 53	5,164,588 53	52,177 25	1,295,275 22	(a) 0 58000761	69	9	N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1850 s'élevait à fr. 11,558,145 80 c ²
17,170,511 01	11,510,410 65	97,037 14	5,265,485 05	0 821372289	67	11	
17,526,851 16	11,485,775 51	158,586 56	5,820,068 71	0 89109101	65	15	(a) Pour la période qui s'est écoulée, du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0 170276618, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0 38000764
17,568,786 47	11,425,602 15	920,595 54	4,550,135 90	0 55173900	59	19	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 557)
17,757,424 49	11,409,511 95	956,296 84	4,591,097 66	0 51821082	58	20	
18,027,925 86	11,551,821 06	542,884 74	5,198,482 86	0 63855600	55	25	
18,555,847 16	11,275,048 95	459,917 89	(c) 5,754,891 59	0 69125536	49	29	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un rece- veur que lorsque la répartition était ter- minée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la di- duction de 194 francs de la somme répartie en 1867.
18,794,018 92	11,250,210 90	554,501 79	(d) 6,160,748 73	0 73028086	46	52	
18,797,544 21	11,292,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0 66701921	50	28	
19,826,609 71	11,101,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0 73569901	44	54	(d) Voir le renvoi (c).
20,211,067 78	9,765,996 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0 71483762	41	57	
20,606,014 65	9,619,965 94	2,408,101 58	7,851,925 48	0 81141523	37	42	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137)
20,959,565 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0 93260 165	35	46	
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,597 75	9,944,647 00	1 090095691	20	59	(f) Recette constatée après la répartition de 1872 il a été tenu compte aux com- munes de la somme de fr. 14,504 59 c ² , lors de la répartition de 1873
22,164 652 25	8,664,256 54	4,500,004 17	10,100,778 04	0 93936592	22	57	
22,919,707 57	5,365,550 56	8,121,467 72	10,921,261 55	1 05036723	18	62	
25,565,872 10	5,565,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05431680	18	62	
24,500,459 21	5,160,452 19	10,721,117 08	12,276,486 76	1.08106105	14	56	
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0.99614548	17	65	
25,658,585 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0 98412289	17	65	
26,077,075 10	5,551,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0 97511129	17	65	
26,675,564 85	5,565,550 56	8,677,060 76	12,097,614 50	0 95679787	18	62	
27,187,494 89	5,595,552 19	10,872 001 94	12,665,475 95	0.98168189	13	68	
27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0 98158119	12	69	
28,204,671 54	5 770,166 13	10,617,240 26	12,571,559 75	0 93753388	14	67	
29,109,558 16	2,679,087 52	12,722,005 94	13,839,450 44	0 99669588	9	72	
29,427,446 95	3,120,425 65	11,354,472 95	15,150 571 58	0.03534757	15	68	